

RAPPORT D'ACTIVITE DES SERVICES DE L'ETAT DANS LE DEPARTEMENT

SOMMAIRE

1 - L'économie, l'emploi et la solidarité.....	6
1.1.L'emploi, la formation et l'insertion professionnelle.....	6
1.1.1.Situation de l'emploi en Maine-et-Loire.....	6
1.1.2.Les mesures pour l'emploi.....	8
1.1.2.1.Mesures tendant à éviter ou à prévenir les licenciements	8
1.1.2.2.Mesures d'accompagnement des licenciements.....	9
1.1.2.3.L'aide personnalisée au retour à l'emploi (APRE).....	10
1.1.2.4.Les aides à la création d'emplois.....	10
1.1.2.4.1.Les contrats aidés.....	10
1.1.2.4.2.Les mesures en faveur des jeunes.....	11
1.1.2.5.Les emplois liés au développement des services à la personne	11
1.1.3.La formation professionnelle	12
1.1.3.1.La formation professionnelle des jeunes.....	12
1.1.3.2.La formation professionnelle des adultes.....	13
1.2.L'action en faveur des entreprises, du commerce et de l'artisanat.....	13
1.2.1.Les aides à la création d'entreprise.....	13
1.2.1.1.Les aides de droit commun.....	13
1.2.1.2.Les aides à vocation sociale.....	14
1.2.2.L'animation sectorielle et thématique.....	14
1.2.2.1.La revitalisation du bassin d'emploi d'Angers.....	14
1.2.2.2.La revitalisation hors bassin d'emploi d'Angers.....	15
1.2.2.3.La restructuration de l'ETAS.....	15
1.2.3.Soutien à l'économie face à la crise financière et économique	16
1.2.4.Examen des problèmes de financement des entreprises.....	17
1.2.5.Aménagement commercial	17
1.3.L'économie agricole.....	17
1.3.1.Préservation des espaces nécessaires à l'agriculture.....	17
1.3.2.Installations : une forte mobilisation de tous les acteurs.....	17
1.3.3.Amélioration de la compétitivité et accompagnement financier de l'agriculture durable	18
1.3.4.Paiement des aides de la PAC.....	18
1.3.5.Quotas laitiers.....	18
1.3.6.Aides en cas de crises et mesures de soutien du revenu.....	19
1.4.Les actions en faveur d'une meilleure cohésion sociale.....	19
1.4.1.Aides en faveur des publics en difficultés.....	20
1.4.1.1.L'insertion par l'activité économique (IAE).....	20
1.4.1.2.L'insertion des travailleurs handicapés.....	21
1.4.1.3.La lutte contre les exclusions en matière de logement.....	21
1.4.1.4.La veille social et le plan d'urgence hivernale.....	22
1.4.1.5.Le Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées....	23
1.4.1.6.Expérimentation du Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation (SIAO).....	23

1.4.2.La politique de la ville et la rénovation urbaine.....	24
1.4.2.1.La politique de la ville.....	24
1.4.2.1.1.Les contrats urbains de cohésion sociale (CUCS).....	24
1.4.2.1.2.Les mesures de la dynamique « Espoir-Banlieues ».....	25
1.4.2.1.3.Le Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD).....	26
1.4.2.1.4.Les exonérations de charges dans les ZRU et ZFU.....	26
1.4.2.2.La poursuite des chantiers de rénovation urbaine (immobilier).....	26
1.4.3.L'aide au logement.....	27
1.4.3.1.Le financement du logement social.....	27
1.4.3.2.Le financement du logement social privé.....	27
1.4.3.3.Le logement des jeunes.....	27
1.4.4.La tutelle des organismes HLM.....	28
1.4.4.1.Les conventions d'utilité sociale (CUS).....	28
1.4.4.2.Les ventes HLM.....	28
1.4.5.Accueil des gens du voyage.....	28
1.4.6.Accueil des étrangers.....	29
1.4.6.1.Accueil des demandeurs d'asile.....	29
1.4.6.2. Accueil des primo-arrivants.....	30
1.4.7.Promotion de l'égalité entre femmes et hommes.....	30
1.4.7.1.La lutte contre les violences envers les femmes.....	30
1.4.7.2.L'égalité professionnelle entre femmes et hommes.....	32
1.4.7.2.1.La formation initiale et l'insertion professionnelle.....	32
1.4.7.2.2.La création d'entreprise par les femmes en Maine-et-Loire.....	33
1.5.Prévention et évolution de l'offre de soins.....	33
1.5.1.L'organisation de la Permanence de Soins (PDS).....	33
1.5.2.L'organisation des transports sanitaires.....	34
1.6.Action en faveur des anciens combattants.....	34
2 - La sécurité.....	36
2.1.La lutte contre la délinquance.....	36
2.2.La lutte contre l'insécurité routière.....	37
2.3.La lutte contre l'immigration irrégulière.....	38
2.4.La sécurité civile et la gestion des crises.....	38
2.5.La sécurité sanitaire et alimentaire.....	38
2.5.1.Les contrôles vétérinaires.....	39
2.5.1.1.La maîtrise de la sécurité sanitaire et de la santé des animaux.....	39
2.5.1.1.1.Aviculture.....	39
2.5.1.1.2.Élevages porcins.....	40
2.5.1.1.3.Élevages de ruminants.....	40
2.5.1.1.4.Équarrissage et traitement des sous-produits d'origine animale non destinés à la consommation humaine.....	40
2.5.1.1.5.Traçabilité – identification des animaux de rente.....	41
2.5.1.1.6.Protection et bien-être des animaux.....	41
2.5.1.2.La maîtrise de l'hygiène et de la sécurité sanitaire des denrées alimentaires.....	42
2.5.1.2.1.Le contrôle en abattoirs de boucherie.....	42
2.5.1.2.2.Le contrôle des établissements agroalimentaires agréés.....	42
2.5.1.2.3.Le contrôle des transports et du stockage.....	42
2.5.1.2.4.Enquêtes dans le cas de toxi-infections alimentaires et gestion des alertes.....	42
2.5.1.2.5.Encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) et tremblante ovine (ESST).....	43

2.5.1.3.Le plan de contrôle et de surveillance de denrées animales.....	43
2.5.2.La sécurité sanitaire.....	43
2.5.2.1.Les contrôles sanitaires dans le domaine de la santé environnementale.....	43
2.5.2.1.1.Le contrôle de la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine.....	43
2.5.2.1.2.Les eaux de loisirs.....	45
2.5.2.1.3.La prévention du risque légionnelle.....	45
2.5.2.1.4.La prévention des risques d'intoxication au monoxyde de carbone.....	46
2.5.2.1.5.La réduction de l'exposition au radon.....	46
2.5.2.1.6.La lutte contre le bruit.....	46
2.5.2.1.7.Prévention de la pollution atmosphérique.....	46
2.5.2.1.8.Prévention et lutte contre l'habitat indigne.....	46
2.5.2.1.9.Lutte contre le saturnisme.....	47
2.5.2.1.10.Prévention du risque amiante.....	47
2.6.La sécurité des produits manufacturés et des prestations de services.....	47
3 - La qualité de vie, l'environnement et le développement durable.....	49
3.1.Les actions en faveur du développement durable.....	49
3.1.1.La sensibilisation au développement durable.....	49
3.1.2.L'accompagnement des démarches	50
3.1.3.Le développement des énergies renouvelables	50
3.1.3.1.L'énergie éolienne.....	50
3.1.3.2.Photovoltaïque.....	51
3.1.3.3.Biomasse.....	51
3.2.La préservation du cadre naturel.....	51
3.2.1.Gestion de la ressource en eau.....	51
3.2.1.1.La Mission Inter-Services de l'Eau (MISE).....	51
3.2.1.2.La qualité des eaux d'alimentation.....	52
3.2.1.3.Police de l'eau et des milieux aquatiques.....	53
3.2.2.Les installations classées pour la protection de l'environnement.....	53
3.2.3.Les installations de stockage de déchets inertes.....	54
3.2.4.La préservation des espaces naturels.....	55
3.2.4.1. La protection de la nature.....	55
3.2.4.2. La protection des sites.....	55
3.2.4.2.1. Le classement des sites.....	55
3.2.4.3. Plan de gestion UNESCO.....	56
3.2.5. La politique forestière.....	56
3.3.La prévention des risques naturels.....	57
3.3.1.L'information préventive et la communication.....	57
3.3.1.1.L'information préventive réglementaire.....	57
3.3.1.2.Les actions de communication.....	57
3.3.2.L'action réglementaire de prévention.....	57
3.3.2.1.Plans de Prévention des Risques Inondations (PPRi).....	57
3.3.2.2.Plans de Prévention des risques de mouvements de terrain.....	58
3.3.2.3.Plans de prévention des risques miniers.....	58
3.3.2.4.Plans de prévention des risques technologiques (PPRT).....	58
3.3.3.Travaux de protection ou de réduction de la vulnérabilité aux inondations.....	58
3.3.3.1.Le programme d'action de prévention des inondations dans le bassin de la Maine.....	58
3.3.3.2.La réduction de la vulnérabilité aux inondations.....	58
3.3.3.3.Le renforcement de la levée de l'Authion en Maine-et-Loire.....	58

3.3.3.4.L'entretien du lit.....	59
3.3.3.5.L'entretien de la levée de protection du val d'Authion.....	59
4 - L'éducation, la jeunesse et le sport, la culture.....	60
4.1.L'enseignement.....	60
4.1.1.Le 1er degré et le second degré.....	60
4.1.1.1.Le 1er degré.....	60
4.1.1.1.1.Les effectifs d'élèves.....	60
4.1.1.1.2.Le nombre d'écoles.....	60
4.1.1.2.Le second degré.....	61
4.1.1.2.1.Les effectifs d'élèves.....	61
4.1.1.2.2.Le nombre d'établissements.....	61
4.1.1.3.Scolarisation des élèves handicapés.....	61
4.1.1.3.1.Le nombre de dispositifs collectifs d'accueil.....	61
4.1.1.3.2.Les effectifs dans les dispositifs collectifs d'accueil	62
4.1.1.3.3.Scolarisation des élèves handicapés en milieu ordinaire (en classes ordinaires et dans les dispositifs collectifs).....	62
4.1.1.3.4.Les élèves handicapés accompagnés par un auxiliaire de vie scolaire-individuel.....	62
4.1.1.3.5.Modalités d'accompagnement des élèves handicapés par des auxiliaires de vie scolaire (individuel ou collectif).....	62
4.1.2.La réussite scolaire	63
4.1.3.Le bilan de l'orientation – juin 2011.....	63
4.1.3.1.Niveau 4ème générale.....	63
4.1.3.2.Niveau 3ème générale.....	63
4.1.3.3.Niveau 2nde toutes séries confondues.....	63
4.1.4.L'enseignement des langues vivantes.....	63
4.1.5.Les internats d'excellence.....	64
4.1.6.Dispositifs développés dans le cadre de la formation professionnelle initiale.....	64
4.1.7.L'accompagnement éducatif.....	64
4.1.8.Les classes relais.....	65
4.1.9.Le suivi des jeunes sortant du système éducatif.....	65
4.1.10.Les actions culturelles.....	65
4.1.11.Le lien avec l'enseignement supérieur.....	66
4.1.11.1.Les cordées de la réussite.....	66
4.1.11.2.La charte de liaison Lycées-Université.....	66
4.2.La jeunesse et le sport.....	66
4.2.1.L'action au profit des jeunes.....	66
4.2.1.1.Le soutien à l'information des jeunes.....	66
4.2.1.2.Le service civique.....	67
4.2.1.3.Les accueils collectifs des mineurs.....	67
4.2.1.4.Le soutien aux politiques éducatives territoriales.....	67
4.2.1.5.Le soutien à l'initiative et à la prise de responsabilité des jeunes.....	67
4.2.1.6.La soutien à la mobilité internationale.....	68
4.2.2.L'action en faveur du sport et de la vie associative.....	68
4.2.2.1.Le sport.....	68
4.2.2.2.La vie associative.....	69
4.3.La culture.....	69
4.3.1.La recherche, la préservation et la conservation du patrimoine.....	69

4.3.1.1.La préservation du patrimoine.....	69
4.3.1.2.Restauration et conservation des monuments historiques.....	70
4.3.1.3.Archéologie.....	71
4.3.1.4.Musées.....	71
4.3.1.5.Patrimoine écrit et archives.....	71
4.3.2.Le soutien à la création.....	71
4.3.3.La transmission des savoirs.....	72
5 - Les relations avec les collectivités territoriales et le développement des territoires.....	74
5.1.Les relations avec les collectivités territoriales.....	74
5.1.1.Les dotations et concours financiers de l'État aux collectivités locales.....	74
5.1.2.Le contrôle administratif et le conseil aux collectivités territoriales.....	76
5.1.2.1.Le contrôle de légalité.....	76
5.1.2.2.Le contrôle budgétaire.....	76
5.1.2.3.Le rôle de conseil aux collectivités territoriales.....	77
5.1.2.4.L'urbanisme.....	77
5.1.2.4.1.Vers un urbanisme durable.....	77
5.1.2.5.L'ingénierie d'appui territorial.....	78
5.1.2.6.Le plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés.....	78
5.2.Le développement rural et urbain.....	79
5.2.1.Les fonds structurels européens.....	79
5.2.2.Le Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT).....	79
5.2.3. La dotation d'équipement des territoires ruraux.....	80
5.3.Le développement des infrastructures et des transports.....	80
5.3.1.Les transports urbains.....	80
5.3.2.Mobilité.....	80
6 - La modernisation de l'Administration.....	81
6.1.L'amélioration des services rendus aux usagers.....	81
6.1.1.La mise en place de l'interlocuteur fiscal unique.....	81
6.1.2.Le développement de l'administration électronique.....	81
6.1.2.1.Les services rendus aux collectivités locales.....	81
6.1.2.2.Les télé-procédures.....	82
6.2.Autres actions de modernisation et de valorisation.....	83
6.2.1.La mission domaniale.....	83
6.2.2.Plate-formes d'échange de données.....	83
6.2.3.L'information géographique pour le citoyen.....	84
6.2.3.1.Les cartes en ligne.....	84
6.2.3.2.Observatoires.....	84

1) L'économie, l'emploi et la solidarité

1.1. L'emploi, la formation et l'insertion professionnelle

La loi n°98/657 du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions reconnaît l'**accès à l'emploi** comme un **droit fondamental**, qui doit être garanti à chacun.

L'État ne doit alors pas limiter son action à un traitement social des conséquences du chômage. Bien au contraire, il a pour mission de mettre en œuvre une politique active de l'emploi, en encourageant et en soutenant le développement local, tout en ajustant les compétences aux besoins par le biais de la formation professionnelle. Pour cela, il s'efforce de combiner tous les instruments visant l'insertion dans l'emploi des publics en difficulté.

1.1.1. Situation de l'emploi en Maine-et-Loire

Au 31 décembre 2011, **le taux de chômage (corrige des variations saisonnières) dans le Maine-et-Loire était de 8,6 %** (alors qu'il était de 8,3 % à la fin de l'année 2010). Comparativement, les taux de chômage régional et national étaient respectivement de 8,0% (- 0,1 point sur un an) et de 9,4 % (+ 0,1 point sur un an).

De fait, le département comptait, en décembre 2011, **31 356 demandeurs d'emploi** de catégorie A, soit une hausse de 8 % sur un an (région : + 4,8 %, France : + 5,6 %). En détail, le nombre de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans est en hausse de 4,7 % sur un an (6 681 au 31 décembre). Le nombre de demandeurs d'emploi de 50 ans et plus (6 334 au 31 décembre 2011) augmente quant à lui de 16,2 % sur un an.

Le nombre de **licenciements économiques**, en 2011, a **baissé de 15,9 %** (soit 1 623 contre 1 929 en 2010). Le nombre d'heures indemnissables au titre du **chômage partiel**, correspondant à la demande des entreprises, est en **baisse de 74,4 %** sur un an (530 359 en 2011 contre 2 074 257 en 2010).

Concernant la structure du chômage (catégorie A) dans le département, on note que :

- le pourcentage des jeunes chômeurs par rapport à la demande totale (20,9 %) est en baisse (21,5 % en décembre 2010).
- le pourcentage des femmes par rapport à la demande totale (49,1 %) est en légère baisse par rapport à 2010 (49,2 %).
- les demandeurs d'emploi de longue durée représentent 40,7 % des demandeurs d'emploi de catégorie ABC (41,5 % en 2010).

Les statistiques mensuelles relatives à la demande d'emploi sont établies sur la base des catégories de demandeurs d'emploi suivantes :

- **Catégorie A :** demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi, tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi.
- **Catégorie B :** demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi, tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (78 heures ou moins au cours du mois).
- **Catégorie C :** demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi, tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (plus de 78 heures au cours du mois).
- **Catégorie D :** demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi, non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi pour diverses raisons (stage, formation, maladie, etc.), sans emploi.
- **Catégorie E :** demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi, tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi en emploi (bénéficiaires de contrats aidés par exemple).

1.1.2. Les mesures pour l'emploi

1.1.2.1. Mesures tendant à éviter ou à prévenir les licenciements

▪ **Le chômage partiel (ou activité partielle) et les conventions de chômage partiel**

L'année 2011 a vu la **durée globale de chômage partiel diminuer** (demande d'indemnisation de 163 310 heures perdues contre 715 161 heures en 2010). **94 demandes et 413 états nominatifs de remboursement** ont été instruits par les services, contre 358 demandes et 1 438 états nominatifs de remboursement en 2010. Le coût global de cette mesure (BOP central 103) s'est élevé en 2011 à **586 283 €** (2 567 427,09 € en 2010).

L'objectif de cette mesure est d'atténuer les répercussions sur l'entreprise d'une baisse temporaire de l'activité et, par là même, de prévenir des licenciements économiques. En période de conjoncture économique dégradée, le chômage partiel est la principale mesure d'accompagnement des entreprises par l'État. Elle associe, pour chaque heure de travail chômée du fait de la sous activité, une prise en charge partielle de la rémunération du salarié par l'employeur et un remboursement partiel de l'employeur par l'État.

Les allocations de chômage partiel sont versées par l'employeur à l'échéance normale de la paie. L'État rembourse à l'entreprise le montant de l'allocation spécifique (en 2011, 3,84 € ou 3,33 € par heure en fonction de la taille de l'entreprise). Le contingent annuel d'heures indemnifiables au titre du chômage partiel est fixé, par salarié, pour l'année 2011, à 1 000 heures pour l'ensemble des branches professionnelles.

En outre, au titre de l'**indemnisation du chômage partiel ouverte aux salariés dont l'ancienneté est insuffisante** pour leur permettre d'être indemnisés pendant tout ou partie de la fermeture de leur entreprise pour congés payés, 370 demandes (549 en 2010) ont donné lieu à indemnisation en 2011, correspondant à une dépense de **96 089 € pour 746 salariés concernés** (148 947,82 € pour 1 142 salariés en 2010) - *BOP central 103* -.

▪ **L'Activité Partielle de Longue Durée (APLD)**

42 conventions A.P.L.D. ont été conclues en 2011, dont 28 renouvellements de conventions déjà signées en 2010 (71 conventions signées en 2010). 8 nouvelles entreprises ont adhéré à ce dispositif en 2011. Au total, les entreprises concernées par ces conventions se sont engagées à maintenir dans l'emploi **1 305 salariés** (2 630 en 2010). Sur l'exercice 2011, **266 690 €**, correspondant à **132 états nominatifs**, ont été mandatés pour le financement de ce dispositif - *BOP central 103* - (903 477,35 € en 2010 correspondant à 338 états nominatifs).

Créé le 1^{er} mai 2009 afin de faire face aux difficultés exceptionnelles liées à la crise économique, ce dispositif vient s'ajouter aux conventions de chômage partiel classiques. Sur la base d'une convention conclue entre l'État et l'UNEDIC, ce dispositif prévoit une allocation complémentaire au chômage partiel qui est financée conjointement par l'entreprise, l'État et l'UNEDIC. Ce dispositif s'applique aux entreprises qui s'engagent, dans le cadre d'une convention et pour une durée minimale de 3 mois à :

- maintenir l'emploi pour une durée équivalente au double de la durée de la convention,
- verser au salarié en chômage partiel 75% de sa rémunération brute (indemnisation exonérée de charges sociales),
- à proposer à chaque salarié bénéficiaire un entretien de professionnalisation en vue d'examiner les éventuelles actions de formation ou de bilan à engager.

Pour chaque heure chômée, l'État verse à l'entreprise l'allocation spécifique chômage partiel de 3,84 € ou 3,33 € et une allocation complémentaire « Convention Activité Partielle de Longue Durée » de 1,90 € pour les 50 premières heures et de 3,90 € au-delà (soit 7,74 € nets de charges pour les PME et 7,23 € nets de charges pour les entreprises de plus de 250 salariés).

▪ **La convention FNE formation**

Cette mesure concerne les entreprises rencontrant des difficultés d'emploi immédiates ou à court terme, notamment les PME. Les personnels concernés sont principalement les personnels d'exécution. Sont éligibles à l'aide du FNE, aussi bien les dépenses de rémunération des salariés stagiaires, que les dépenses dites de fonctionnement (frais de formation). Elle consiste, par voie de convention conclue avec l'État, à financer des actions de formation professionnelle s'intégrant dans un plan de formation exceptionnel, à destination des salariés les plus exposés à la perte de leur emploi, des salariés de faible niveau de qualification et des salariés impactés par une période de sous activité.

En 2011, **2 conventions ont été signées** (8 en 2010), pour **544 salariés formés** (1 045 salariés en 2010) et 41 934 heures de formation (60 411 en 2010), pour un engagement de l'État de 187 736 € (811 519,20 € en 2010). Le coût du dispositif a été de **249 126 €** en 2011 (440 400,74 € en 2010) - *BOP central 103* -.

1.1.2.2. Mesures d'accompagnement des licenciements

▪ **Le contrôle des Plans de Sauvegarde de l'Emploi (PSE)**

Les entreprises de plus de 50 salariés qui envisagent un licenciement collectif pour motif économique d'au moins 10 personnes sont tenues d'établir un PSE. Celui-ci doit comporter : des **actions d'accompagnement des salariés**, le cas échéant, des **actions de revitalisation du bassin d'emploi** et un **dispositif de suivi** avec les représentants du personnel. En 2011, **13 PSE ont été notifiés** à l'unité territoriale de la DIRECCTE et 10 PSE ont donné lieu à un accompagnement spécifique de ce service.

Par ailleurs, **une décision de constat de carence de PSE** a été rendue à l'encontre d'une entreprise en 2011.

▪ **La convention d'allocation spéciale du FNE (AS-FNE)**

Ce dispositif (dit de "préretraite") permet le départ de salariés âgés de 57 ans et plus (56 ans à titre dérogatoire) en leur garantissant une allocation égale à 65 % de leur salaire de référence. **6 conventions** ont été signées en 2011 pour un potentiel de 11 salariés (13 conventions et 23 bénéficiaires potentiels en 2010). Le coût global de cette mesure s'est élevé à 1 374 001 € en 2011 pour une moyenne de 92 bénéficiaires mensuels (2 211 990 € en 2010 pour 143 bénéficiaires mensuels). **En 2011, les entreprises concernées n'ont pas participé au financement de cette mesure** car elles étaient en très grande difficulté financière.

Cette mesure, qui n'était plus en phase avec la politique publique visant à maintenir dans l'emploi les salariés expérimentés, a été supprimée à compter d'octobre 2011.

▪ **La convention de cellule de reclassement**

Elle est destinée à mettre en place une **structure d'aide à la reprise d'emploi** au bénéfice de salariés licenciés pour motif économique. En 2011, si aucune nouvelle convention n'a été signée, le montant de l'aide de l'État s'est élevé à **42 500 €** correspondant à des engagements 2009 et 2010 - *BOP central 103* -.

Cette mesure a été supprimée à compter d'octobre 2011 et est remplacée, depuis septembre 2011, par le Contrat de Sécurisation Professionnelle (CSP), mis en œuvre par Pôle Emploi pour l'accompagnement des personnes licenciées pour motif économique.

▪ **La convention d'allocation temporaire dégressive**

Cette mesure a pour objectif de **favoriser le reclassement externe** d'un salarié licencié pour motif économique, en lui accordant une compensation financière pendant 2 ans, s'il subit une

baisse de rémunération dans l'emploi de reclassement. Ce dispositif a été principalement utilisé dans le cadre des plans de sauvegarde de l'emploi. **8 conventions** ont été signées en 2011 portant sur **233 bénéficiaires potentiels** (21 conventions et 1 057 bénéficiaires en 2010). Le montant de l'aide de l'État s'est élevée à **95 619 €** (131 965 € en 2010) - *BOP central 103* -.

1.1.2.3. L'aide personnalisée au retour à l'emploi (APRE)

La loi du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active (RSA) et réformant les politiques d'insertion a institué une aide personnalisée au retour à l'emploi (APRE) qui a pour objet de prendre en charge tout ou partie des coûts exposés par les bénéficiaires du RSA socle lorsqu'ils débutent ou reprennent une activité professionnelle. La mise en place et le suivi de cette aide ont été confiés à l'UT DIRECCTE.

Les modalités d'attribution de l'**aide personnalisée de retour à l'emploi (APRE)** ont été définies dans un règlement technique annexé à la convention-cadre d'orientation et au droit à l'accompagnement des bénéficiaires du RSA. Les dépenses qui peuvent être prises en charge au titre de l'APRE sont celles exposées à l'occasion de la prise ou reprise d'un emploi, au suivi d'une formation ou à la création d'une entreprise, notamment les dépenses en matière de transport, d'habillement, de logement, d'accueil des jeunes enfants, de licence, certification ou autorisation qu'implique une activité professionnelle. Cette liste n'est pas exhaustive, d'autres dépenses peuvent être éligibles dès lors qu'elles s'inscrivent bien dans l'objet de l'APRE.

Le règlement technique de l'APRE prévoit la possibilité de percevoir une première aide forfaitaire de 200 € à laquelle s'ajoute des versements supplémentaires pouvant aller jusqu'à 1 800 €, voire 2 800 €, par personne et par an.

L'instruction de la demande d'APRE a été confiée aux conseillers Pôle Emploi, aux conseillers Emploi Formation du Conseil Général, aux conseillers des PLIE d'Angers, Cholet et Saumur, aux travailleurs sociaux de la CAF, du Conseil Général et de 7 CCAS conventionnés. Le versement de celle-ci est assuré pour le compte de l'État par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de l'Anjou.

Au 31 décembre 2011, **488 705,91 € ont été versés à 855 bénéficiaires du RSA** (contre 206 135,47 € versés en 2010) pour couvrir essentiellement des dépenses de mobilité (transport, carburant...).

1.1.2.4. Les aides à la création d'emplois

1.1.2.4.1. Les contrats aidés

Dans un contexte de persistance du chômage et d'augmentation du chômage de longue durée, l'État (UT DIRECCTE) s'est mobilisé aux côtés des prescripteurs à partir de septembre 2011 pour accroître les placements en contrats aidés.

▪ **Dans le secteur non marchand**

Au cours de l'année 2011, **3 080 contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE)** ont été prescrits dans le département, dont 1 069 contrats cofinancés par le Conseil général pour des bénéficiaires du RSA. 1 073 bénéficiaires de ces contrats d'accompagnement dans l'emploi (soit 34 % de la totalité) ont été placés dans les ateliers et chantiers d'insertion et 235 l'ont été au sein des communes.

▪ **Dans le secteur marchand**

A fin décembre 2011, **756 contrats initiative emploi (CIE)** ont été conclus en Maine-et-Loire, dont 67 contrats cofinancés par le Conseil Général pour des bénéficiaires du RSA.

1.1.2.4.2 Les mesures en faveur des jeunes

▪ **Le contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS)**

Le CIVIS n'est pas un contrat de travail mais un dispositif destiné à favoriser l'insertion professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans en difficulté et confrontés à un risque d'exclusion professionnelle, dont le niveau de formation est inférieur ou équivalent à un Bac+2 non validé. Ce droit à l'accompagnement, instauré par la loi de cohésion sociale, a pour objectif d'organiser les actions nécessaires à la réalisation de leur projet d'insertion dans un emploi durable.

Mis en œuvre au nom de l'État par les missions locales ou les PAIO (permanences d'accueil, d'information et d'orientation), le CIVIS comprend un accompagnement personnalisé et régulier, le bénéfice du régime général de sécurité sociale pendant les périodes où le jeune ne bénéficie d'aucune protection sociale, et la possibilité d'un soutien de l'État sous la forme d'une allocation pouvant atteindre 1 800 € par an (plafond relevé de 900 € à 1800 € par le décret n°2010-321 du 22 mars 2010).

En 2011, 2 184 conventions ont été signées (2 336 en 2010) dont 703 avec des jeunes sans qualification. L'objectif départemental, fixé à 2 175, a donc été pleinement rempli.

▪ **Le Fonds pour l'insertion professionnelle des jeunes (FIPJ)**

Afin de consolider l'accompagnement personnalisé et renforcé des jeunes, la loi de finances de 2005 a prévu la création d'un Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Jeunes – FIPJ - qui se décline principalement en aides directes, visant la sécurisation financière des parcours des jeunes mineurs (exclus de l'allocation CIVIS), ou permettant la prise en charge de frais urgents liés au logement, à la nourriture, aux vêtements et en aides indirectes, assurant le financement d'actions de nature à contribuer aux parcours des jeunes sans se substituer aux financements de droit commun.

Dans le Maine et Loire, **en 2011, 55 230 € ont été mandatés (36 000€ en 2010) -BOP local 102**, concernant le cofinancement de l'encadrement technique pour 26 places "jeunes" dans des chantiers d'insertion.

1.1.2.5. Les emplois liés au développement des services à la personne

L'Agence Nationale des Services à la Personne (ANSP) créée par la loi du 26 juillet 2005 a pour mission de coordonner et d'appuyer les initiatives relatives au développement de l'emploi dans le secteur des services à la personne, traditionnellement bien implanté dans l'économie du département. Elle s'attache, en outre, à revaloriser les métiers concernés et à lutter contre le travail non déclaré en professionnalisant ces métiers. En Maine-et-Loire, le Directeur du travail, responsable de l'unité territoriale de la DIRECCTE a été désigné en qualité de délégué territorial de l'ANSP.

Le plan annuel 2010 en faveur du développement des services à la personne élaboré par le délégué territorial et ses services a été conçu avec l'ensemble des partenaires institutionnels concernés, notamment le Conseil général, le Conseil régional, les Maisons **de l'Emploi et Pôle Emploi**. **Il comporte 15 actions**, dont la conduite a été confiée aux différents partenaires, **et qui viennent décliner les 7 axes suivants :**

- 1 : Promouvoir et développer les services à la personne ;
- 2 : Accroître et structurer une offre de qualité ;
- 3 : Améliorer la qualité des emplois et la professionnalisation du secteur ;
- 4 : Assurer une fonction d'observation statistique et économique du secteur ;
- 5 : Développer l'innovation dans les services ;
- 6 : Renforcer l'animation locale grâce aux délégués territoriaux ;
- 7 : Assurer la communication des services à la personne.

Les associations et entreprises peuvent être agréées, permettant ainsi aux particuliers de bénéficier de réductions fiscales pour des travaux très variés. La loi du 23 juillet 2010 a assoupli les conditions d'agrément des prestataires de services à la personne: l'agrément simple est remplacé par un système déclaratif pour les services destinés aux publics non fragiles (facultatif mais indispensable pour l'ouverture du droit aux avantages fiscaux) et pour les activités destinées aux publics fragiles, l'agrément demeure obligatoire. Ce nouveau dispositif est effectif depuis le 22 novembre 2011.

Fin 2011, le département comptait **561 structures agréées « services à la personne »**, soit une augmentation de plus de 10% par rapport à 2010 (503 structures agréées).

1.1.3. La formation professionnelle

1.1.3.1. La formation professionnelle des jeunes

▪ L'apprentissage

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail ouvert aux jeunes âgés de 16 à moins de 26 ans. Contrat de travail de type particulier, il offre en alternance, une **formation générale d'au moins 400 heures** par an dispensée dans un centre de formation d'apprentis et une formation pratique chez un maître d'apprentissage. La durée normale du contrat est de deux ans, et la rémunération minimale versée à l'apprenti varie (en fonction de la durée du contrat, de l'année d'apprentissage, de l'âge et du niveau de l'apprenti) de 25 à 93 % du SMIC.

La conclusion de contrats d'apprentissage est encouragée par une **exonération de charges** et par une **indemnité forfaitaire compensatrice**. Depuis le 1^{er} janvier 2003, c'est le Conseil régional qui a en charge la gestion des aides forfaitaires octroyées dans ce cadre.

La responsabilité de l'enregistrement et de la validation des contrats d'apprentissage du secteur privé est désormais confiée aux différentes chambres consulaires depuis la parution du décret n°2011-1924 du 21 décembre 2011 faisant suite à la loi n°2005-882 du 2 août 2005. L'UT DIRECCTE continue néanmoins à enregistrer les contrats signés par le secteur public non industriel et commercial.

En 2011, **3 777 contrats d'apprentissage** ont été enregistrés **dans le secteur privé** (4 448 en 2010) **et 61 contrats** ont été conclus **dans le secteur public** (85 en 2010).

▪ Le contrat de professionnalisation

Ce contrat vise à **favoriser l'insertion ou la réinsertion professionnelle** des jeunes de 16 à 25 ans révolus et des demandeurs d'emploi de 26 ans et plus, et à leur permettre d'acquérir une qualification professionnelle. C'est un contrat de travail de type particulier à durée déterminée (de 6 à 12 mois ou 24 mois au plus, si un accord de branche le prévoit). Les salariés, rémunérés par l'entreprise, perçoivent une rémunération variant de 55 à 80 % du SMIC s'ils ont moins de 26 ans, et égale au SMIC ou à 85 % du salaire minimum conventionnel s'ils ont au moins 26 ans.

En 2011, **1 738 contrats de professionnalisation** ont été conclus dans le département (1 467 en 2010), soit une hausse de 18% sur un an, dont 1 379 concernant des salariés âgés de moins de 26 ans.

Depuis la parution du décret n°2011-535 du 17 mai 2011, l'enregistrement des contrats de professionnalisation incombe aux OPCA (organismes publics collecteurs agréés).

▪ Le Parcours d'Accès aux Carrières Territoriales, hospitalières, et de l'État (PACTE)

Le PACTE est, pour les trois fonctions publiques, l'équivalent du contrat de professionnalisation. Ouvert aux jeunes de 16 à 25 ans révolus, sans qualification ou peu diplômés ; le PACTE est un **mode de recrutement**, sans concours, **dans la fonction publique**,

pour des emplois de catégorie C. Un **contrat en alternance d'un à deux ans** est proposé aux jeunes par une administration, pendant lequel ils perçoivent une rémunération égale à un pourcentage (55 % avant 21 ans, 70 % au-delà) du traitement minimum de la fonction publique. Au terme du PACTE, et après évaluation de leurs compétences, les jeunes peuvent être titularisés. Pour l'employeur, le PACTE ouvre droit à une exonération de cotisations sociales.

En 2011, **1 contrat** a été enregistré (0 en 2010).

1.1.3.2. La formation professionnelle des adultes

▪ **Les titres du Ministère**

Comme suite à la loi du 17 janvier 2002 consacrant un nouveau droit d'accès à la certification (la validation des acquis professionnels -VAE-), le ministère a engagé une réforme de sa politique de certification. Le titre professionnel se substitue au certificat de formation professionnelle et la politique de certification est devenue une activité à part entière des services déconcentrés.

En 2011, les différents centres pour la formation ont organisé 261 sessions de validation pour **2 227 candidats** (2 301 en 2010), **avec délivrance de 1 638 titres professionnels** (1 714 en 2010), dont 40 titres délivrés dans le cadre de la VAE.

Des sessions de validation permettant d'accéder aux certificats de compétences professionnelles ont permis la délivrance de **235 livrets de certifications** en 2011 (478 en 2010), soit au total 1 882 certifications partielles ou totales (2 192 en 2010).

▪ **La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)**

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), définie par la loi de Modernisation Sociale n°2002-73 du 17 janvier 2002, permet d'obtenir tout ou partie d'un diplôme ou d'un titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification professionnelle (CQP).

En 2011, **104 demandes ont été instruites** (96 en 2010). Parmi elles, **96 recevabilités** ont été accordées, 6 dossiers ont été rejetés et 3 dossiers étaient en attente d'instruction. Au titre de cette mesure, **112 061 €** ont été mandatés en 2011 - *BOP local 103* -.

1.2. L'action en faveur des entreprises, du commerce et de l'artisanat

1.2.1. Les aides à la création d'entreprise

1.2.1.1. Les aides de droit commun

▪ **Les exonérations de charges sociales dans les ZRR**

Dans les ZRR (zones de revitalisation rurale), toute création d'emploi d'une durée déterminée d'au moins 12 mois, ou d'une durée indéterminée, qui a pour effet d'accroître l'effectif d'une entreprise dont l'effectif n'excède pas 50 salariés, donne lieu, pour chaque emploi ainsi créé, à une **exonération totale des charges patronales de sécurité sociale pendant 1 an**. Dans le département, les secteurs géographiques concernés sont les cantons de Candé et Noyant-Méon. **22 dossiers** ont été déposés auprès de l'UT DIRECCTE en 2011 (11 en 2010).

▪ **Le Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC)**

Depuis le 1^{er} janvier 2011, l'UT DIRECCTE réalise le contrôle de service fait des collectivités et des entreprises ayant bénéficié d'une subvention FISAC. Auparavant, cette mission était réalisée par la préfecture.

1 contrôle de service fait a été réalisé en 2011.

1.2.1.2. Les aides à vocation sociale

▪ **Les conventions pour la promotion de l'emploi**

Les conventions pour la promotion de l'emploi sont conclues entre l'État et divers organismes afin de **favoriser indirectement la création d'activités économiquement viables** et l'émergence de projets en faveur de l'emploi. Cette mesure, dont les modalités sont définies par la circulaire CDGEFP n°97/08 du 25 avril 1997, est rattachée au *BOP local 103* - accompagnement des mutations économiques et promotion de l'emploi - de la mission travail et emploi.

Le montant des crédits attribués **en 2011, 99 893 €**, en augmentation sensible par rapport à 2010 (81 671,60€), a permis la conclusion de **9 conventions** avec 6 associations. Les secteurs d'activité concernés sont le bâtiment et les travaux publics, les transports, l'agriculture, la menuiserie industrielle, le commerce, l'artisanat et les services. Les actions mises en œuvre ont bénéficié en priorité aux demandeurs d'emploi en difficulté, en particulier jeunes.

▪ **Le dispositif local d'accompagnement (DLA)**

En 2011, une convention visant à la mise en place du DLA (dispositif local d'accompagnement) **a été signée avec le FONDES** (fonds de développement solidaire) qui gère le dispositif dans le Maine-et-Loire.

Ce dispositif a pour objet de **soutenir les associations qui développent des activités sociales, créatrices d'emploi**, dans leur développement et leur démarche de consolidation économique, en leur permettant de bénéficier d'un accompagnement dans les domaines suivants : organisation, restructuration, développement, résolution de problèmes financiers, mise en place d'outils de gestion financière.

80 000 € ont été engagés pour cette mesure en 2011 au bénéfice des associations, et **102 500 € ont été mandatés** - *BOP local 103* -. Ces crédits ont permis de financer 45 ingénieries pour des structures nouvelles ainsi que 57 suivis d'impact pour des structures accompagnées les années précédentes.

1.2.2. L'animation sectorielle et thématique

1.2.2.1 La revitalisation du bassin d'emploi d'Angers

Depuis la loi n° 2005-38 du 18 janvier 2005, **les entreprises de plus de 1000 salariés ou appartenant à un groupe de plus de 1000 salariés qui procèdent à un licenciement collectif** affectant par son ampleur l'équilibre d'un bassin d'emploi, sont tenues de contribuer à la création d'activités et au développement des emplois sur ce même bassin d'emploi.

Pour le bassin d'emploi d'Angers, un dispositif de mutualisation des fonds de la revitalisation a été mis en œuvre, dans le cadre d'une convention de partenariat, conclue le 7 mars 2007 puis rénovée le 6 novembre 2009, entre l'État et les collectivités territoriales concernées ; puis par la signature de conventions bilatérales entre l'État et chaque entreprise.

La mise en œuvre de ce partenariat, dont l'objet est la recherche et l'accompagnement de tout projet de création d'activité ou d'emploi de nature à participer à la revitalisation du bassin d'emploi d'Angers, a été confiée à un opérateur unique, l'agence Angers-Loire-Développement, en association étroite avec les autres structures de développement économique, notamment le Comité d'Expansion et la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Maine-et-Loire.

En 2011, aucune entreprise du bassin d'emploi d'Angers n'a été assujettie à l'obligation de revitalisation. Les licenciements collectifs intervenus concernaient en effet 20 salariés au plus. Un licenciement collectif de 72 personnes est certes survenu, mais l'entreprise concernée était en redressement judiciaire, ce qui excluait toute obligation de revitalisation.

Sur la période 2007-2011, le Fonds de revitalisation a soutenu **47 projets d'entreprises, dont 3 en 2011**, pour un engagement de création de **1 099 emplois** et un montant global de **2 706 000€**, soit une aide moyenne de 2 462€ par emploi créé. Le nombre d'emplois déjà créés au 1^{er} janvier 2012 est de **833**, soit un taux de concrétisation de **76%**.

L'UT DIRECCTE a par ailleurs été mobilisée en fin d'année 2011 pour obtenir, à hauteur d'un million d'euros, la labellisation d'un **Fonds national de Revitalisation des Territoires (FNRT)** sur la communauté d'agglomération d'Angers. Ce dispositif national, dont la gestion est confiée à OSEO, permet, par le biais de prêts sans garantie accordés à des entreprises, de soutenir les territoires touchés par des mutations économiques. Le dispositif sera mis en œuvre en 2012.

1.2.2.2. La revitalisation hors bassin d'emploi d'Angers

En 2010, suite à l'annonce de plans de licenciements sur Chacé, Beaufort en Vallée et Saumur-Bagneux, représentant la suppression de 278 emplois, l'État avait assujéti à la revitalisation, à 3 reprises, le groupe FRANCE CHAMPIGNON. Une 1^{ère} convention de revitalisation concernant Chacé avait alors été conclue le 2 août 2010.

En 2011, deux nouvelles conventions de revitalisation ont été conclues entre l'État et la Coopérative Agricole France Champignon (1300 salariés). Les territoires impactés par les restructurations de France Champignon sont le Saumurois et le Beaufortais. Dans une perspective de mutualisation des fonds de ces 3 conventions et de mise en cohérence des actions de revitalisation sur ces 2 territoires, le groupe France Champignon a accepté que les fonds de la revitalisation viennent partiellement abonder le dispositif préexistant dénommé ALIZE (Actions Locales Interentreprises en Zones d'Emploi).

Ce dispositif de soutien à l'activité économique et à la création d'emplois par l'accompagnement de projets de PME en développement, au moyen d'aides financières (avances remboursables) et d'apports en compétences par la mise à disposition temporaire de cadres et techniciens de grandes entreprises partenaires, a ainsi pu être enrichi d'une nouvelle action, l'aide à la création directe d'emplois.

Les fonds de la revitalisation mis à disposition par France Champignon s'élèvent au total à **1,1 M€ dont 660 000 € affectés au dispositif ALIZE**, en vue d'une utilisation sous forme d'aides directes aux entreprises créant des emplois et d'avances remboursables à des PME en développement. Les fonds restants permettront de financer d'autres actions de revitalisation, après validation par un comité de pilotage associant les différents partenaires et le groupe France Champignon.

1.2.2.3 Le plan local de redynamisation de Maine-et-Loire

Compte tenu des opérations de restructuration des établissements de la Défense dont a fait l'objet le département de Maine-et-Loire et en particulier le bassin d'emploi d'Angers avec le regroupement en 2012 sur le site de Bourges d'une partie des activités de l'établissement technique d'Angers (ETAS) à Montreuil-Juigné qui entraînera la suppression d'environ 200 postes, le Plan local de redynamisation vise à permettre de recréer des emplois en compensation de ceux qui ont été perdus du fait de cette restructuration, soit un objectif de 440 emplois directs sur 3 ans dans le département de Maine-et-Loire.

A cette fin, **la contribution financière de l'Etat est de 1,5 M€** sur une durée de 3 ans dont 1M€ au titre du FRED et 0,5M€ au titre du FNADT.

Les actions de revitalisation retenues dans le présent PLR s'inscrivent dans deux axes de développement :

- conforter les domaines d'excellence du département de Maine-et-Loire en :

o développant le pôle « Innovation et Technologies de la Santé » à Angers (soutien au développement de la structure fédérative de recherche, renforcement de l'attractivité de l'Ecole Doctorale Biologie Santé, soutien au développement des entreprises et de l'innovation, mobilisation du potentiel scientifique angevin et sensibilisation des PME aux opportunités du secteur santé, matérialisation et animation d'un site technopolitain réservé à la santé),

- soutenir le développement économique des territoires en :

o favorisant la création d'emplois dans le secteur de l'industrie et des services (aide aux entreprises), la création ou la reprise d'entreprises par des ressortissants défense en phase de reconversion,

o proposant des petites surfaces mixtes « atelier », « bureaux » et « stockage » pour aider de petites entreprises à s'implanter et à démarrer leur activité,

o aménageant un parc d'activités intercommunautaire sur les communes de la Membrolle-sur-Longuenée et Pruillé,

o étendant le parc d'activités communautaire d'Angers la Membrolle, secteur de la Chevalerie,

o structurant le secteur culturel et créatif,

o stimulant, diffusant et accompagnant les usages performants des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les TPE/PE (actions de conseil, d'information et de formation).

Le périmètre retenu est celui de l'agglomération d'Angers et pour certaines actions également celui de la communauté de communes du Lion-d'Angers. A titre dérogatoire, pour l'action « Aide directe aux entreprises », le périmètre pourra être étendu (au cas par cas) à des projets structurants implantés sur la communauté de communes de Segré.

Le PLR de Maine-et-Loire a été **validé par le comité de pilotage départemental du 28 novembre 2011 et par le comité technique interministériel du 30 novembre 2011**. La signature de la convention du PLR conclue entre le préfet de Maine-et-Loire et les présidents du Conseil régional, du Conseil général, d'Angers-Loire-Métropole et de la chambre de commerce et d'industrie de Maine-et-Loire aura lieu en 2012 ainsi que son début de mise en œuvre.

1.2.3. Soutien à l'économie face à la crise financière et économique

La propagation brutale à la mi-septembre 2008 de la crise financière a conduit les pouvoirs publics à prendre un ensemble de mesures visant à soutenir les acteurs économiques frappés par cette crise sans précédent. Dans la **continuité du plan de relance** à l'économie initié au plan national à partir de 2009, les dispositions suivantes ont été reconduites ou complétées en 2011 :

- Restitution accélérée du crédit d'impôt recherche ;
- Mensualisation des remboursements de crédit de TVA.

S'agissant du **crédit d'impôt recherche**, 128 entreprises ont bénéficié de cette mesure dans le Maine-et-Loire pour un montant global de 8,1 millions d'euros.

1.2.4 Examen des problèmes de financement des entreprises

▪ Commission des Chefs des Services Financiers et des représentants des organismes sociaux (CCSF)

La CCSF s'est réunie à 6 reprises en 2011 dans le cadre de sa mission de soutien aux entreprises qui connaissent des difficultés conjoncturelles, voire structurelles dans l'attente d'un plan de restructuration. La commission, dont le secrétariat est assuré par le Service des Études Économiques et Financières de la DDFiP, a examiné **17 nouveaux dossiers qui ont concerné 839 emplois** répartis dans des secteurs très diversifiés dont, fabrication de machines et équipements (1 dossier totalisant 146 emplois), construction (4 dossiers totalisant 91 emplois), autres industries manufacturières (2 dossiers totalisant 27 emplois), bois (1 dossier totalisant 194 emplois).

Au total, en 2011, la Commission a accordé 14 plans d'apurement à titre définitif. Le délai moyen de règlement consenti était de 9 mois pour apurer un passif global de 810 895 €.

▪ Comité Départemental d'examen des problèmes de financement des entreprises (CODEFI)

Le Comité Départemental d'examen des problèmes de financement des entreprises (CODEFI) ne s'est pas réuni au cours de l'année 2011.

1.2.5 Aménagement commercial

Durant l'année **2011**, la commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) a examiné **18 dossiers** (dont 3 dossiers déposés durant le mois de décembre 2010) **en 8 séances** (15 dossiers en 8 séances avaient été examinés en 2010).

Il convient de relever que la CDAC de Maine-et-Loire a été amenée à se prononcer, le 23 février 2011, sur une demande d'autorisation d'**extension du centre commercial à l'enseigne « E. LECLERC » à Saumur**, pour une surface de 5735 m² de surface de vente portant ainsi la surface totale de vente du magasin à 12335 m². L'autorisation a été accordée pour cet ensemble commercial qui constitue la plus grande surface de vente autorisée en 2011 par la commission.

Le total des surfaces de vente autorisées en 2011 par la CDAC s'est élevé à **25 868,54 m²** concernant les secteurs suivants : alimentaire, supermarchés (19 034 m²), équipement de la maison (470 m²), équipement de la personne (5164,54 m²), surface autorisée autre (1 200 m²).

1.3 L'économie agricole

1.3.1 Préservation des espaces nécessaires à l'agriculture

Le **contrôle des structures** répond aux objectifs fixés par le Projet Agricole Départemental inspiré notamment par la volonté d'assurer un développement durable du territoire, en maintenant de nombreux actifs sur les exploitations tout en préservant un environnement de qualité, en terme notamment d'eau et de paysage. **623 demandes** d'autorisations d'exploiter ont été instruites en 2011.

Par le biais du contrôle des structures, des aides à l'installation et des mesures spécifiques en matière de droits à produire, la DDT s'attache à maintenir, en partenariat avec la profession agricole, une forte dynamique d'installation de jeunes agriculteurs.

1.3.2 Installations : une forte mobilisation de tous les acteurs

La dynamique d'installation retrouvée en 2010 s'est confirmée en 2011 avec **97 installations de jeunes agriculteurs** ayant bénéficié d'une formation et d'aides DJA (Dotation

Jeune Agriculteur) pour un montant global de **1 192 250 €**. En outre, **104 projets de formation** ont été validés pour l'année 2011.

Par ailleurs, le programme départemental « agriculteurs nouvellement installés », concernant les exploitants agricoles installés entre le 16 mai 2009 et le 15 mai 2011, a permis à 72 jeunes agriculteurs, sur 149 dossiers instruits par la DTT, de bénéficier d'une dotation pour un montant total de **157 733,91 €**.

1.3.3 Amélioration de la compétitivité et accompagnement financier de l'agriculture durable

En 2011, les dépôts de dossiers de demande de subvention ont respecté deux appels à candidatures : au 30 avril et au 15 septembre. Au total, **71 dossiers** ont été retenus car éligibles et finançables avec l'enveloppe annuelle disponible. Ils représentent un montant total de **604 825€**, soit une diminution de 17% par rapport à 2010, en lien avec une réduction de l'enveloppe affectée à ce plan. La production de volailles a bénéficié de 63% des aides (384 982€) et la filière lait de près de 20% (119 024€).

1.3.4 Paiement des aides de la PAC

▪ Situation des paiements au 31/12/2011 (aides découplées DPU + aides couplées)

Comme en 2010, les aides surfaces qui cumulent les **droits à paiement unique** (DPU) et les **aides couplées aux surfaces** (prime aux protéagineux, aides supplémentaires aux protéagineux) ont été payées en 2 fois : 50 % des DPU (aides découplées) le 17 octobre 2011, puis le solde le 1^{er} décembre 2011. Le montant total des aides ainsi versées en 2011 s'élève à **122 171 912,68 €** dont 1 626 415, 92 € d'aides découplées.

▪ Contrôle sur les dossiers aides surfaces

434 exploitations ont été contrôlées en 2011 dans le Maine-et-Loire. 411 l'ont été par télédétection, 23 autres contrôles sur place ont également été réalisés. Les résultats de contrôle ne sont cependant pas encore connus ; la phase contradictoire (échanges entre la DDT et les exploitants ayant des anomalies constatées) se déroulera en 2012.

▪ Découplage des aides en 2011

En 2011, le processus de découplage s'est poursuivi avec notamment un découplage, à hauteur de 25%, des aides aux prunes d'Ente, pêches Pavie et poires Rocha ou Williams destinées à la transformation. Ce découplage s'est traduit par l'attribution d'une dotation supplémentaire et par une revalorisation du montant unitaire des DPU. 16 dossiers ont été traités dans ce cadre.

En outre, sur 28 dossiers instruits par la DDT, 14 ont été acceptés pour bénéficier d'une aide dans le cadre du programme national « veaux de boucherie ». Ce programme s'adressait aux éleveurs de veaux de boucherie installés entre 2009 et 2010 et ayant diminué leur activité de plus de 25% entre leur campagne de référence et 2008/2009.

1.3.5 Quotas laitiers

Mis en place en 1984 avec une gestion départementalisée, les quotas laitiers ont évolué au **1^{er} avril 2011** vers une **organisation par bassin de production** (9 bassins à l'échelon national) afin de permettre une optimisation de la gestion des références et de la préparation de la fin du dispositif qui est programmée pour 2015. Le Maine-et-Loire et sept autres départements des régions Bretagne et Pays de la Loire (sauf Vendée) constituent le bassin laitier du Grand Ouest, assurant 33,6% de la production nationale.

Suivant cette nouvelle organisation, les 1 964 exploitations laitières de Maine-et-Loire se sont vues attribuer une **production annuelle moyenne de 326 356 litres par exploitation**.

1.3.6. Aides en cas de crises et mesures de soutien du revenu

▪ Calamités agricoles

Compte tenu de la persistance de la sécheresse observée dans le département depuis le début du printemps et de ses conséquences en matière de production de fourrages (prairies et maïs), le Maine et Loire a été reconnu en état de calamité agricole sécheresse, en 2011, comme en 2010. Pour demander l'aide, les exploitants avaient pour la première fois l'obligation de déclarer leurs pertes de production sur internet via l'outil TELECALAM. **97 % des dossiers ont été télédéclarés.**

2442 demandes d'indemnisation ont été ainsi transmises à la DDT (**dont 85% d'éligibles**). Une première enveloppe d'environ 5 millions d'euros a été utilisée dès le 15 septembre pour indemniser les exploitants. La délégation de crédits supplémentaires de 0,95 million d'euros est programmée début 2012 pour le versement du solde.

▪ Assurance récolte

Depuis 2010, l'État attribue une aide à l'assurance récolte, sous forme de remboursement partiel de la prime d'assurance annuelle. Cette aide permet d'inciter les exploitants agricoles à assurer les productions pour lesquelles des pertes éventuelles ne sont plus indemnisées par le Fonds de gestion des risques en agriculture. Le versement de cette aide est programmé en mars 2012. 596 exploitations ont sollicité cette aide via leur dossier PAC 2011.

▪ Catastrophes naturelles

La DDT a instruit sur l'année 2011 **une quarantaine de demandes**. Elles concernent des dégâts consécutifs aux phénomènes combinés de sécheresse et réhydratation des sols (29 dossiers) ou liés à des orages (11 dossiers). Depuis le 1^{er} septembre 2009, la DDT assure la gestion de la procédure de reconnaissance des catastrophes naturelles ; elle était assurée auparavant par les services de la Préfecture.

▪ Agridiff

3 exploitations ont bénéficié de la mise en œuvre d'un plan de redressement économique via la procédure Agridiff en 2011. Ces exploitations ont par ailleurs bénéficié d'une aide de l'État au redressement (aide para-redressement) pour un montant total de **36 065 €**, soit environ 12 000 € par exploitation.

▪ Aide à la réinsertion professionnelle

9 exploitants souhaitant quitter l'activité d'exploitant agricole ont sollicité une aide à la réinsertion professionnelle. Une prise en charge partielle des coûts de formation ou de déménagement a permis d'attribuer **36 907 €** à ces exploitants en 2011.

▪ Remboursement de la Taxe Intérieure de Consommation (TIC)

Le dispositif de remboursement partiel de la TIC a été reconduit en 2011. Il permet aux utilisateurs de bénéficier d'un remboursement partiel des achats de fuel et de gaz naturel nécessaires aux activités agricoles.

1.4 Les actions en faveur d'une meilleure cohésion sociale

La lutte contre les exclusions et la préservation de l'égalité des chances demeurent des axes prioritaires de l'État.

1.4.1. Aides en faveur des publics en difficultés

Si le département se caractérise par des indicateurs sociaux proches des moyennes nationales ou régionales, certains quartiers des grandes villes et de leur périphérie et des espaces plus ruraux tels que le Saumurois et le Baugeois présentent des signes de précarité plus marqués.

Si la loi du 18 décembre 2003, et celle du 13 août 2004 sur les libertés et responsabilités locales ont donné aux Conseils généraux une responsabilité forte en matière d'insertion des populations en difficulté, l'État conserve une mission plus particulière au regard des personnes touchées par la grande exclusion (les sans-abri par exemple) ou en situation de vulnérabilité, notamment au regard de leur santé.

1.4.1.1. L'insertion par l'activité économique (IAE)

Le secteur de l'insertion par l'activité économique bénéficie d'un véritable statut reconnu par le code du travail, significatif de la reconnaissance de ce mode d'intervention économique en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des personnes rencontrant les plus grandes difficultés.

Le dispositif repose sur trois principes majeurs :

- Un **conventionnement systématique avec toutes les structures d'insertion par l'activité économique**, quel que soit leur type d'activité, qui peuvent alors bénéficier des aides de l'État visées à l'article L 5132-2 du code du travail ;
- Un **agrément préalable des publics par Pôle Emploi** : cette orientation implique une véritable prise en compte par le service public de l'emploi des difficultés socioprofessionnelles des personnes ; elle garantit que les structures recrutent effectivement les personnes les plus éloignées du marché du travail en vue de leur retour à l'emploi ;
- Un **pilotage local sous la responsabilité du représentant de l'État dans le département** dans le cadre du Comité Départemental d'Insertion par l'Activité Économique (CDIAE). Celui-ci s'est réuni 8 fois en 2011.

L'aide de l'État mandatée (hors FSE pour les entreprises d'insertion) au secteur de l'insertion par l'économique s'élève en 2011 à **3 921 210,93 € - BOP externe 102** - dont 448 185,70 € mandatés au titre des conventions « droit commun » 2010 correspondant à des engagements 2010.

En 2011, les services de l'État ont poursuivi leurs missions de contrôle et de soutien aux acteurs du département qui participent à l'accueil et au suivi des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles. Les aides de l'État attribuées ont été réparties comme suit :

- **217 868 € au bénéfice de 18 associations intermédiaires** (dont 111 613 € correspondant au solde des conventions 2010 « droit commun »)
- **2 698 985,53€ au bénéfice de 26 entreprises d'insertion par l'économie** (dont 79 064,90 € correspondant au solde des conventions « droit commun » 2010)
- **595 850 € au bénéfice de 5 entreprises de travail temporaire d'insertion** (dont 48 875 € correspondant au solde des conventions 2010)

Par ailleurs, le **Fonds Départemental pour l'Insertion** est spécialement dédié au secteur de l'insertion par l'activité économique, puisqu'il est destiné à financer le développement et la consolidation des initiatives locales en matière d'insertion par l'activité économique. Il a notamment pour objet de concourir au financement :

- **D'aides au conseil** nécessaires à l'identification, à l'élaboration et au suivi des projets de développement d'activités d'insertion par l'économique,

– **D'aides au démarrage, au développement** et, à titre exceptionnel, **à la consolidation** des structures conventionnées au titre de l'insertion par l'activité économique.

En 2011, **6 structures ont été aidées au total** (13 en 2010), toutes au titre de l'aide au développement. La contribution de l'État a été de **84 944,40 €** dont 69 730,80 € correspondant au solde des conventions 2010 « droit commun ».

1.4.1.2. L'insertion des travailleurs handicapés

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées remplace les ateliers protégés par les **entreprises adaptées (EA)**, qui doivent occuper un minimum de 80% de travailleurs handicapés à efficience réduite. En 2011, **17 EA étaient conventionnées pour 804 postes de travailleurs handicapés** et ont reçu de l'État **11 590 131,36 €**.

Les partenaires du programme départemental insertion des travailleurs handicapés (PDITH) et sa coordination ont développé plusieurs types d'actions en 2011 en faveur de travailleurs handicapés, selon les axes suivants :

- Action en faveur de l'emploi des jeunes en situation de handicap,
- Action en faveur du retour à l'emploi des demandeurs d'emploi handicapés (DETH) seniors,
- Accès à la formation (expérimentation de nouvelles modalités de formation pour les personnes en situation de handicap du bassin d'Angers, prestation d'appui individuel au projet de reconversion pour les travailleurs handicapés licenciés pour motif économique),
- Mobilisation des employeurs,
- Maintien dans l'emploi.

1.4.1.3. La lutte contre les exclusions en matière de logement

▪ **Le droit au logement opposable (DALO)**

La loi du 5 mars 2007 a institué le Droit au Logement Opposable (DALO) par le biais d'un recours devant la commission de médiation. En Maine-et-Loire, cette commission fonctionne depuis le 1er janvier 2008. En 2011, **135 dossiers** ont été déposés. **52 demandes** ont été déclarées **prioritaires**. Les bailleurs et les associations ont fait **56 propositions de logement** ou d'hébergement dans le cadre du DALO.

▪ **La Commission Départementale de Conciliation (CDC)**

La Commission Départementale de Conciliation, dont le secrétariat est assuré par la DTT, est chargée de régler à l'amiable les conflits entre bailleurs et locataires, afin de réduire les contentieux et soulager d'autant les tribunaux. En 2011, la commission s'est réunie à 8 reprises pour traiter **29 litiges**. Parmi eux, **17 dossiers ont fait l'objet d'une conciliation**, soit 59 % des cas présentés en séance.

▪ **La commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX)**

Rendue obligatoire par la loi du 25 mars 2009, la CCAPEX vise à rendre le travail de l'ensemble des partenaires plus efficace en leur donnant la possibilité, sur un même dossier et de manière simultanée de donner un avis sur les solutions à mettre en œuvre pour éviter l'expulsion. La CCAPEX a adopté son règlement intérieur le 25 novembre 2010. Cette instance est délocalisée à l'échelle des quatre arrondissements, notamment pour faciliter la participation des acteurs locaux.

La création de la CCAPEX emporte le transfert de l'activité de maintien et de suspension de l'aide personnalisée au logement (APL) exercée par la commission départementale de l'APL

aux organismes payeurs des prestations que sont les CAF et MSA au 1er janvier 2011. En 2011, la CDAPL a été **saisie de 215 situations**. Les dossiers ont été étudiés à des stades avancés de la procédure d'expulsion pour des montants de dettes de loyer élevés. Les recommandations de la CCAPEX ont alors visé majoritairement à mobiliser les ménages sur leur situation.

1.4.1.4. La veille social et le plan d'urgence hivernale

▪ **La veille sociale**

Le dispositif de veille sociale départementale comprend le n° 115, un SAMU social, 2 services d'accueil et d'orientation : ANGERS et SAUMUR, 1 permanence sociale à CHOLET, 3 accueils de jour dont 2 à ANGERS (le Point d'Accueil Santé Solidarité -PASS- et Aide Accueil) et 1 à SAUMUR.

440 places d'hébergement généraliste étaient proposées dans le département au 1er novembre 2011, soit :

- CHRS d'urgence : 49
- Places annexes d'urgence (hors CHRS) : 2
- Hébergement d'urgence « haut seuil de tolérance » : 19 (14 à ANGERS et 5 à SAUMUR)
- CHRS stabilisation : 42
- CHRS insertion : 2236

A noter également l'ouverture en juin 2011 de 92 places en Hébergement d'urgence de droit commun pour accueillir les familles réfugiées primo-arrivantes.

▪ **Le plan d'urgence hivernale**

Il a pour objet la mobilisation des capacités d'accueil, d'hébergement et d'insertion durant l'hiver pour l'hébergement et l'accès au logement des personnes sans abri ou mal logées. Il préconise 3 niveaux d'alerte :

- *Le niveau 1 « vigilance »* : instaure une mobilisation permanente entre le 1er novembre et le 31 mars ;
- *Le niveau 2 « grand froid »* : correspond à une situation météorologique aggravée sur plusieurs jours ;
- *Le niveau 3 « froid extrême »* : correspond à des températures exceptionnellement basses pendant plusieurs jours.

Le dispositif d'hébergement et de veille sociale a été renforcé pendant la période hivernale. Les capacités d'hébergement d'urgence dédiées au 115 ont été augmentées de 76 places dès le niveau 1 et 25 places supplémentaires pouvaient être ouvertes en niveau 2 pour le plan hiver 2010-2011. Pendant la période hivernale, les équipes mobiles du SAMU social ont été renforcées : augmentation de l'amplitude horaire des maraudes.

Pour le plan hiver 2011-2012, les capacités d'hébergement d'urgence ont été augmentées de 86 places dès le niveau 1 et de 44 places supplémentaires en niveau 2. En outre, 52 places en accueil ruraux ont été mises à disposition par les communes soit au total 344 places d'urgence en novembre et décembre 2011.

Au cours de l'hiver 2010/2011, **le niveau 2 « grand froid » a été déclenché 3 fois** : du 26 novembre au 6 décembre 2010 (11 jours), du 24 décembre 2010 au 28 décembre 2010 (5 jours) et du 14 février au 18 février 2011 (5 jours), soit 21 jours au total. 1 095 personnes différentes ont sollicité une ou plusieurs fois un hébergement d'urgence au cours de la période hivernale 2010-2011.

Le public concerné :

- 69 % des demandes proviennent d'hommes seuls,
- 16 % proviennent d'unités familiales, dont la grande majorité est de la demande d'asile,
- Les jeunes isolés ou groupes demeurent dans les zones urbaines ou dans leurs proches périphéries.
- Au sein des accueils ruraux, la population la plus représentée est masculine, isolée et d'un âge avoisinant la cinquantaine.

1.4.1.5. Le Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPH)

La **loi Engagement national pour le logement (ENL)** du 13 juillet 2006 est venue renforcer le rôle du PDALPD qui doit fixer les objectifs à atteindre pour assurer aux personnes concernées la mise à disposition durable d'un logement et garantir la mixité sociale des villes et quartiers.

Le plan 2008-2012, approuvé le 25 janvier 2008, contient cinq axes de travail :

- Améliorer le traitement de la demande de l'utilisateur en apportant une solution adaptée dans un délai raisonnable,
- Accompagner l'accessibilité de l'offre pour les publics du plan,
- Améliorer les conditions de logement,
- Renforcer la prévention des expulsions,
- Consolider les dispositifs de connaissance des besoins.

Le comité responsable du PDALPD s'est réuni le 7 janvier et le 5 décembre 2011. Cette instance qui regroupe l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs intervenant dans le champ du logement et de l'hébergement est le lieu de partage et de débat sur :

- Le bilan des actions et des moyens mis en œuvre au service de l'accès à l'hébergement et de l'accès et du maintien dans le logement des personnes défavorisées ;
- Le lancement et le suivi des actions à conduire dans le cadre du PDALPD.

Citons à ce titre les travaux conduits en **matière de lutte contre la précarité énergétique**, projet piloté par le Conseil Général pour lequel les services de l'État apportent leur concours, la mise en place d'un **nouveau dispositif d'accompagnement social** par le Conseil Général (veille sociale) et le **projet de mise en place du contingent préfectoral** par l'État.

1.4.1.6. Expérimentation du Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation (SIAO)

Issu du Chantier national prioritaire 2008-2012 pour la prise en charge des personnes sans-abri ou mal logées, le Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation (SIAO) est un dispositif ayant vocation à coordonner, sur chaque département, l'offre et la demande d'hébergement d'urgence et d'en faciliter l'accès.

Suite à un travail de préfiguration financé par l'État et à une construction collective avec le Conseil général, les villes d'Angers, de Cholet, de Saumur, l'UDCCAS et les associations gestionnaires d'hébergement et de logement adapté, a été créée, en juillet 2011, l'association gestionnaire du SIAO sur le volet insertion. L'association « Abri de la Providence » reste gestionnaire du service 115, chargé de l'orientation des personnes sans-abri vers l'hébergement d'urgence.

Sur la période d'expérimentation d'avril 2011 à décembre 2011, **le SIAO a été saisi de 538 demandes** (provenant des associations gestionnaires d'une offre d'hébergement, des maisons départementales des solidarités (MDS), des CCAS, du secteur psychiatrique, etc.) et a procédé à **428 orientations**.

1.4.2 La politique de la ville et la rénovation urbaine

L'État met en œuvre, à destination des habitants des quartiers, des moyens pour lutter contre la précarité. Les crédits pour ces opérations sont gérés soit par l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'égalité des chances (ACSé), soit par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU). Le Préfet est le délégué territorial de ces deux agences.

1.4.2.1 La politique de la ville

1.4.2.1.1 Les contrats urbains de cohésion sociale (CUCS)

Ils sont au nombre de trois dans le département : CUCS d'Angers-Trélazé et d'agglomération, CUCS de l'agglomération choletaise, CUCS de Saumur. Conclues initialement pour 3 ans (2007-2009), leur durée avait été prolongée d'une année (jusqu'en 2010) avant la conclusion d'un nouvel avenant de prolongation sur la période 2011-2014.

Les crédits « politique de la ville » (CUCS et Réussite éducative), soit 2 190 139 €, ont été attribués pour financer des actions principalement au profit des associations et dans les domaines suivants :

Thématique principale	Réalisation 2011	Part dans l'enveloppe départementale totale
1 - Éducation et accès aux savoirs	609 732 €	27,84%
<i>dont réussite éducative</i>	<i>460 000 €</i>	<i>21,00%</i>
2 - Emploi et développement économique	636 200 €	29,05%
3 - Logement et habitat	114 726 €	5,24%
4 - Santé et accès aux soins	148 736 €	6,79%
5 - Culture et expression artistique	118 019 €	5,39%
6 - Lien social, citoyenneté et participation à la vie publique	303 234 €	13,85%
<i>dont programme VVV (ville-vie-vacances)</i>	<i>116 020 €</i>	<i>5,30%</i>
7 - Accès aux droits et lutte contre les discriminations	32 000 €	1,46%
8 - Prévention de la délinquance et justice	23 512 €	1,07%
9 - Pilotage, ressources et évaluation	57 086 €	2,64%
10 - GIP, mutualisateur	146 174 €	6,67%

Ce tableau montre l'importance pour l'État des thématiques « éducation et emploi » au travers des actions co-financées et programmées en partenariat.

▪ **Accompagnement de la réussite éducative**

Dans le département, **quatre programmes de réussite éducative** (PRE) (Angers, Cholet, Saumur et Trélazé) sont co-financés par l'ACSé pour un montant en 2011 de **460.000 €** étant précisé qu'une somme de 83 000 € a été transférée du PRE d'Angers vers la dotation CUCS d'Angers au regard du reliquat fin 2010. Ce programme est considéré comme prioritaire par l'ACSé et fait l'objet d'une animation et d'un suivi par la DDCS en lien avec l'Éducation Nationale.

▪ **Actions vers l'emploi**

En 2011, l'ACSé a versé la somme de **205 372 €** aux Communautés d'agglomération Angers-Loire-Métropole (90 600 €) et du Choletais (114 772 €) pour le financement des **deux projets** du département retenus au titre de l'appel à projet national « *des quartiers vers l'emploi : une nouvelle mobilité* ».

1.4.2.1.2. Les mesures de la dynamique « Espoir-Banlieues »

La « **dynamique Espoir-banlieues** » (DEB), présentée le 8 février 2008 par le Président de la République, s'appuie sur cinq piliers : l'emploi, l'éducation, les transports, la sécurité et le financement des initiatives locales. En Maine-et-Loire, sont concernés quatre quartiers du CUCS d'Angers-Trélazé et agglomération figurant dans la liste des 215 quartiers (Liste 1) : Belle-Beille, Hauts de Saint-Aubin (ex Verneau - Capucins), Monplaisir à Angers, Le Grand-Bellevue (ex Plaines Petits Bois) à Trélazé.

L'année 2011 a vu la poursuite de mesures déjà mises en œuvre :

▪ **Les mesures liées à l'éducation**

Internats d'excellence, cordées de la réussite ; ces dispositifs conduits par l'Inspection d'académie bénéficient, pour les élèves issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville, d'un soutien financier de l'ACSé, qui a été en 2011 de 20 200€ (7 000€ pour la cordée de réussite Elan 49 et 13 200€ pour les internats d'excellence).

▪ **La gestion urbaine de proximité**

Depuis la fin des « contrats de ville » en 2006 prolongés en 2007, les conventions de Gestion Urbaine de Proximité (GUP) des quartiers en rénovation urbaine étaient devenues obsolètes. Suite aux « diagnostics en marchant » (GUP) effectués de 2009 et 2010 destinés à dresser un constat, partenarial et basé sur une participation des usagers, des dysfonctionnements des quartiers et à envisager les améliorations possibles, de nouvelles conventions visant à renforcer la cohérence et la qualité des services de proximité ont été signées en 2011 pour Angers, Cholet et Saumur. Quant à Trélazé, la charte GUP est en cours de rédaction et devrait être signée courant 2012.

▪ **Le contrat d'autonomie**

Ce dispositif piloté par l'UT DIRECCTE s'adressait aux jeunes domiciliés en CUCS. Son objectif consistait à renforcer, adapter et compléter la mise en relation de l'offre et de la demande d'emploi ainsi que les mesures d'accompagnement existantes. Ce contrat prévoyait un accompagnement spécifique des jeunes par des opérateurs œuvrant dans les quartiers prioritaires sur une durée de 3 ans. Cette prestation globale et intensive d'une durée de 18 mois maximum permettait d'apporter une réponse aux obstacles à l'insertion des jeunes des quartiers ZUS/CUCS et particulièrement des non inscrits à Pôle emploi.

Ce dispositif a pris fin en 2011 dans le Maine-et-Loire après que l'objectif de 700 entrées ait été atteint, soit avant la fin des 3 ans prévus par le dispositif. Un bilan de ce dispositif a été établi

pour en tirer notamment des enseignements sur les bonnes pratiques mais aussi sur les besoins complémentaires d'actions qui pourraient être mises en œuvre ; ce bilan sera examiné au regard du bilan du « service civique » avant que ne soient lancées de nouvelles actions ayant des objectifs similaires.

1.4.2.1.3. Le Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD)

Cette dotation non limitée aux territoires des CUCS, gérée en utilisant le circuit financier de l'ACSé, a permis le financement d'actions de prévention de la délinquance, d'accompagnement à la fonction parentale, d'actions destinées à combattre les violences faites aux femmes, d'équipements de vidéo surveillance.

Les crédits ont été de 231 722 € en 2011 avec trois sous-enveloppes : installation de vidéo protection (83 462 €), soutien aux projets d'actions portées par les associations (95 370 €) et par les collectivités territoriales (52 630 €).

Les crédits « politique de la ville » (CUCS, PRE, Dynamique Espoir-Banlieues) mais également les crédits FIPD, à compétence territoriale élargie, utilisent le circuit financier de l'ACSé. **En 2011, au total, 2 441 801 € de crédits ACSé ont été mandatés en Maine-et-Loire.**

1.4.2.1.4. Les exonérations de charges dans les ZRU et ZFU

▪ Les Zones de Redynamisation Urbaine (ZRU)

Dans ces zones, toute création d'emploi d'une durée déterminée d'au moins 12 mois, ou d'une durée indéterminée, qui a pour effet d'accroître l'effectif d'une entreprise dont l'effectif n'excède pas 50 salariés, donne lieu, pour chaque emploi ainsi créé, à une **exonération totale des charges patronales de sécurité sociale pendant 1 an.**

Dans le département, les secteurs géographiques concernés sont Angers (Belle-Beille, Mon Plaisir, Verneau, Capucins), Trélazé (Les Plaines), Saumur (Croix Verte, Chemin Vert), Cholet (Bonnevay).

8 dossiers ont été déposés en 2011 (aucun en 2010).

▪ Les Zones Franches Urbaines (ZFU)

41 Z.F.U. ont été créées le 1^{er} janvier 2004 par la loi n° 2003-710 du 1^{er} août 2003. Initialement ouvertes pour 5 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2008, elles ont été prorogées jusqu'au 31 décembre 2013. Le département de Maine-et-Loire est concerné par le **quartier de Belle-Beille à Angers, ainsi que par 4 nouvelles rues du parc d'activités de Beaucourt.**

Des exonérations fiscales et sociales sont accordées aux petites entreprises présentes (50 salariés au maximum), ou qui s'y installent. En contrepartie, elles doivent réserver un tiers de leurs embauches ou de leurs emplois à des habitants des quartiers classés en zones urbaines sensibles (Z.U.S.) dans l'unité urbaine.

En 2011, **67 déclarations** ont été adressées à l'UT DIRECCTE (76 en 2010).

1.4.2.2. La poursuite des chantiers de rénovation urbaine (immobilier)

Le département compte quatre projets de rénovation urbaine conventionnés sur les communes d'Angers, Trélazé, Cholet et Saumur. **Au 31 décembre 2011, l'avancement était le suivant :**

- Sur ANGERS, l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) a apporté une contribution de 72 126 342 € sur un programme de 467 126 342 €; 84 % des constructions et 89 % des réhabilitations étaient réalisées ;
- Sur CHOLET, l'Agence a apporté une contribution de 9 685 288 € sur un programme de 61 650 456 € ; 100 % des constructions et 100 % des réhabilitations étaient réalisées ;

- Sur SAUMUR, l'Agence a apporté une contribution de 29 717 863 € sur un programme de 114 522 949 €; 63 % des constructions et 93 % des réhabilitations étaient réalisées ;
- Sur TRELAZE, l'Agence a apporté une contribution de 10 418 000 € sur un programme de 42 030 636 € ; 100 % des constructions et des réhabilitations étaient réalisées.

Depuis le démarrage, **2 079 logements sociaux neufs** ont été financés (1 641 fin 2010), et **8 811 logements ont été réhabilités** (8 726 fin 2010) au titre de la rénovation urbaine.

La convention de rénovation urbaine de Trélazé est l'une des premières achevées en France. Elle fait dès lors l'objet d'une étude expérimentale pour la réalisation d'un plan stratégique local (PSL) destiné à déterminer des actions à moyen terme permettant de pérenniser les investissements réalisés.

1.4.3. L'aide au logement

1.4.3.1. Le financement du logement social

La production de logements sociaux fait l'objet d'une délégation de compétence des aides à la pierre. En 2010, la convention de délégation au profit d'Angers Loire Métropole a été renouvelée pour une période de 6 ans, et celle du Conseil Général a fait l'objet d'avenants.

Les objectifs de production pour 2011 ont été répartis en fonction de la tension du marché. Ainsi, sur le territoire du département de Maine et Loire, la répartition s'est effectuée de la manière suivante :

- **847 logements sociaux** dont 185 PLAI (prêt locatif aidé d'intégration) et 470 PLUS (prêt locatif à usage social) **sur le territoire d'Angers Loire Métropole,**
- **408 logements sociaux** dont 63 PLAI et 162 PLUS **sur le reste du territoire.**

Au 31 décembre 2010, les objectifs globaux ont été atteints à 97,4% pour Angers-Loire-Métropole et à 93,8% pour le département.

La production globale de logements sociaux est moins importante que les années précédentes compte tenu de l'arrêt des subventions complémentaires reçues en 2009 et 2010 dans le cadre du plan de relance.

1.4.3.2 Le financement du logement social privé

L'aide totale de l'**Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat** (ANAH) pour la réhabilitation de logements privés a été de **3 281 894 € en 2011**, permettant ainsi la réhabilitation de 588 logements répartis entre les propriétaires bailleurs (49) et les propriétaires occupants (539).

Cette aide a permis la remise sur le marché de 33 logements très dégradés et la production d'une offre locative nouvelle de 112 logements à loyer maîtrisé.

Le **programme «Habiter Mieux »** a apporté, par l'intermédiaire du Fonds d'Aide à la Réhabilitation Thermique des logements (FART), **222 500 € de subventions**, dont 137 000€ (soit 86 logements) au titre de l'aide de solidarité écologique (ASE).

1.4.3.3. Le logement des jeunes

L'État et le Conseil Général ont piloté **une étude sur le logement des jeunes** qui a débouché sur la proposition d'un plan d'actions. Le plan d'actions a été validé en 2010, la DTT en assure le co-pilotage avec le Conseil Général, elle assure également le secrétariat du comité de pilotage.

Dans ce cadre, l'étude de faisabilité d'un guide départemental pour le logement des jeunes a été effectuée par la DTT, et un espace réservé aux jeunes en recherche de logement à l'échelle départementale sera mis en ligne. A ce titre, la DDT a animé le groupe de travail chargé d'en

valider le contenu. La mise en ligne, confiée à l'ADIL, est prévue courant 2012.

1.4.4. La tutelle des organismes HLM

1.4.4.1. Les conventions d'utilité sociale (CUS)

Le travail d'élaboration des CUS entamé en 2010 s'est poursuivi en 2011 **pour les 5 bailleurs** qui avaient souhaité revoir leurs engagements et objectifs suite à la promulgation de la Loi de Finances pour 2011. Les CUS des SA d'HLM Le Val de Loire, Anjou Castors, Gambetta locatif, de l'OPH Saumur Loire Habitat et de la SEM Soclova, ont été signées par le Préfet de région, les bailleurs et, le cas échéant, le Président du Conseil Général, dans le respect de la date butoir fixée au 30 juin 2011.

Par ailleurs, suite à la publication d'un décret spécifique aux coopératives le 28 septembre 2011, la DDT a assuré la négociation et le suivi de l'élaboration de trois « CUS accession » dans le délai fixé au 17 novembre 2011. Les coopératives « Castors Angevins », « Les trois Roches » et « Coin de Terre et Foyer » toutes adossées à des organismes HLM, se sont engagées à produire en 6 ans, 650 logements destinés à l'accession sociale à la propriété, consacrant jusqu'à 40 % de leur production à des ménages aux revenus modestes ou faibles.

1.4.4.2 Les ventes HLM

En 2011, **52 demandes portant sur la mise en commercialisation de 545 logements** ont été instruites soit une **hausse de 13%** des demandes par rapport à 2010 (46 dossiers). Au 17 janvier 2012, 46 autorisations ont été délivrées avec un avis favorable, 3 ont été refusées et 3 autres sont en cours de consultation auprès des collectivités.

Par ailleurs, **306 logements ont été vendus** dont 213 dans le cadre d'une vente en bloc d'un bailleur Nantais (la SAMO) souhaitant se désengager du département en cédant son patrimoine aux bailleurs locaux. Enfin, 80 logements autorisés à la vente en 2011 ont été vendus dans l'année de commercialisation.

En outre, les bailleurs sociaux sont amenés à solliciter la DDT pour l'autorisation de changement d'usage des logements locatifs afin de permettre à des associations d'insertion ou d'assistantes maternelles par exemple, d'y réaliser leur activité, ce qui, en 2011 représente le traitement de 17 demandes.

1.4.5 Accueil des gens du voyage

La **commission consultative du 7 juillet 2011** a validé les orientations du schéma après concertation des élus. La validation s'est traduite par la signature conjointe par le préfet et le président du Conseil général du **nouveau schéma d'accueil des gens du voyage le 29 août 2011**. Pour sa mise en œuvre, une coordinatrice a été recrutée le 1er novembre 2011. Positionnée au sein du service habitat et cohésion sociale du Conseil général, elle dispose d'une lettre de mission conjointe du Préfet et du Président du Conseil général.

Parallèlement, le réseau des gestionnaires s'est réuni en mars et en septembre 2011 pour valider un cadre de **règlement intérieur sur les aires d'accueil**, et poursuivre le travail sur l'harmonisation des tarifs.

Le site internet, hébergé par la DDT, a été mis en place. Il permet d'accéder à des informations générales sur les aires d'accueil et sur la réglementation. En outre, il permet aux gestionnaires d'effectuer la mise à jour régulière des disponibilités ainsi que tout autre renseignement concernant la gestion et le fonctionnement des aires d'accueil. Pour cette mise en place, une formation des gestionnaires a été dispensée en lien avec le service conseil de gestion et communication de la DDT.

La mise en conformité et les travaux d'extension de l'aire d'accueil du Lion d'Angers ont

permis sa qualification en aire d'accueil aménagée conforme à la loi du 5 juillet 2000 et aux normes techniques en vigueur, après visite de conformité de la DDT (unité EOPH et UT de Segré).

1.4.6 Accueil des étrangers

1.4.6.1 Accueil des demandeurs d'asile

Depuis 2002, la plateforme départementale d'accueil des demandeurs d'asile dite «Espace Accueil», gérée par l'Association Abri de la Providence coordonne et mutualise l'action et les moyens de l'ensemble des partenaires.

Depuis la régionalisation des plateformes d'accueil des demandeurs d'asile décidée en 2009 par le ministère, la région Pays-de-la-Loire fait partie des quelques régions pour lesquelles deux plateformes ont été maintenues, celle de Nantes dont le périmètre d'action est interdépartemental et celle d'Angers avec un périmètre départemental.

En 2011, le département compte 260 places en Centres d'Accueil des Demandeurs d'asile (CADA) ainsi que 570 places d'hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile réparties sur les trois principales agglomérations du département, comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

TOTAL PLACES CADA et HUDA PAR TERRITOIRE	territoire Cholet	territoire Saumur	territoire Segré	territoire Angers	TOTAL
CADA	50	50	0	160	260
HUDA (moyenne 2011)	20	45	15	490	570
TOTAL places CADA et HUDA	70	95	15	650	830

L'année 2011, dans la suite de l'année 2010, a été marquée par une arrivée importante de demandeurs d'asile placés en procédure prioritaire et ne pouvant donc pas intégrer un CADA.

L'Etat finance (BOP 303 « immigration et asile ») en totalité les CADA pour un coût de 2 357 316 € et les places d'hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile pour un coût de 2 278 800 € en 2011, **soit un coût total annuel de 4 636 116 €**. Le coût des places d'hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile du département fait partie des plus bas de la région avec la Mayenne du fait notamment d'une mobilisation des bailleurs sociaux et d'une utilisation optimisée des appartements via des cohabitations de ménages.

L'année 2011 a été également marquée par une volonté d'articulation et de pilotage, à un niveau interdépartemental et régional, des dispositifs d'accueil et d'hébergement des demandeurs d'asile.

Cela s'est traduit par les actions suivantes :

- * La réalisation d'un diagnostic sur les prestations délivrées par les opérateurs de l'HUDA de chaque département de la région, afin d'harmoniser les pratiques de ces opérateurs en lien avec le cahier des charges OFII des plates-formes d'accueil des demandeurs d'asile. Un référentiel a été validé par les préfets en 2012 et se met progressivement en œuvre en 2012.
- * En fin d'année 2011, s'est mise en place une régulation régionale de la demande d'asile afin d'éviter que certaines villes comme Angers ne connaissent une saturation de leurs dispositifs.

A noter que 539 personnes étrangères se sont présentées à la préfecture en 2011 pour solliciter l'asile politique (641 en 2010, 909 en 2009, 480 en 2008) et 735 demandes étaient effectivement enregistrées par l'OFPPA.

La demande d'asile se caractérise en Maine-et-Loire par la part prépondérante **des ressortissants originaires de la corne de l'Afrique** (Somalie, Soudan, Érythrée) représentant **65 % des demandeurs en 2011**, ainsi que par les difficultés d'identification de ces personnes par le système de lecture d'empreintes digitales « EURODAC ». En outre, le taux de reconnaissance de la qualité de réfugié parmi les ressortissants précités, au terme de l'examen de leur demande par l'OFPPA, approche les 30 %.

Au cours des 4 dernières années, on est passé de 143 demandeurs d'asile reconnus réfugiés en 2008 à **322 en 2011**.

1.4.6.2. Accueil des primo-arrivants

Pour faciliter l'intégration des primo-arrivants, la loi du 24 juillet 2006 relative à l'immigration et à l'intégration a rendu obligatoire **le contrat d'accueil et d'intégration**. La signature et le respect de ce contrat sont devenus une étape essentielle du parcours d'intégration républicaine des membres de famille (conjoint de Français, conjoints ou enfants d'étrangers) désireux de s'établir en France. De nouvelles dispositions ont été précisées par la loi du 20 novembre 2007 relative à la maîtrise de l'immigration, à l'intégration et à l'asile dont la mise en œuvre concrète a été définie fin 2008. Pour le Maine-et-Loire, **713 CAI ont été signés en 2011** (608 en 2011),

Il s'agit, en amont de la venue en France de l'étranger, de la mise en place d'évaluations et de formations à la langue française et aux valeurs de la République dans le pays de résidence. Ainsi parmi les bénéficiaires de CAI, 276 ont suivi une formation linguistique, 505 ont bénéficié d'un bilan de compétences et 378 ont assisté à une session d'information d'une journée nommée « vivre en France ».

1.4.7 Promotion de l'égalité entre femmes et hommes

Les actions de la mission départementale aux Droits des femmes et à l'égalité en Maine-et-Loire s'appuient sur les quatre axes de la politique interministérielle de l'Égalité : l'accès des femmes aux responsabilités et à la prise de décision, l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, l'égalité en droits et dignité et la lutte contre les violences envers les femmes, l'articulation des temps de vie. Elles s'intègrent dans une stratégie d'échelon régional.

1.4.7.1. La lutte contre les violences envers les femmes

En Maine-et-Loire, plus de **700 plaintes ont été déposées** par des femmes victimes de violences dans les services de police et en gendarmerie en 2011.

La déclinaison départementale du « plan interministériel de lutte contre les violences faites aux femmes, 2011-2013 : protection, prévention, solidarité » est pilotée par la **Commission départementale de lutte contre les violences envers les femmes** (CODEV) qui réunit les différents acteurs locaux concernés par les réponses concrètes à apporter : les services de l'État (Police, Gendarmerie, Parquet, DDCS, Inspection académique), le Conseil Général, des maires, des associations, des organismes socioprofessionnels. La CODEV, présidée par la déléguée DFE, est aussi une commission spécifique du conseil départemental de prévention de la délinquance, de l'aide aux victimes, de lutte contre les dérives sectaires, la drogue et les violences faites aux femmes, présidé par le préfet. Elle a réuni 43 personnes le 25 novembre.

▪ **Sensibilisation du public**

L'accent a été mis sur la sensibilisation du public à travers de nombreuses manifestations :

campagne départementale de sensibilisation du public, en relais de la campagne nationale « Ne laissez pas la violence s'installer, réagissez » ; participation et soutien des associations et villes pour les animations autour de la journée internationale pour l'élimination des violences à l'égard des femmes ; exposition DFE nationale « Respect », installée à Cholet ; exposition régionale DFE.

▪ **Formation des professionnels**

En matière de formation des professionnels de santé et du travail social, le groupe de travail « violences dans le couple et santé » s'est réuni régulièrement en 2011. Pour améliorer le dépistage des violences faites aux femmes et en conséquence la prise en charge par les professions médicales et médico-sociales, un enseignement spécifique d'une journée ou ½ journée est maintenant inscrit dans les programmes préparant aux diplômes d'État, en Maine et Loire :

- Aux étudiants de 3ème cycle de médecine générale de la faculté de médecine dans un module facultatif, à l'ensemble des élèves sages-femmes, ainsi qu'aux gynécologues ;
- A l'Institut de Formation aux soins infirmiers, pour l'ensemble des aides-soignant-e-s et infirmier-e-s, ainsi qu'aux élèves puéricultrices-puériculteurs.

▪ **Accueil des femmes victimes de violences**

Un accompagnement des femmes victimes de violences dans le couple est maintenant possible sur l'ensemble du département ; le poste de référent-parcours pour les femmes victimes de ces violences, installé en 2008 avec SOS-Femmes dans le cadre du plan national, a permis d'accompagner 75 femmes dans la durée (102 en 2010) et sur l'ensemble des problèmes qu'elles ont à résoudre pour se sortir de l'engrenage des violences ; des permanences ont eu lieu tous les jours à Angers et 2 jours par mois à Cholet, Saumur et Segré ; le financement est assuré par le FIPD, ainsi que par le Conseil Général et les 4 villes.

Un accueil de jour à titre expérimental a été ouvert pas SOS-Femmes, pour les femmes victimes de violences, conformément au plan interministériel 2011-2013. Il permet un accueil sans rendez-vous des femmes victimes de violences, seules ou avec enfants.

Un pôle ressources pour les professionnels de santé a été mis en place par le CHU avec le Service de Médecine Légale. Ce **service « accueil des femmes confrontées à la violence »** doit permettre de recevoir ces femmes soignées dans un des services de l'hôpital, ou par des professionnels de santé hors CHU afin de les orienter vers les associations ou services utiles aux autres démarches à entreprendre.

▪ **Enregistrement et suivi des plaintes**

Une réunion a eu lieu au TGI le 23 juin, animée par le vice-procureur ; y ont participé : AAVAS, ADAVEM, CIDFF, Planning Familial, SOS Femmes, Quazar, Médiation 49, le SPIP, la DDSP et le groupement de gendarmerie, le service de médecine légale du CHU, la déléguée DFE ; ont notamment été abordées : l'éviction du conjoint violent, la mise en œuvre de l'ordonnance de protection (dans le cadre de la loi de juillet 2010), le traitement des violences psychologiques.

▪ **Soutien financier aux associations d'accueil, d'écoute, d'information, d'hébergement, d'accompagnement des femmes victimes de violences**

- 253 femmes ont été reçues à SOS-Femmes ;
- 28 femmes ont pu être hébergées en urgence avec 30 enfants ;
- 24 ont été hébergées temporairement avec 21 enfants ;

- 75 femmes non hébergées ont été accompagnées dans la durée à Angers Cholet ou Saumur ;
- 130 demandes d'hébergement n'ont pu être satisfaites par manque de place, dont 95 pour l'urgence.

1.4.7.2. L'égalité professionnelle entre femmes et hommes

Le Maine-et-Loire est toujours marqué par une part du chômage des femmes nettement supérieure à la moyenne nationale et plus élevée que la moyenne régionale. En mars 2011, elles représentent 49,4 % de la demande d'emploi (catégorie A) quand elles sont 47,5 % au plan national et 49,3 % au plan régional- statistiques SPE 49 - Alors que les femmes représentent 47 % des actifs en Pays de la Loire, elles sont sur-représentées dans la demande d'emploi départementale, tendance installée depuis de nombreuses années.

Un tiers des femmes ayant un emploi sont à temps partiel, temps qui n'est pas toujours choisi, c'est cinq points de plus qu'au niveau national ; les Pays de la Loire sont ainsi la région française où la part des femmes travaillant à temps partiel est la plus élevée ; cette situation impacte leurs salaires et à long terme le montant de leur retraite - enquête INSEE Pays de la Loire, diffusée en 2011.

1.4.7.2.1. La formation initiale et l'insertion professionnelle

▪ Dans le domaine de la formation initiale, différentes actions en faveur de l'orientation professionnelle vers tous les métiers :

- Le **Prix 2011 de la Vocation Scientifique et Technique des filles**, PVST, d'un montant de 1000 euros par lauréate, a été attribué à 16 lycéennes dans le Maine-et-Loire et 48 dossiers ont été déposés ; il s'agit de favoriser leurs études supérieures dans les secteurs où les femmes sont moins représentées.
- En partenariat avec Terre des Sciences : **intervention de la déléguée DFE** lors du colloque régional du centre de culture scientifique technique et industrielle, le 23 mars 2011, ainsi qu'au vernissage de l'exposition « les femmes créent : entrepreneuriat, recherche, art et culture » installée à la maison de la technopole ; intervention de Terre des Sciences au lycée Chevrollier avec 200 élèves et présentation du Prix de la vocation scientifique et technique.

▪ Dans les domaines de l'insertion professionnelle des femmes et de l'égalité hommes-femmes en entreprises, un soutien financier a été apporté à plusieurs initiatives locales en faveur :

- De l'orientation et de la formation des femmes à tous les métiers avec le CIDFF ; accompagnement individualisé vers l'emploi de 95 femmes à Angers et Saumur ; orientation vers un élargissement des choix professionnels pour 27 femmes à Angers ;
- Du transfert des compétences développées dans la fonction parentale vers l'emploi avec l'AFOCAL à Saumur pour 6 femmes ;
- Du maintien de l'estime de soi pour s'engager vers l'insertion professionnelle pour des femmes éloignées de l'emploi avec l'ouverture d'un salon de coiffure social itinérant, par l'Atelier Fée avec l'association Au-delà des Frontières à Angers ;
- De l'accès des femmes à tous les emplois : table-ronde « la mixité, un atout pour l'entreprise et ses salarié-e-s » organisée par le CCAS de Montreuil-Juigné lors du forum pour l'emploi le 12 avril : présentation des aides à la mixité des emplois et à l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'entreprise et recherche d'intervenants ;
- De l'égalité entre les femmes et les hommes en entreprises : groupe de travail et festival Cité Métisse avec atelier et intervention DFE.

1.4.7.2.2. La création d'entreprise par les femmes en Maine-et-Loire

A travers le **fonds de garantie à l'initiative des femmes** (FGIF), géré au niveau régional par le Fonds de développement solidaire (FONDES), l'État peut se porter caution pour les créatrices ou repreneuses d'entreprises afin de leur faciliter l'accès au crédit bancaire.

En 2011, **38 femmes ont créé ou repris une entreprise** dans le département grâce au FGIF et 48 emplois ont ainsi été créés. Le montant des garanties s'est élevé à **518 414 €**. Malgré le contexte financier difficile, le nombre d'entreprises ainsi financées en Maine et Loire a augmenté de 31 %, le nombre d'emplois créé a augmenté de 17 % et le montant des garanties a augmenté de 16 %.

Afin de promouvoir cette garantie bancaire auprès des banques, à l'invitation de M le Préfet, un petit-déjeuner a réuni, le 20 mai, 17 directeurs d'agences ou conseillers, de 6 banques différentes du bassin d'Angers et Segré, avec le FONDES, en présence du directeur de l'UT DIRECCTE.

1.5. Prévention et évolution de l'offre de soins

L'organisation de la permanence des soins et des transports sanitaires fait l'objet d'une présentation en Comité départemental de l'Aide Médicale Urgente de la Permanence des Soins (CODAMUPS), instance co-présidée par le Préfet de Département et par la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé (ARS). Toute modification concernant la permanence des soins ambulatoires est soumise à l'avis du sous comité médical du CODAMUPTS, Comité départemental de l'Aide Médicale Urgente de la Permanence des Soins et du Transport Sanitaire. Les dossiers concernant les transports sanitaires sont présentés en sous comité des transports sanitaires. La composition et les missions de ces instances ont été précisées par décret n° 2010-810 du 13 juillet 2010.

1.5.1 L'organisation de la Permanence de Soins (PDS)

Le modèle expérimental retenu dans le département place les « opérateurs » de PDS en situation de responsabilité sur la base d'une délégation de gestion. En Maine-et-Loire, la convention entre l'Agence régionale de santé des Pays de la Loire et l'Association départementale pour l'organisation de la permanence des soins en Maine-et-Loire (ADOPS 49) a été signée en mars 2011, après validation par le CODAMUPS. Elle est entrée en vigueur le 1er mai 2011 pour une durée de 5 ans.

▪ La régulation

Le traitement des appels se fait sous la responsabilité du SAMU 49. L'ADOPS assure le couverture des plages horaires de régulation au centre 15, la coordination et la formation des médecins régulateurs.

▪ L'effectif

Le médecin « effecteur » reçoit les patients à son cabinet ou au Centre d'Accueil pour la Permanence de Soins (CAPS). Dans les secteurs dotés d'un CAPS, les médecins effecteurs interviennent de 20h à minuit en semaine, durant les week-ends et 24h/24 les jours fériés. Les urgences hospitalières prennent le relai pour la nuit profonde. Sur les secteurs non encore pourvus de CAPS, les médecins effecteurs sont opérationnels toute la nuit en semaine (de 20h à 08h), et 24h/24 les week-ends et jours fériés.

L'expérimentation a permis d'ouvrir **4 CAPS** en 2011 à Chalonnes, Brissac, Les Ponts de Cé et Seiches.

▪ La réduction du nombre de secteurs

Fin 2011, **il existe 20 secteurs de garde** en Maine-et-Loire (ce nombre était de 54 en 2003). Il est prévu de ramener ce nombre à 15 d'ici 2013 (dont 2 rattachés à la Loire-Atlantique). Chacun sera doté d'un CAPS.

1.5.2. L'organisation des transports sanitaires

Le suivi des agréments, des transferts, des cessations d'entreprises de transports sanitaires terrestres et les contrôles de conformité des locaux et des véhicules affectés à cette activité relèvent des missions de la Délégation Territoriale de l'ARS des Pays de la Loire. Tous ces dossiers sont présentés en sous comité des transports sanitaires.

▪ La garde ambulancière

Elle a été mise en place dans le Maine-et-Loire en septembre 2003 selon un cahier des charges modifié en décembre 2005. La majorité des entreprises de transports sanitaires privées du département y participe en fonction de leurs moyens matériels et humains. Elle s'organise autour de 9 pôles de garde. Son fonctionnement est jugé globalement satisfaisant aussi bien par le centre 15 que par les organismes d'assurance maladie (atteinte des objectifs fixés dans la convention nationale assurance maladie-entreprises de transports sanitaires privés). Les dysfonctionnements signalés par les responsables du centre de traitement des appels (CTA) font l'objet d'enquêtes et de convocations éventuelles des représentants des entreprises devant le sous comité des transports sanitaires.

Dans l'ensemble, les tableaux de garde, établis pour 6 mois par les transporteurs et transmis aux services de l'ARS pour validation par le sous comité des transports sanitaires et rédaction de l'arrêté, sont quasiment complets. En cas de plage non couverte, un arrêté de réquisition est pris par le Préfet de Département. En 2011, il a ainsi été pris **10 arrêtés de réquisition** pour 3 entreprises assurant le moins de gardes.

▪ Les conventions bipartites CHU/SDIS et ATSU-CHU

Une convention CHU/SDIS a été signée en décembre 2009 et est appliquée depuis cette date. La convention ATSU-CHU (Association départementale des transports sanitaires urgents) a été signée le 22 septembre 2011. Pour une cohérence des deux conventions, la convention CHU/SDIS a été revue fin 2011.

Ces 2 conventions, qui pourront évoluer dans le temps, permettent de clarifier les rôles et les missions de chacun et serviront de base au protocole tripartite, tel que prévu par la circulaire du 14 octobre 2009 relative à l'application de l'arrêté du 24 avril 2009 et de l'arrêté du 5 mai 2009 (organisation des secours à la personne, Aide Médicale Urgente et urgence pré hospitalière) .

1.6 Action en faveur des anciens combattants

Les crédits délégués au Service départemental de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre de Maine-et-Loire (subventions de l'État et fonds propres de l'établissement public) **se sont élevés à 201 000 € en 2011** (195 375 € en 2010).

Le nombre total des ressortissants dans le département est évalué à environ 27 500. Ce sont les anciens combattants de 1939/1945, d'Indochine et de Corée, les anciens combattants d'Afrique du Nord, les anciens combattants Missions Extérieures, les veuves de guerre et ascendants, les Réfractaires et Personnes Contraintes au Travail, les veuves d'anciens combattants et les Orphelins de guerre.

Au 31 décembre 2010, le nombre des pensionnés dans le département s'élevait à 18 247. **380 dossiers ont été présentés** à la commission « Solidarité » pour une dépense totale de

201 000 € (381 dossiers pour une dépense de 195 375 € en 2010). 7 demandes ont fait l'objet d'un rejet. Les membres de la commission ont renouvelé l'attribution de subventions sous forme de «chèques services» échangeables contre des produits de première nécessité dans certains centres commerciaux : 6 ressortissants en ont ainsi bénéficié pour une somme totale de 1 643,00 €. De plus, 106 colis de Noël ont été attribués pour un montant de 1 870,90 €.

23 cartes d'invalidité ont été délivrées en 2011 (soit un total de 920 à ce jour) ainsi que **41 cartes de stationnement** pour personnes handicapées, **67 cartes de veuves d'ancien combattant** et **3 cartes d'orphelins de guerre**.

Dans le Maine-et-Loire, des **actions en faveur de la Mémoire** sont conduites tout au long de l'année par le service départemental de l'Office National des Anciens Combattants (ONAC). En 2011, à titre d'exemples, le service départemental s'est notamment investi dans les actions suivantes :

- Inauguration au Musée du Génie, de l'exposition « Les As dans la Grande Guerre » le 29 mars 2011 ,
- Cérémonie de remise du Prix du Concours de la Résistance et de la Déportation le 8 juin 2011 : achat de livres et participation à un voyage à Oradour Sur Glane,
- Hommage à Marie Talet – Partenariat avec la Mairie d'Angers et l'école Marie Talet : remise de plaquettes de service pour une conférence le 21 mai 2011,
- Inauguration de l'exposition « La Dissidence en Martinique et en Guadeloupe » à la Préfecture le 20 juin 2011 en présence de la Ministre de l'Outre-Mer, avec présentation de l'exposition aux Salons Curnonsky à Angers du 24 juin au 3 juillet 2011,
- Cérémonie d'investiture de M, Laffineur, Secrétaire d'Etat, le 4 juillet 2011 avec dépôt de gerbe,
- Hommage à Grez-Neuville à un compagnon de la Libération, Monsieur Jacques de la Grandière, en présence du Secrétaire d'État le 8 octobre 2011,
- Conférence-Débat aux Archives départementales – thème du sujet du Concours national de la Résistance et de la Déportation (invitations par l'ONAC) le 19 octobre 2011,
- Visites ministérielles le 23 octobre 2011 (Fusillés de Belle-Beille) et le 11 décembre 2011 (Congrès des Combattants Volontaires),
- Participation financière (800 €) pour le déplacement du Monument aux Morts de Bécon les Granits avec inauguration par le Secrétaire d'État le 6 novembre 2011,
- Participation financière (650 €) pour le déplacement du Monuments aux Morts de Bouchemaine,
- Inauguration de la semaine de la Mémoire à Bouchemaine le 7 novembre 2011,
- Réunions préparatoires en partenariat avec la Délégation militaire départementale, en présence du Ministre, pour l'Hommage aux opérations extérieures les 7 novembre et 7 décembre 2011 (réalisé le 20 janvier 2012).

2) La sécurité

La lutte contre l'insécurité sous toutes ses formes a constitué l'une des priorités du Gouvernement en 2011. Les dispositifs législatifs créés ces dernières années ont pour but de renforcer les instruments de répression à disposition des forces de l'ordre et des magistrats, tout en poursuivant une politique de prévention et en consolidant le partenariat avec les acteurs locaux. Dans ce cadre, les services de l'État en Maine-et-Loire se sont efforcés d'utiliser au mieux les moyens mis à leur disposition.

2.1 La lutte contre la délinquance

En 2011, la délinquance globale dans le département, c'est-à-dire tous les faits de criminalité et de délinquance parvenus à la connaissance de la police et de la gendarmerie, a **très légèrement augmenté** de 3,7 %, soit quelques 975 faits supplémentaires.

▪ **Les atteintes aux biens**

De manière générale, les atteintes aux biens ont augmenté de 6,1 %. Les cambriolages ont progressé de 15,6 % (passant de 210 à 242 faits entre 2010 et 2011), mais les vols liés à l'automobile et aux deux roues à moteur ont diminué de 6,53 % (337 faits en 2010 contre 315 en 2011). Cette augmentation du nombre de cambriolages tient aussi, en Maine-et-Loire comme au niveau national, aux raids commis par les malfaiteurs venus de l'étranger, notamment d'Europe Centrale et Orientale.

En zone de police, la hausse des cambriolages s'est accompagnée d'une augmentation de 17 % des arrestations.

▪ **Les atteintes volontaires à l'intégrité physique**

Les atteintes volontaires à l'intégrité physique, qui comprennent les violences physiques crapuleuses ou non, les violences sexuelles et les menaces de violences, ont augmenté de 14,3 %, soit 427 supplémentaires par rapport à l'année précédente.

Il est à noter que parmi elles, ce sont les **violences physiques crapuleuses** qui augmentent le plus : + 36,97 %. Les vols sans arme augmentent notamment de 41,01 % et sont liés pour la plupart aux déclarations de vols de téléphones portables. Néanmoins, une cinquantaine de procédures ont abouti à des convocations devant le tribunal suite à de fausses déclarations.

Les chiffres des **violences physiques non crapuleuses**, qui recouvrent les violences intra-familiales, est en augmentation du fait des efforts déployés afin d'inciter les personnes victimes de violences familiales, et notamment les femmes, à porter plainte.

Les **menaces de violences** sont quant à elles en augmentation de 22,59 %.

En parallèle, le nombre de personnes interpellées et mises en cause dans des affaires d'atteintes volontaires à l'intégrité physique a augmenté de 7,38 % au cours de l'année 2011.

▪ **La délinquance économique et financière**

Le nombre de faits de délinquance économique et financière a diminué de 61,44 % entre 2010 et 2011 (118 faits en 2011 contre 306 en 2010).

▪ **Les violences urbaines**

En 2011, le total des faits de **violences urbaines** enregistre une **légère hausse de 9 %**, passant ainsi de 379 faits en 2010 à 412 cette année, du fait notamment d'une forte hausse, après quatre années de baisse, du nombre de véhicules incendiés (204 en 2011 contre 174 en 2010, soit

une hausse de 17,2 %).

A noter également la hausse importante du nombre de poubelles incendiées, passant de 202 à 303, soit + 50 %, ce qui alimente fortement le sentiment d'insécurité.

▪ **Les infractions révélées par l'action des services**

Le nombre d'infractions non apparentes, révélées par l'action des services de police et de gendarmerie est en hausse de 4,5 % (95 faits supplémentaires). Cela témoigne de l'engagement des forces de police et illustre bien la priorité qui est donnée à la lutte contre la délinquance plutôt qu'à une présentation élogieuse des faits.

2.2 La lutte contre l'insécurité routière

La lutte contre l'insécurité routière est un combat quotidien et un enjeu majeur de l'action de l'État au sein du département. Malgré une légère hausse du nombre d'accidents, **le nombre de tués sur les routes est historiquement bas avec 37 tués** (contre 52 en 2010).

▪ **L'accidentologie**

La baisse, très positive, du nombre de tués sur les routes de Maine-et-Loire est néanmoins nuancée par l'évolution à la hausse constatée sur tous les autres indicateurs, et notamment sur le nombre d'accidents :

- Augmentation de 3 % du nombre d'accidents corporels (+ 31 accidents)
- Augmentation de 5 % du nombre de blessés hospitalisés moins de 24 heures (+ 44 blessés)
- Augmentation de 3 % du nombre de blessés hospitalisés plus de 24 heures (+ 9 blessés)

L'année 2011 est marquée par une **surexposition très forte des jeunes** à la mortalité routière. Les personnes âgées de 18 à 25 ans représentent en effet près de 30% des tués alors qu'elles ne représentent que 10 % de la population du département.

Les piétons ont également été particulièrement impliqués dans les accidents de la circulation avec 10 tués sur 37 (9 collisions avec des voitures et une impliquant le tramway d'Angers).

▪ **Les infractions relevées par le contrôle préventif**

Le département comptait, au 31 décembre 2011, 29 radars fixes. Ceux-ci ont enregistré **108 797 infractions dans l'année**, soit un nombre en légère baisse par rapport à 2010 (116 872 infractions).

▪ **Les actions de prévention sur le territoire**

L'activité menée en matière de prévention du risque routier a été particulièrement soutenue en 2011 pour les services de l'État (DDT), au côté des partenaires de la sécurité routière (établissements scolaires, associations de prévention et élus référents sécurité routière notamment).

102 actions de sensibilisation à la sécurité routière ont été réalisées, permettant de toucher plus de **40 000 personnes** en Maine et Loire.

Plusieurs actions d'envergure ont été menées afin d'interpeller fortement tous les usagers sur les comportements les plus fréquemment causes d'accidents.

Parmi les plus marquantes, on peut citer l'opération réalisée à l'occasion de la semaine de la sécurité routière en septembre dernier, où 17 communes ont travaillé en partenariat avec la

préfecture et la gendarmerie en organisant une **reconstitution d'accident** autour de l'exposition de véhicules accidentés, dans un endroit visible de tous.

Basée sur trois modes d'action (animation de réseaux Sécurité Routière, montage et subvention de projets, intervention de bénévoles Sécurité Routière), cette démarche s'est traduite par la sensibilisation d'environ 40 000 personnes à la Sécurité Routière en 2011.

2.3 La lutte contre l'immigration irrégulière

Dans un État de droit, la délivrance des titres de séjour est conditionnée par les textes en vigueur. Les possibilités de régularisation à raison d'un contrat de travail, introduites par la loi du 20 novembre 2007, ne peuvent revêtir qu'un caractère tout à fait exceptionnel, et la préfecture veille à appliquer systématiquement les sanctions financières contre les employeurs d'étrangers sans titre de séjour ou sans autorisation de travail, sans préjudice des poursuites pénales susceptibles d'être engagées.

En conséquence, sauf cas exceptionnel, l'étranger en situation irrégulière a vocation à être reconduit à la frontière. **132 éloignements d'étrangers en situation irrégulière** ont été exécutés en 2011 (118 en 2010, 134 en 2009 et 133 en 2008).

62 départs ont été constitués de retours volontaires. Cette solution est proposée dans l'intérêt des étrangers eux-mêmes puisqu'ils évitent des mesures de contrainte, et se révèle financièrement avantageuse pour eux.

2.4 La sécurité civile et la gestion des crises

L'année 2011 a été principalement consacrée à la **mise en place du dispositif ORSEC évacuation du val d'Authion** et à la préparation d'un **exercice de simulation**, en liaison avec l'École du Génie. Outre les réunions avec les mairies, des séances d'information des référents de quartier ont été organisées. L'exercice à Beaufort-en-vallée du 28 février 2012 a été l'occasion de mettre en situation réelle ces référents. Il a également permis la participation effective de la population à un exercice de sécurité civile.

Pour ce qui concerne la préparation à la gestion de crises, les services ont poursuivi leurs efforts, dans le courant de l'année 2011, sur la mise à jour des plans de secours départementaux et l'organisation des exercices :

- Conduite de **4 exercices** (3 à dominante inondations sur la commune de Cheffes, sur la Loire au niveau zonal et dans le cadre d'une évacuation simulée de population du val d'Authion et 1 dans la tranchée couverte de l'A 11 pour mieux appréhender la gestion d'une masse de véhicules bloqués)
- Une **opération d'extraction de munitions** du Lac Bleu d'Avrillé a été reconduite en 2011, soit au total 8 opérations depuis 2006.

De plus, **10 sessions d'examens de secourisme** ont été organisées. **119 diplômes** ont été délivrés, dont **79 brevets national** de sécurité et de sauvetage aquatique pour permettre un fonctionnement optimal des piscines municipales.

Enfin, le département a été frappé par de violents orages le 22 août 2011 et une tempête le 17 décembre. Il n'y a pas eu de victimes, fort heureusement, mais les services chargés de la sécurité civile ont du faire face à des problématiques complexes de rupture de trafic ferroviaire et d'approvisionnement en électricité

2.5 La sécurité sanitaire et alimentaire

Après l'apparition de la fièvre catarrhale ovine (FCO) en 2008, l'année 2011 confirme avec la survenue des premiers cas de maladie de Schmallenberg que la France n'est plus à l'abri des

maladies d'origine tropicale et que celles-ci peuvent désormais s'implanter et se développer sur notre territoire.

La ré-émergence de la tuberculose bovine qui fait peser une menace sur le maintien du statut sanitaire français et donc sur les facilités d'exportation des animaux vivants, montre également la nécessité de maintenir une vigilance active et une capacité de réaction grâce à l'existence des réseaux d'éleveurs et de vétérinaires sanitaires qui appuient l'action de l'administration.

2.5.1. Les contrôles vétérinaires

Ils sont organisés :

- De façon permanente dans les abattoirs d'animaux de boucherie,
- De façon ciblée dans les lieux de détention des animaux et dans les établissements détenant des denrées alimentaires d'origine animale à la suite d'alertes, plaintes, demandes d'agrément ou d'ordres de service ponctuels,
- Selon une programmation annuelle suite à une analyse des risques.

2.5.1.1. La maîtrise de la sécurité sanitaire et de la santé des animaux

2.5.1.1.1. Aviculture

Le département de Maine-et-Loire connaît une très importante activité avicole (élevages de sélection, de multiplication, couvoirs) et notamment une intense activité exportatrice (œufs à couver, poussins d'un jour), impliquant l'agrément des bâtiments et couvoirs ainsi qu'un contrôle documentaire rigoureux.

▪ Influenza aviaire

Durant l'année 2011, la vigilance a été maintenue à l'égard des maladies à fort pouvoir épizootique, bien que le niveau de risque influenza aviaire défini par le ministère de l'agriculture soit resté négligeable.

Les enquêtes visant à connaître la circulation du virus influenza aviaire ont été poursuivies en 2010 sur l'ensemble des espèces de volailles : **87 élevages ont fait l'objet de prélèvements**. Dans ce cadre, **5 suspicions** de présence du virus ont donné lieu à prélèvements complémentaires et à mise en alerte du service, mais **aucune n'a été confirmée**.

2 élevages de dindes reproductrices ont été placés sous surveillance pour suspicion clinique d'influenza aviaire. Dans un cas, la suspicion a été totalement infirmée, dans l'autre il s'agissait bien d'un virus influenza, mais peu virulent et ne donnant pas lieu réglementairement à des mesures sanitaires.

Aucune déclaration de mortalité d'oiseaux sauvages n'a été signalée à nos services en 2011.

▪ Lutte contre les salmonelles aviaires

La lutte contre les salmonelles constitue un plan d'action à l'échelle de la communauté européenne dans le cadre de la prévention des zoonoses (maladies animales transmissibles à l'homme). Un calendrier a imposé à tous les États Membres la mise en place progressive, dans les différentes filières de production de volailles, de plans de maîtrise de certains sérovars assortis de dépistages obligatoires et de mesures de gestion.

Après les élevages de poulets reproducteurs en 2007, les troupeaux de poules pondeuses d'œufs de consommation en 2008, et les troupeaux de poulets de chair en 2009, le dépistage obligatoire s'est étendu en 2010 aux élevages de dindes, qu'il s'agisse de reproducteurs ou

d'animaux engraisés pour leur chair. Il s'est poursuivi en 2011 dans ces mêmes élevages. La réalisation des prélèvements et des analyses est à l'initiative des exploitants.

En complément des prélèvements obligatoires réalisés par les professionnels, la direction départementale de la protection des populations réalise des contrôles officiels dans chaque catégorie d'élevage concernée par le plan de dépistage obligatoire salmonelle, à savoir pour 2011 : **119 contrôles** en élevages de poules et de dindes reproductrices, 52 en élevages de poules pondeuses et 48 en élevages de volailles de chair (poulets et dindes).

En 2011, un troupeau reproducteur de poules de Maine-et-Loire a été placé sous arrêté portant déclaration d'infection, avec abattage obligatoire des volailles. Des salmonelles ont également été détectées dans 11 troupeaux de volailles de chair mais sans confirmation de présence dans la viande, ce qui a permis leur valorisation normale à l'abattoir.

2.5.1.1.2 Élevages porcins

En 2011, la situation sanitaire du cheptel était satisfaisante. 12 élevages ont été contrôlés sur la pharmacie vétérinaire et le suivi sanitaire général.

2.5.1.1.3. Élevages de ruminants

▪ **Fièvre catarrhale ovine (FCO)**

La vaccination obligatoire de tous les bovins et ovins a pris fin en novembre 2010 ; elle s'est poursuivie sur une base volontaire ; environ 25 à 30 % des troupeaux de bovins auraient été vaccinés en 2011. 25 suspicions cliniques ont été signalées, mais **aucun cas n'a été confirmé** en 2011.

L'organisation par la DDPP de la réalisation, par les vétérinaires sanitaires de 150 prélèvements sanguins par mois dans 15 élevages sentinelles, a permis de vérifier l'absence de circulation du virus de la FCO dans le Maine-et-Loire.

Enfin, deux pièges à insectes vecteurs ont été installés par la DDPP, les prélèvements hebdomadaires analysés dans des laboratoires d'entomologie spécialisés permettant de déterminer les dates d'activité vectorielle et d'adapter les mesures de désinsectisation.

▪ **Autres maladies réglementées**

La situation sanitaire du cheptel bovin et ovin/caprin est toujours très bonne, ce qui justifie l'allègement des prophylaxies actuellement en vigueur.

Le département a cependant connu en 2011 un foyer de tuberculose bovine, lié à l'introduction, en 2010, de bovins infectés provenant d'un cheptel des Pyrénées-Atlantiques. Les 67 bovins du troupeau infecté ont été abattus, et l'éleveur indemnisé. Un dépistage de la tuberculose, réalisé dans les cheptels du proche voisinage, a donné des résultats favorables.

Aucune des 16 autres suspicions de maladies réglementées (tuberculose, brucellose) signalées en 2011 sur des ruminants n'a été confirmée.

2.5.1.1.4. Équarrissage et traitement des sous-produits d'origine animale non destinés à la consommation humaine

Depuis l'entrée en vigueur de la libéralisation du service public de l'équarrissage le 17 juillet 2009, les cadavres des exploitations agricoles sont traités par les équarrisseurs à la charge des éleveurs, soit directement, soit indirectement par le biais d'associations dites « ATM » (animaux trouvés morts).

Le service public de l'équarrissage se limite à présent à des cas exceptionnels ou relevant de l'intérêt général par le biais d'un nouveau marché public géré par FranceAgriMer (limité aux

cadavres dont les propriétaires sont inconnus, aux fourrières, aux refuges, aux parcs zoologiques) ou par le biais de réquisitions préfectorales.

La DDPP encadre les aspects réglementaires liés à la transformation et la valorisation, notamment agronomique, des sous-produits animaux après compostage ou méthanisation ; ces filières font appel à des compétences en matière de gestion des déchets, de sécurité sanitaire, d'agriculture et d'élevage.

La méthanisation à la ferme est une forme très intéressante de valorisation énergétique de la biomasse car elle est décentralisée (pour une ressource éparse) et elle utilise des formes de biomasse de faible valeur (les effluents d'élevage) et peu transportables, elle contribue à la réduction des émissions de gaz à effet de serre des animaux d'élevage, et elle offre une production d'énergie facile à transporter sous forme de biogaz ou d'électricité.

Les conditions de rachat de l'électricité par EDF ont permis de lancer les projets en préparation, en incitant, au delà de la production d'électricité, à une bonne valorisation de la chaleur.

Les projets de codigestion (effluents d'élevage, sous-produits de l'industrie agroalimentaire, boues de station d'épuration) contribuent aussi à tisser des liens entre les différents acteurs d'un territoire (agriculture, entreprises, collectivités) et à diversifier les activités agricoles.

2.5.1.1.5. Traçabilité - identification des animaux de rente

Les contrôles de traçabilité dans les cheptels sont un moyen essentiel pour assurer la sécurité sanitaire et alimentaire. Les contrôles en élevage sont réalisés au titre de la conditionnalité des aides, en application des règles de la PAC.

Des contrôles sont réalisés en élevage, dans 5 % des cheptels bovins et 3% des cheptels ovins-caprins.

Depuis 2009, une grande partie de ces contrôles a été transférée à l'Agence des Services et des Paiements (ASP), la DDPP et la DDT assurant la sélection des cheptels et les suites administratives des contrôles en cas d'anomalie.

En 2011, 238 cheptels bovins ont été contrôlés, dont 68 par la DDPP, ainsi que 57 cheptels ovins et caprins (dont 10 par la DDPP) et 3 cheptels porcins (tous par la DDPP).

2.5.1.1.6 Protection et bien-être des animaux

Le domaine de la protection animale est contrôlé à hauteur de 1 % des élevages dans chaque catégorie d'animaux, conformément à une décision communautaire de 2006 imposant aux États- membres de faire remonter à la Commission des bilans annuel. 142 exploitations détenant des animaux de rente ont été inspectées par la DDPP dans ce domaine en 2011.

Concernant les animaux de compagnie, 88 contrôles ont été réalisés dans les élevages, refuges, pensions et centres équestres, notamment dans le cadre de l'opération « protection animale vacances » du fait de la forte activité estivale. Les contrôles ont été ciblés en particulier sur les fourrières.

L'année 2011 a vu la mise en application des dispositions de l'arrêté ministériel du 28 juin 2010 établissant les normes minimales relatives à la protection des poulets destinés à la production de viande, avec notamment :

- Réception et enregistrement à la DDPP des déclarations des bâtiments d'élevage dont la densité des poulets dépasse 33 kg/m² (145 déclarations en 2011) ;
- Délivrance aux éleveurs des certificats professionnels individuels d'éleveurs de poulets de chair (CPIEC), sur la base de l'expérience professionnelle ou d'une attestation de formation : 172 CPIEC délivrés en 2011 ;

- Réalisation des premières inspections terrain dans ce domaine ; tous les établissements devront être visités d'ici fin 2013.

2.5.1.2. La maîtrise de l'hygiène et de la sécurité sanitaire des denrées alimentaires

Outre le fait d'assurer la sécurité du consommateur dans le département, l'ensemble des contrôles suivants attestent de l'innocuité des denrées distribuées en France et à l'étranger à partir du département de Maine-et-Loire.

Hors inspections de sécurité sanitaire des aliments détaillées ci-après (§ 2. 5.1.2.1 et suivants), **1016 interventions** portant sur la sécurité des aliments (644) mais aussi sur la protection économique du consommateur ont été réalisés dans 739 établissements de la filière alimentaire et ont donné lieu à 333 prélèvements (dont 81% portant sur la sécurité des aliments) et à l'établissement de 30 procès-verbaux (dont 24 en matière de loyauté) et 224 actions de suivi sur rappel de réglementation ou mesure administrative. Au total, 4302 actions de contrôle ont porté sur des produits alimentaires.

Par ailleurs, **2564 certificats sanitaires ont été délivrés en 2011** (+11% par rapport à 2010) dans le cadre de l'exportation de denrées d'origine animale vers des pays tiers, auxquels il faut ajouter 1 453 attestations pour l'exportation d'autres denrées (+18,6% par rapport à 2010) et 642 certificats pour l'exportation de fruits (essentiellement des pommes pour 11 232 tonnes, +18,6% par rapport à 2010) et de légumes ont été établis à la demande des opérateurs en matière de conformité (qualitative) des produits.

Au total, 4 604 documents officiels ont été établis dans le cadre de l'exportation des denrées vers des pays tiers en 2011.

2.5.1.2.1. Le contrôle en abattoirs de boucherie

Près de **210 000 carcasses d'animaux ont été inspectées** individuellement en vue d'écartier toute viande impropre à la consommation humaine.

2.5.1.2.2. Le contrôle des établissements agroalimentaires agréés

- 165 inspections ont été effectuées dans les 162 établissements agréés, toutes filières alimentaires confondues.
- Dans la restauration collective à caractère social, les établissements ont fait l'objet de 167 inspections pour 1441 établissements déclarés.
- 52 contrôles de centres de vacances, fermes pédagogiques et centres aérés ont été effectués selon une programmation concertée avec la DDCS.
- 206 restaurants ont été inspectés et dans le secteur de la remise directe, 4 procès verbaux de constatation ont été transmis à l'autorité judiciaire

2.5.1.2.3. Le contrôle des transports et du stockage

Trois interventions sur les transports ont été réalisées en appui des services de Police et Gendarmerie au cours de l'été, dans le cadre de l'opération interministérielle vacances.

2.5.1.2.4. Enquêtes dans le cas de toxi-infections alimentaires et gestion des alertes

▪ **Toxi-infections alimentaires**

19 suspicions de toxi-infections alimentaires collectives ont été déclarées en 2011 (6 en 2010). Les investigations ont permis de confirmer ces suspicions dans deux cas :

- Une consommation familiale d'une salade de riz « faite maison » : 2 malades
- Un repas inter-ESAT dans une salle des fêtes communale livrée par un traiteur de Cholet : 300 participants et 36 malades.

▪ Alertes

Depuis le 1er janvier 2005, il appartient aux professionnels de déclarer aux services vétérinaires toute suspicion sur un produit alimentaire pouvant nuire à la santé humaine. Des alertes départementales, nationales ou communautaires sont alors éventuellement lancées, afin de contrôler le retrait de la mise sur le marché des denrées suspectes.

43 alertes locales, nationales ou communautaires ont été émises en 2011. A titre anecdotique, le service a participé à une enquête suite à la mise en évidence d'une dent dans un steak haché par un consommateur du département.

2.5.1.2.5. Encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) et tremblante ovine (ESST)

Depuis le 1er juillet 2011, le programme d'épidémiologie des ESST en Maine-et-Loire ne concerne que les bovins de plus de 72 mois (au lieu de 48 mois auparavant) abattus. Ainsi, sur l'ensemble des bovins contrôlés à l'abattoir (92 859 animaux) en Maine-et-Loire (pour un coût de 742 872 €), **aucun cas d'ESB** n'a été détecté en 2011.

2.5.1.3. Le plan de contrôle et de surveillance de denrées animales

1 124 prélèvements ont été réalisés pour la recherche de résidus biologiques ou physico-chimiques, de facteurs de croissance et contaminants environnementaux sur les animaux vivants et sur les denrées (viandes de boucherie, de volailles, de lapins, de gibiers, produits laitiers et œufs).

Les prélèvements concernant les plans de contrôle et de surveillance ont été réalisés à hauteur de 98,7% des demandes de la Direction Générale de l'Alimentation pour un coût de **175 000 €**.

2.5.2. La sécurité sanitaire

2.5.2.1. Les contrôles sanitaires dans le domaine de la santé environnementale

2.5.2.1.1. Le contrôle de la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine

2 919 contrôles ont été réalisés en 2011 (2 928 en 2010) dans le département au titre du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine. Ils ont été effectués par l'Agence Régionale de Santé.

Ces contrôles se répartissent comme suit :

- 583 à la ressource,
- 685 en production en sortie des filières de traitement,
- 1 651 en distribution au réseau chez les abonnés.

La situation de la qualité de l'eau distribuée dans le département est satisfaisante puisque les dépassements par rapport aux valeurs limites n'ont concerné que quelques réseaux et pendant une courte durée.

▪ Non-conformité bactériologique

6 réseaux :

- Montreuil Bellay (3 jours) suite à la casse du système de désinfection.
- Beaufort en Vallée (8 jours), Chateauneuf/Sarthe (6 jours), La Cornuaille (6 jours), Morannes (7 jours) et Montjean (13 jours) en raison d'une insuffisance de la chloration conjuguée pour les 2 derniers réseaux à des temps de séjour importants dans les réseaux.

▪ **Non-conformité vis-à-vis du paramètre pesticides**

Un réseau :

- Beaufort en Vallée pour un dépassement de 35 jours en bentazone. Le dépassement est toutefois inférieur au seuil de risque sanitaire de sorte qu'il n'a pas été prononcé de restriction de la consommation. Un nouveau forage est en cours de réalisation par ce syndicat afin de remédier à ce problème ainsi que l'étude d'un traitement de l'eau au charbon.

▪ **Dépassement de la turbidité**

Deux réseaux (Beaufort en Vallée et Montsoreau) ont été concernés par des dépassements de la valeur limite sur ce paramètre.

La station de traitement de Beaufort a fait l'objet d'améliorations vis-à-vis de son efficacité et dans le cas de Montsoreau cela fait suite à la mise en service de la nouvelle unité de traitement dont les réglages ont nécessité des ajustements pour la rendre pleinement opérationnelle. En particulier l'eau du Cénomani qui alimente cette nouvelle usine a une qualité qui a été différente de celle attendue.

▪ **Dépassement de la teneur en bromates**

Un dépassement de 3 jours a été observé à Cholet. Ce dépassement confirme la vulnérabilité de cette usine de production qu'il est prévu de remplacer dans les 2 ans à venir : démarrage des travaux prévu début 2013 pour la réalisation d'une usine entièrement neuve

▪ **Modernisation des filières de traitement**

L'année 2011 a été marquée par le déplacement effectif de la prise d'eau de Durtal et la mise en service en janvier 2012 de la nouvelle usine de production de Durtal.

L'usine modernisée de Montsoreau a également été mise en service en 2011.

Les travaux de modernisation de l'usine du Louroux Béconnais ont également été achevés en 2011.

Des améliorations des filières de traitement de Beaufort en Vallée, Mazé et Briollay ont également été réalisées en 2011.

Enfin les travaux de modernisation des usines du Longeron et de St Rémy la Varenne ont été lancés en 2011 ainsi que le choix du constructeur de la nouvelle usine de Cholet.

▪ **La protection des ressources en eau**

Une nouvelle procédure a abouti en 2011, à savoir les périmètres de protection du captage du Louroux Béconnais.

94 % des captages d'eau du département bénéficient d'un arrêté de déclaration d'utilité publique.

Les ressources qui ne sont pas protégées à ce jour sont les suivantes :

- 3 captages à Allonnes : procédure relancée en 2012 avec un objectif de finalisation en 2014 au plus tard
- un forage dans les anciennes Mines de Fer de Chazé Henry. L'hydrogéologue agréé a remis son avis en juin 2012 de sorte que la procédure devrait normalement être achevée fin 2013.

Prise d'eau dans la Sarthe à Tiercé : cette prise d'eau doit être abandonnée en 2013 avec le raccordement de ce syndicat avec le réseau d'Angers Loire Métropole de sorte que la procédure ne va pas être engagée.

Puits dans les alluvions à St Florent le Vieil : cet ouvrage doit être abandonné avec la création d'un nouvel ouvrage sur un autre site. La procédure ne se fera que sur ce nouveau puits.

Des arrêtés de définition des aires d'alimentation ont été pris par ailleurs sur 5 des 12 captages Grenelle du département : Le Puy St Bonnet, Freigné, Le Louroux Béconnais, Neuillé et Montreuil Bellay.

L'Agence Régionale de Santé a procédé enfin en 2011 à des inspections portant sur le contrôle de l'application de déclaration d'utilité publique des périmètres de protection des 3 captages suivants : prise d'eau de Ribou à Cholet, champ captant de Saumur et Fosses de Sorges devant alimenter en secours l'agglomération angevine.

2.5.2.1.2 Les eaux de loisirs

L'ARS a procédé en 2011 au contrôle des eaux de loisirs. Ainsi, 979 prélèvements ont été réalisés dans les piscines et 145 sur les baignades, soit un total de 1 124 contrôles.

En ce qui concerne les baignades en eau douce, 2 sites ont été temporairement fermés au cours du mois de juillet en raison de la présence très importante de cyanobactéries : Chemillé et Pouancé. Par ailleurs, 6 des 21 sites contrôlés ont fait l'objet de développements d'algues excessifs ayant nécessité une information des usagers.

Concernant les baignades, il convient d'évoquer également les nouvelles obligations réglementaires en application du décret du 18 septembre 2008 relatif à la gestion de la qualité des eaux de baignade et de piscines. En application de ce texte, les responsables des sites de baignade doivent faire élaborer des profils de baignade. Ces profils ont pour objet d'identifier les causes de pollution du bassin versant de chaque site de baignade. Ces profils devaient être finalisés au 1^{er} février 2011. Malgré différentes relances auprès des gestionnaires, à ce jour 7 sites sur les 19 concernés ne se sont pas lancés dans cette démarche. Le coût de réalisation de ces études est mis en avant pour expliquer ce retard.

S'agissant des piscines, le contrôle sanitaire a mis en évidence un taux de non conformité de 9%, concernant essentiellement des établissements privés de remises en forme et des établissements saisonniers.

2.5.2.1.3 La prévention du risque légionnelle

En 2011 les actions menées dans ce domaine ont été les suivantes :

- Contrôle des établissements hébergeant l'été des handicapés (centres de vacances) : 39 prélèvements dans 23 établissements - aucun site n'a été concerné par des dépassements nécessitant un plan d'action.

- Contrôle de 14 piscines : 1 site a fait l'objet d'une interdiction temporaire d'usage des douches.

- Inspection de 2 établissements de santé : Clinique de l'Anjou à Angers, C3RF à Angers.

- Action de gestion du risque suite à la déclaration de réseau contaminée : 4 maisons de retraite ont fait l'objet d'enquête et d'un suivi rapproché suite à la mise en évidence de prolifération de légionella pneumophila dans le réseau d'eau chaude sanitaire.

L'action de prévention menée dans les établissements hébergeant des personnes âgées s'est par ailleurs poursuivie en 2011. Celle-ci s'appuie sur le financement, via une participation de 800 euros annuel par établissement, d'un ingénieur chargé de mener des actions de prévention au niveau des réseaux d'eau chaude sanitaire des maisons de retraite.

Une quarantaine d'établissements du département sont engagés dans ce dispositif. Des démarches complémentaires ont été engagées pour rechercher de nouveaux candidats, ainsi des établissements de Mayenne et Vendée ont répondu favorablement à cette offre.

2.5.2.1.4 La prévention des risques d'intoxication au monoxyde de carbone

En 2011 le service a été saisi de 12 intoxications au monoxyde de carbone (13 en 2010) faisant 20 victimes dont 20 hospitalisées. Aucun décès n'a été constaté. L'ensemble des partenaires chargés de mener des actions de prévention ont été réunis le 2 décembre 2011.

2.5.2.1.5 La réduction de l'exposition au radon

Le département de Maine-et-Loire est confronté à ce risque dans la partie Ouest du département.

En 2011 se sont poursuivies les actions de réduction des teneurs observées dans les écoles confrontées à des dépassements des 400 Bq/m³ (Becquerels par m³) ainsi que dans 46 écoles identifiées dans une nouvelle cartographie faisant suite aux actions menées au niveau national en vue de définir une cartographie par commune. Depuis le début des campagnes de mesures engagées dans le département, 43 écoles ont été recensées comme étant confrontées à des dépassements des 400 Bq/m³. A ce jour, 34 écoles ont pu apporter une solution au problème et il subsiste 9 écoles identifiées qui restent encore confrontées à des dépassements. Il s'agit de colmater toutes les voies d'entrée de radon et de réaliser une ventilation performante, c'est-à-dire garantissant un bon renouvellement de l'air des salles de classe sans que celles-ci ne soient mises en dépression car dans ce cas, il y a aggravation du phénomène.

L'année 2011 a été marquée par la mise en œuvre d'un plan d'action en direction de nouvelles communes susceptibles d'être concernées par ce risque ainsi que par la pose de dosimètres dans les crèches des communes identifiées à risque. C'est ainsi que 29 crèches d'Angers et Cholet ont fait l'objet de contrôles.

2.5.2.1.6 La lutte contre le bruit

Les actions menées dans ce domaine en 2011 ont concerné la poursuite des actions de sensibilisation en direction des écoles (diffusion d'une mallette pédagogique) ainsi que des inspections de discothèques (4 inspections en 2011).

2.5.2.1.7 Prévention de la pollution atmosphérique

L'Agence Régionale de Santé a participé au relais de la transmission des informations lorsque les seuils de recommandation et d'information ont été atteints. Cela a concerné des dépassements de poussières fines résultant essentiellement des véhicules diesel et du chauffage au bois.

Les actions engagées vis-à-vis de ces poussières fines doivent être poursuivies.

2.5.2.1.8 Prévention et lutte contre l'habitat indigne

▪ Contribution au fonctionnement à la cellule habitat indigne du PDALPD créée en avril 2008 : VOIR MARGE

- Coanimation avec le département de la Cellule habitat indigne ;
- Participation aux réunions hebdomadaires d'analyse des dossiers de signalement (120 dossiers enregistrés en 2011, 174 en 2010, 196 en 2009) ;
- Participation aux quatre comités territoriaux ;
- Les causes majeures d'insalubrité concernent l'équipement du logement et son entretien, le chauffage-ventilation-isolation, la structure du bâti et des atteintes à la sécurité des personnes.

▪ Instruction de 68 dossiers reçus par l'ARS

Appui aux Maires avec visite de diagnostic conjointe pour ce qui concerne les logements dégradés relevant de l'application du règlement sanitaire départemental ;

S'agissant des logements insalubres au titre de la procédure du code de la santé publique : 3 arrêtés ont été pris en 2011 (2 en 2010, 23 en 2009, 6 en 2008), soit 61 entre 1993 & 2011. Tous

font systématiquement l'objet d'un suivi. Une augmentation sensible du nombre d'arrêtés d'insalubrité est attendue en 2012.

Selon le Parc privé Potentiellement Indigne de 2009, le département de Maine et Loire compterait 8 000 logements potentiellement indignes. De sa création à la fin 2011, la Cellule habitat indigne a instruit plus de 600 signalements qui sont ensuite orientés vers le dispositif approprié.

2.5.2.1.9 Lutte contre le saturnisme

Durant l'année 2011, 68 constats de risque d'exposition au plomb (CREP) établis lors de la vente de logements et révélant la présence de plomb ont été réceptionnés. En retour, chaque nouveau propriétaire concerné a reçu une information sur le risque saturnin.

Par ailleurs, durant cette année là, il a été signalé un cas de saturnisme, un enfant de 3 ans récemment adopté et originaire de Haïti. S'agissant d'une intoxication contractée à l'étranger et sans incidence sur la situation présente, aucun travaux n'a été prescrits.

2.5.2.1.10 Prévention du risque amiante

Au cours de l'année 2011 a été poursuivi l'examen des documents techniques amiante (DTA) d'établissements sanitaires et sociaux. De l'étude de ces documents obligatoires, il ressort les bilans de conformité suivants :

- **Etablissements de santé :**
 - Nombre d'établissements interrogés : 41
 - Nombre d'établissements conformes : 19 (46%)
 - Nombre d'établissements non-conformes : 4 (10 %)
 - Etablissements n'ayant pas communiqué leur DTA : 18 (44%)

- **Etablissements hébergeant des personnes âgées :**
 - Nombre d'établissements interrogés : 184
 - Nombre d'établissements conformes : 97 (53 %)
 - Nombre d'établissements non-conformes : 11 (6%)
 - Etablissements n'ayant pas communiqué leur DTA : 76 (41 %)

- **Etablissements accueillant des personnes handicapées :**
 - Nombre d'établissements interrogés : 73
 - Nombre d'établissements conformes : 25 (34 %)
 - Nombre d'établissements non-conformes : 7 (10 %)
 - Etablissements n'ayant pas communiqué leur DTA : 41 (56%)

Tenus informés dès la parution des premiers textes en 1996, les responsables d'établissements n'ignorent donc pas leurs obligations et leur responsabilité en la matière. Lorsque la présence d'amiante est avérée dans les documents techniques qu'il a été possible d'examiner, le matériau apparaît ordinairement sous la forme liée (couverture et/ou tuyaux en amiante ciment, revêtements de sol en résine amiantée ou avec colle amiantée). Il s'agit rarement d'amiante libre, et dans ce cas l'éventuelle dégradation du matériau fait l'objet d'un contrôle tous les deux ou trois ans selon l'état.

2.6 La sécurité des produits manufacturés et des prestations de services

Un certain nombre de fabricants du Maine-et-Loire, sélectionnés en fonction d'une grille de risques, sont éligibles au contrôle de la 1ère mise sur le marché, ce qui donne lieu à des prélèvements et à des analyses en laboratoire.

La surveillance des produits manufacturés par la direction départementale de la protection des populations à tous les stades de commercialisation inclut bien sûr les produits couramment rencontrés comme les textiles ou les chaussures, les jouets et les articles de puériculture, mais aussi les cosmétiques ou encore les produits chimiques (comme les biocides) et les matériels électriques.

Les anomalies constatées génèrent des rappels de réglementation ou des mesures de police administrative qui peuvent conduire au retrait d'un produit du marché. Des notifications à l'unité d'alertes de la DGCCRF permettent également d'activer le système européen RAPEX. Le cas échéant une procédure pénale est ouverte.

Toutes ces dispositions sont également applicables aux prestations de services (parcs de jeux par exemple ou établissements possédant une installation UV).

BILAN	2010	2011
Établissements contrôlés	275	265
Prélèvements	51	53
Anomalies	74	40
<i>dont :</i>		
<i>Rappels de réglementation</i>	<i>49</i>	<i>10</i>
<i>Mesures de police administrative</i>	<i>25</i>	<i>30</i>

▪ **Faits marquants**

- *Aires de jeux :*

Parmi les aires de jeux contrôlées, a été détectée l'installation d'un équipement ne correspondant pas aux préconisations du fabricant, soit un toboggan installé sur un talus au lieu d'une surface plane. Cette installation a été améliorée par la collectivité gestionnaire. Toutefois, il lui a été rappelé que la conformité ne pouvait être attestée que par un organisme tiers. D'une manière plus générale, les contrôles de la DDPP sont pratiqués par sondage et ne constituent pas un blanc seing pour l'exploitant.

- *Jouets :*

La DDPP a prélevé 34 articles dont 41% présentaient des non-conformités (étiquetage, marquage CE) voire des dangers (15 % liés à la présence d'éléments pouvant être dangereux pour de jeunes enfants, de substances préoccupantes pour la santé tels que des phtalates). Des mesures de police administratives mises en œuvre localement et au plan national ont visé à suspendre la commercialisation de ces articles, les faire retirer des magasins et informer les consommateurs dans les cas les plus sérieux.

3) La qualité de vie, l'environnement et le développement durable

3.1 Les actions en faveur du développement durable

3.1.1. La sensibilisation au développement durable

En 2011, les grandes manifestations, organisées à l'échelon national afin de sensibiliser le public, ont été l'occasion d'informer les citoyens de Maine-et-Loire au travers d'actions visant à rendre concrets les enjeux du développement durable.

▪ La semaine du développement durable

Comme chaque année depuis 2003, la **Semaine du Développement Durable** a été organisée du 1^{er} au 7 avril 2011. En Maine-et-Loire, la semaine du développement durable a été introduite par une visite du Préfet sur une exploitation agricole de la commune du Tremblay. Cette exploitation a installé deux chaudières à copeaux de bois pour couvrir ses besoins en énergie.

La semaine s'est poursuivie par une visite par les agents de la DDT de l'usine de valorisation énergétique des déchets du SIVERT à Lasse qui coordonne le traitement des déchets de 232 000 habitants, soit entre 100 000 et 120 000 tonnes d'ordures ménagères, de refus de collecte sélective, de tout venant, de boues ou de déchets industriels.

Mise en œuvre en 2006, cette usine a nécessité un investissement de l'ordre de 60 M€ et est actuellement exploitée par Véolia. L'ouvrage est capable de répondre à une obligation de résultat, garante de la continuité du service public. La valorisation énergétique s'élève à 56 282 MW, soit l'équivalent de la consommation annuelle de la ville de Saumur. 10% de l'électricité produite sert à faire fonctionner l'usine, le reste est vendu à EDF. C'est autant de barils de pétrole qui sont économisés chaque année et de déchets en moins. La valorisation matière est faite sous forme de mâchefers pour réaliser des sous couches de voirie. Le tout permet une valorisation de la matière première à hauteur de 96 %. Les performances de l'unité en matière de traitement des fumées sont exemplaires et largement supérieures aux exigences réglementaires européennes.

Enfin, la DDT a organisé, avec la participation de la commune de Saint-Léger-des-Bois, deux rencontres sur la thématique transversale des espaces publics, tant dans leur conception que dans leur gestion. L'objectif était d'identifier comment inscrire les nouvelles orientations du Grenelle de l'Environnement dans ces types de projets. Ces rencontres ont permis de croiser les points de vue portés par chacun. Une centaine de personnes ont participé aux échanges.

▪ La semaine de la mobilité durable et de la sécurité routière

La Semaine de la mobilité et de la sécurité routière a lieu chaque année **du 16 au 22 septembre**. Cette opération est coordonnée par le ministère du Développement durable. L'édition nationale 2011 a mis en avant les outils numériques dont nous disposons pour faciliter l'accès aux informations de transport, à la réservation, à la mise en relation entre personnes.

Au niveau local, le programme établi par la DDT a permis de sensibiliser les conducteurs, usagers et les piétons à la mise en place du tramway angevin. Nouveaux axes de circulation, nouvelle signalisation, nouveaux réflexes, ce changement majeur n'est pas sans conséquence sur les habitudes de chacun. La sensibilisation a consisté en une phase théorique d'apprentissage, complétée par un test pratique organisé par des inspecteurs du permis de conduire.

Dans le prolongement de ces activités, d'autres ateliers ont été organisés :

- Simulateur de conduite d'un deux roues motorisé,
- Tests de vélo électrique,
- Initiation à l'écoconduite : les bons réflexes pour réduire sa consommation de carburant et ses émissions de gaz à effet de serre.

3.1.2. L'accompagnement des démarches

La DDT 49 s'est engagée depuis 2009 dans une démarche de qualification des agents et de suivi des agendas 21 et plans climat énergie territoriaux (cf articles 7 et 51 de la loi du 3 août 2009 relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement). Cette démarche s'appuie sur :

- la mise en place d'un **observatoire des démarches engagées sur le territoire départemental**,
- l'**acquisition de connaissances et de compétences** pour les agents en contact avec les élus sur ces projets territoriaux de développement durable,
- l'**accompagnement des collectivités** dans la mise en œuvre et l'animation de leur démarche locale de développement durable.

Pour les collectivités de plus de 50 000 habitants, l'aspect obligatoire que revêt, depuis le 11 juillet 2011, l'élaboration d'ici le 31 décembre 2012 d'un **Plan Climat Energie Territorial (PCET)** accélère les démarches locales. Six collectivités entrent dans la catégorie des « obligées » : Angers-Loire-Métropole, la ville d'Angers, la Communauté d'Agglomération du Choletais, Cholet, Saumur-Loire-Développement (Saumur Agglo) et le Département.

▪ L'accompagnement des démarches engagées dans le département

Un recensement des démarches en cours en Maine et Loire au 31 décembre 2011 identifie plusieurs groupes de collectivités :

- Collectivités « obligées » ayant initié la démarche de façon stricte (PCET) ou élargie (Agenda 21),
- Collectivités « obligées » n'ayant pas encore initié de démarche PCET,
- Collectivités entrées dans une démarche volontaire (Agenda 21, Plan Climat ou autre).

En tant que service de l'État, la DDT doit favoriser et accompagner les dynamiques de territoire au service du développement durable. Le premier niveau de cet accompagnement consiste en une information des collectivités sur leurs obligations et de l'évolution du cadre réglementaire régissant leurs compétences. Le second niveau d'accompagnement consiste à favoriser des démarches vertueuses, au-delà des obligations réglementaires.

En Maine-et-Loire, la DTT participe notamment à la mise en œuvre de l'**Agenda 21 de l'agglomération de Saumur**. Elle assiste également la Communauté d'Agglomération du Choletais dans la réalisation de son bilan de gaz à effet de serre.

3.1.3. Le développement des énergies renouvelables

3.1.3.1. L'énergie éolienne

La filière éolienne offre dans le département un développement intéressant en rapport avec les différents enjeux paysagers, écologiques, patrimoniaux. La mise en place d'outils par certaines collectivités (Pays des Mauges, PNR Loire Anjou Touraine, études de zone de développement éolien-ZDE) et par l'État (pôle énergies renouvelables, commission départementale de la nature des paysages et des sites-CDNPS, actualisation du mode d'emploi éolien en cours, étude paysagère) fait que cette progression s'opérera dans le temps.

L'entrée de la filière éolienne dans le régime des ICPE (loi ENE) consacre un principe nouveau pour les parcs éoliens et accroît la synergie régionale dans l'instruction de ces grands projets (circulaires des 17 et 25 octobre sur le PC et ZDE). Depuis le 13 juillet 2011, les éoliennes de plus de 12 m de haut deviennent des installations classées pour la protection de l'environnement permettant ainsi de mieux prendre en compte les enjeux humains et environnementaux mais nécessitant une double instruction (permis de construire et ICPE pour l'autorisation d'exploiter). Le parc éolien de Chanzeaux/Valanjou est actuellement en cours

d'instruction sous ce nouveau régime juridique.

Dans le département, **8 parcs éoliens ont été autorisés** (92,7 MW) et de nombreux projets sont en cours d'étude (Angrie, Armaillé, ...). Ces projets sont conditionnés par les ZDE qui sont entrées dans des phases plus opérationnelles en 2011. Dans le nord-Est du département (communauté de communes du Canton de Noyant) et dans le Sud (communauté de communes du Vihiersois Haut-Layon) des dossiers sont en cours d'instruction réglementaire. Au Sud-Ouest, la communauté de communes du Bocage a finalisé son dossier alors qu'au nord-Ouest, le pays du Segréen s'est engagé dans une vaste étude pour l'ensemble des communautés de communes après le refus du préfet pour la ZDE de Pouancé.

3.1.3.2. Photovoltaïque

Malgré les 34,7 MW déjà installés dans le département en puissance cumulée, la mise en œuvre de ces énergies a été régulée nationalement afin d'une part, de faire dégonfler la « bulle spéculative » de 2010 qui encourageait des vastes projets au sol et d'autre part, de mieux répartir la croissance de la filière (tarif de rachat dégressif, valorisation des installations petites ou moyennes sur des surfaces déjà bâties,...) consacrant ainsi la « priorisation » à l'intégration du photovoltaïque aux bâtiments plutôt qu'aux installations au sol.

Dans le département, **le champ photovoltaïque au sol sur la commune de Distré a été inauguré au mois d'octobre 2011** sur un site d'une superficie de 4 hectares. Ce parc « au sol » représente une surface de 1,5 ha de panneaux solaires, soit un équivalent production de 1MWc environ.

Les réalisations sur des bâtiments publics ou sur les maisons individuelles ne donnent lieu à aucune difficulté particulière mais subissent néanmoins les modifications du cadre réglementaire et fiscal (encadrement du tarif de rachat dégressif, fiscalité « verte » moins avantageuse,...).

3.1.3.3. Biomasse

La DREAL a participé, dans le cadre de la cellule biomasse, à l'examen des plans d'approvisionnement des projets présentés soit au titre du fonds chaleur soit au titre de l'appel à projets national 2011 (BCIAT) portant sur des installations de production de chaleur à partir de biomasse. Trois projets ont été présentés à la cellule biomasse, portant sur l'installation de chaudières bois de forte capacité au sein d'entreprises industrielles. Un de ces projets a concerné le CHU d'Angers, avec un avis favorable sous réserve de compléments apportés sur le plan d'approvisionnement de la chaufferie.

3.2 La préservation du cadre naturel

3.2.1 Gestion de la ressource en eau

L'année 2011 a été marquée par un **étiage précoce**, dû à un déficit pluviométrique important, durant l'hiver et le printemps (de l'ordre de 50% par rapport à la normale). Ainsi, le premier bulletin a été envoyé aux différents partenaires dès le 8 avril 2011, afin de les sensibiliser et de les alerter sur le caractère exceptionnel de la situation.

Ces mesures de limitation se sont poursuivies et se sont durcies jusqu'à la mi juillet. A ce moment, 10 bassins versants étaient classés en restriction et 8 en interdiction. De même, les usages non prioritaires de l'eau (le remplissage des piscines, l'arrosage des espaces verts, ...) ont été classés en interdiction du 05 au 19 juillet 2011.

Au total, 26 bulletins de la situation du département ont été édités, qui ont donné lieu à **19 arrêtés préfectoraux**.

3.2.1.1. La Mission Inter-Services de l'Eau (MISE)

La M.I.S.E. est composée en Maine et Loire de la Direction Des Territoires 49, de l'Agence

Régionale de Santé, de la Préfecture, de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, de la Direction Départementale de la Protection des Populations, de la subdivision DREAL (ex-DRIRE), de l'Office National de l'Environnement et des Milieux Aquatiques et de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage. La DDT en assure l'animation. L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et le Conseil Général sont associés, à titre consultatif, à ses travaux.

La MISE s'est réunie 8 fois en 2011. La MISE a vocation à faire appliquer la feuille de route définie par le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des transports et du logement et réalise la synthèse des actions engagées dans tous les domaines qui touchent à l'eau. Les missions de la MISE suivent les orientations définies dans le programme d'action triennal dont découle un plan de contrôle annuel dans le domaine de l'eau. Elle conduit également des actions spécifiques : la gestion des étiages, les actions de Police de l'eau, la tenu de bases de données, d'un SIG. Elle définit des doctrines partagées (eaux pluviales, STEP, ...). Elle représente les services de l'État dans les SAGE.

▪ **Les faits marquants de 2011 :**

Ils résultent pour la plupart du programme d'action 2010-2012 de la MISE ;

- 19 avril 2011 : Comité stratégique de l'eau ;
- Signature le 19 avril de la convention quadripartite (Parquet-DDT-ONEMA-ONCFS) sur le traitement des infractions dans le domaine de l'eau et de la biodiversité ;
- Communication et contrôle de l'arrêté préfectoral encadrant l'utilisation des produits phytosanitaires du 15 juin 2010 ;
- 30 juin 2011 : CODERST Eau. Présentation du bilan de l'année 2010 et du plan de contrôle ;
- Révision de la carte des cours d'eau applicable aux bonnes conditions agricoles et environnementales ;
- Étiage : Le printemps et l'été 2011 ont été marqués par un déficit pluviométrique précoce et important qui a nécessité la mise en place d'importantes mesures de restriction et d'interdiction d'usage. Ainsi, 19 arrêtés « étiage » ont été signés entre le 03 mai et le 31 octobre ;
- Aboutissement et validation du travail de pré-localisation des zones humides du département ;
- Actions de contrôles coordonnées inter-services (SDPE-ONEMA-DDASS) qui ont eu lieu notamment sur les aspects viticoles et les périmètres de captages d'eau potable ;
- Préparation du classement des cours d'eau pour la reconquête de la continuité écologique ;
- Mise en place de l'agrément des vidangeurs des assainissements non collectifs ;
- Mise en place du SAGE Evre/Thau/St Denis, du SAGE Sarthe aval et du SAGE Thouet.

3.2.1.2. La qualité des eaux d'alimentation

Programme de protection des aires d'alimentation des captages prioritaires

Le Grenelle de l'environnement a souligné l'importance d'une protection des captages destinés à la production d'eau potable. Parmi les 507 repérés à l'échelon national, **12 captages à protéger prioritairement d'ici 2012** sont situés dans le Maine-et-Loire :

- St Aubin du Pavoil (Oudon) : commune de Segré
- Ribou (retenues du Ribou-Verdon) : commune de Cholet
- Barrage des trois rivières (Sèvre Nantaise) : commune du Longeron
- La Fontaine Bourreau : commune de Montreuil-Bellay
- Le Clos Bertin-Petit Jusson : commune de Beaufort-en-Vallée
- La Beltière : commune de Freigné
- Les Thuyas : commune de Candé

- Les Chaponneaux : commune du Louroux-Beconnais
- Le Prieuré de la Madeleine : commune de Fontevraud
- La Rucette : commune du Puy-St-Bonnet
- Boiseaudier : commune de Neuillé
- La Fontaine : commune d'Allonnes

En application du décret du 14 mai 2007, les zones de protection des aires d'alimentation des captages doivent être délimitées par arrêté du préfet de département. En accord avec les différents maîtres d'ouvrage et les acteurs locaux, des périmètres ont été proposés pour 5 captages (La Beltière à Freigné, Les Chaponneaux au Louroux-Beconnais, La Fontaine Bourreau à Montreuil-Bellay, Boiseaudier à Neuillé, La Rucette au Puy-St-Bonnet) et présentés à la séance du CODERST du 21 avril 2011. Les quatre premiers périmètres ont chacun fait l'objet d'un arrêté de délimitation de la zone de protection du captage. Ces arrêtés ont été signés le 12 mai 2011 par le préfet de Maine-et-Loire. Le captage du Puy-Saint-Bonnet a été signé par les préfets de Maine-et-Loire, Vendée et Deux-Sèvres (arrêté interpréfectoral du 13 décembre 2011).

Les programmes d'actions visant à restaurer la qualité de la ressource en eau sont en discussion pour les captages suivants : La Beltière à Freigné, Les Chaponneaux au Louroux-Beconnais, La Fontaine Bourreau à Montreuil-Bellay, Boiseaudier à Neuillé et Ribou à Cholet.

3.2.1.3. Police de l'eau et des milieux aquatiques

La coordination de la police de l'eau et des milieux aquatiques se fait à partir d'un programme élaboré en commun au sein de la Mission Inter-Services de l'Eau. La police de l'eau et des milieux aquatiques est assurée par les services de l'Etat (DDT), l'office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) et l'office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS). A ce titre, **368 contrôles** ont été effectués.

Le système d'avertissements centralisé, mis en place en 2001 pour les infractions courantes, s'est largement développé : les 3 services cités ci-dessus ont dressé **243 avertissements** en 2011 et on compte **51 procès verbaux** qui se répartissent comme suit :

- | | |
|--|----|
| • Rejet / pollution | 10 |
| • Utilisation produits phytosanitaires | 12 |
| • Restrictions en période d'étiage | 7 |
| • Remblais, atteintes aux zones humides | 8 |
| • Défaut de déclaration ou d'autorisation | 6 |
| • Divers (journées de contrôles pour la viticultures, déchets) | 3 |

3.2.2. Les installations classées pour la protection de l'environnement

Les plans d'action de l'inspection des installations classées s'attachent notamment à faire progresser la sécurité des sites et installations industriels, à faire réduire les émissions polluantes dans les milieux naturels, en particulier de substances toxiques ou susceptibles d'avoir des impacts sur la santé, à mieux appréhender et à réduire les consommations énergétiques et les productions de déchets des établissements industriels et à réduire les nuisances diverses dont sont à l'origine les installations classées.

La réduction des délais d'instruction des dossiers de demandes d'autorisation figure parmi les priorités nationales.

Le département de Maine-et-Loire comprend **967 établissements soumis à autorisation** en exploitation dont 462 inspectés par la DREAL et 505 inspectés par la DDPP – élevages ou industries agro-alimentaires. En 2011, **112 autorisations** ont été délivrées dont 34 après enquête publique (22 élevages et 12 établissements relevant de la DREAL) . Le nombre de récépissés délivrés est de 242. Comme suite à l'introduction d'un régime d'autorisation simplifiée, seul 2 arrêtés d'enregistrement ont été délivrés en 2011.

La révision du schéma départemental des carrières est engagée par la CDNPS. Des groupes de travail sont constitués et la démarche est pilotée par le niveau régional de la DREAL. Il a fait l'objet d'une première rédaction pour la fin de l'année 2011 avant mise à disposition du public et approbation prévue en 2013.

Pour les risques chroniques, l'inspection a pour objectif de faire diminuer les émissions polluantes industrielles, notamment toxiques, ou d'élevages, à l'origine de ces risques. Le bilan du plan régional santé environnement 2005-2008 fait notamment apparaître des réductions significatives des émissions atmosphériques régionales (diminution de 93 % des COV toxiques, de 63 % des NOx). Pour les installations soumises à la directive IPPC, la réglementation demande aux exploitants d'examiner, tous les 10 ans, les possibilités de réduction des émissions polluantes sur la base des meilleures technologies disponibles.

Dans le cadre d'une démarche d'action préventive, le ministère chargé de l'écologie a dressé **une liste d'établissements situés sur ou à proximité de sites ayant accueilli des activités industrielles.** Un diagnostic des sols est proposé par le bureau de recherches géologiques et minières (BRGM). Des investigations ont été engagées dans 12 établissements ; le bilan des diagnostics ne sera pas connu avant 2013.

Il convient de signaler particulièrement la mise en œuvre de **la 2ème phase de l'action de recherche et de réduction des substances dangereuses dans l'eau (RSDE)** présentes dans les rejets des ICPE. Après une première phase d'identification des substances, dans le cadre d'une démarche volontaire de certains industriels, la deuxième phase vise à généraliser la connaissance. A cette fin, des analyses seront prescrites à une première série d'établissements concernés (27). Cette action se déroule sur les années 2009-2013.

3.2.3. Les installations de stockage de déchets inertes

L'instruction des demandes d'autorisation des **installations de stockage de déchets inertes (ISDI)** est une mission régalienne confiée à la DDT. Ces dossiers présentent des enjeux environnementaux et économiques forts qui engagent à une concertation permanente entre les professionnels, la population et les acteurs institutionnels. En 2011, une seule demande a été déposée pour instruction ; et une installation a été autorisée, pour une capacité de stockage de 1 095 000m³.

Compte tenu des enjeux de sécurité publique et des impacts environnementaux que peuvent présenter les ISDI, une procédure de consultation préalable des services a été mise en place pour améliorer la qualité des dossiers et réduire les délais d'instruction.

La DDT établit également chaque année le bilan des « déclarations annuelles » imposé par l'arrêté du 28 octobre 2010. Ce document chiffre la quantité de déchets reçus au cours de l'année et les volumes restants à stocker. Au cours de 2011, 10 installations ont fait l'objet d'une inspection de contrôle (contre 8 en 2010) et 2 installations ont été averties de la présence d'une non-conformité.

En 2011, 30 dossiers de plaintes ont été instruits par l'unité environnement : 13 dossiers, relevant de code de l'urbanisme ou autre, ont été classés sans suite, 6 dossiers ont fait l'objet d'une demande de régularisation ISDI, 11 dossiers sont en cours de traitement.

Enfin, en 2011, un volet « déchets BTP » a pu être développé dans le cadre des « Portés à la Connaissance » et dans les nombreux avis fournis par la DDT sur les dossiers de plans et projets. Cette base de données a aussi alimenté les réflexions de planification qui intègrent une logique de recyclage des déchets comme matériaux de substitution (révision du Schéma départemental des carrières, observatoire régional des granulats, etc).

3.2.4 Préservation des espaces naturels

3.2.4.1 La protection de la nature

▪ Le réseau Natura 2000

Il comporte **13 sites en Maine-et-Loire**, désignés au titre des directives « Oiseaux » et/ou « Habitats-Faune-Flore ». L'ensemble couvre 38 210 ha dans le département :

- 6 sites de vallées : la vallée de la Loire, « vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé » et « vallée de la Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau », et les « Basses Vallées Angevines » (BVA), désignés au titre de la directive européenne « Habitat » pour 22 757 ha et 3 sites au titre de la directive « Oiseaux » pour 22 389 ha.
- 2 sites au titre de la Directive « Oiseaux » : « Lac de Rillé et forêts voisines de Touraine et d'Anjou » avec 14 666 ha en Maine-et-Loire, et « Champagne de Méron » pour 1153 ha dans le département (sites interdépartementaux) ;
- 5 cavités à chiroptères : « la Seigneurie et le Vau Robert » à Chemellier, « l'Hôtel Hervé » à Cuon, « la Poinsonnière » à Vieil Baugé, « la Cave Prieur et les Caves du Château » à Cunault, et « la Cave Billard » au Puy-Notre-Dame.

Sur ces sites, des agriculteurs ont engagé **6 600 ha dans des mesures agro-environnementales**. Des propriétaires fonciers, des collectivités, des associations ou des particuliers ont également signé des contrats Natura 2000. Ces dispositifs contractuels sont instruits et suivis par les services de la DDT.

▪ L'année 2011 a été marquée par :

- les arrêtés préfectoraux qui ont validé les documents d'objectifs révisés et les chartes pour le site des Basses Vallées Angevines, les sites à chiroptères ;
- la participation de la DDT à l'élaboration du document d'objectif et de la charte de la zone de protection spéciale du lac de Rillé et forêts avoisinantes d'Anjou et de Touraine et des groupes de travail thématiques qui ont été validés en décembre par le comité de pilotage ;
- l'élaboration d'une liste d'activités, de plans et programmes et de manifestations qui doivent faire l'objet d'une évaluation d'incidences Natura 2000 sur les habitats et les espèces visés par les 2 directives européennes « Habitats » et « Oiseaux ». Cette liste, qui complète la liste nationale du décret du 9 avril 2010 pour les activités relevant d'un encadrement administratif (autorisation, déclaration ou approbation), a été fixée par un arrêté préfectoral du 25 juillet 2011.

3.2.4.2. La protection des sites

3.2.4.2.1. Le classement des sites

Au classement des sites de la Corniche angevine (11 février 2003), de la Roche de Mûrs (25 avril 2007) et du Thoureil-St-Maur (3 juin 2008), s'ajoute celui de la Confluence Maine-et-Loire et des coteaux angevins, par décret en Conseil d'État du 23 février 2010.

Ce programme de protection s'achèvera avec le classement du **site « Perspectives de Fontevraud »** dont le projet de périmètre, proposé par la DREAL, a été validé par les commissions départementales de la nature, des paysages et des sites de Maine-et-Loire le 17 juin 2009 et d'Indre-et-Loire le 19 octobre 2009, une partie du territoire de la commune de Couziers (37) étant comprise dans le périmètre. Ce projet de classement a fait l'objet d'une enquête administrative courant 2011 puis a été transmis à l'administration centrale pour la poursuite de son instruction par les autorités ministérielles compétentes (avril 2012).

3.2.4.3. Plan de gestion UNESCO

Le projet de plan de gestion du Val de Loire patrimoine mondial de l'UNESCO, destiné à formaliser les engagements pris par l'État et les collectivités locales pour protéger et mettre en valeur la richesse exceptionnelle du site, est élaboré par les DREAL Centre et Pays de Loire avec le concours de la Mission Val de Loire, des DRAC, SGAR et STAP concernés.

Le projet de plan de gestion a fait l'objet d'une présentation aux élus et aux associations du Maine-et-Loire en juin 2010. Les collectivités locales ont été appelées à l'approuver par délibération (en cours).

3.2.5. La politique forestière

Depuis l'année 2007, une nouvelle politique forestière a été mise en place dans le cadre du Programme Forestier National pour la période 2006-2015. Elle est élaborée en application des engagements pris lors du Sommet de la Terre de Rio (1992) et en cohérence avec la stratégie de l'Union européenne pour les forêts (2006). Elle vise, entre autres, à améliorer la compétitivité de la filière forêt-bois par une dynamisation des forêts privées et un accroissement significatif de la récolte de bois. Elle s'est traduite par l'adoption, pour la période allant de 2007 à 2013, de plusieurs mesures inscrites dans le **Plan de Développement Rural Hexagonal (PDRH)** et le **contrat de projets Etat-Région** des Pays de la Loire.

Un contexte de rigueur budgétaire et les engagements de reconstitution des forêts du Sud-Ouest de la France, fortement sinistrées à la suite de la tempête Klaus intervenue le 24 janvier 2009, ont pesé sur les crédits forestiers attribués à la Région des Pays de Loire. Ceux-ci n'ont pas permis de satisfaire l'ensemble des besoins exprimés par les acteurs de la filière forêt-bois dans le département. Malgré cela, l'année 2011 a permis de concrétiser plusieurs dossiers dans le cadre de cette nouvelle politique forestière.

▪ **Mesure 122 : Reboisement en forêt**

2 dossiers pour un investissement de 34 880 € et un **financement public de 17 440 €** (50% État - 50% Europe-Feader) permettant l'amélioration de peuplements forestiers dégradés sur 10,7 ha en forêt privée sur les communes de Daumeray et les Verchers-sur-Layon. Ces investissements, financés à hauteur de 50%, auront permis le reboisement de 4,15 ha en chêne rouvre et de 6,6 ha en chêne pédonculé.

▪ **Mesure 125 : Amélioration de la desserte forestière**

1 dossier pour un investissement de 6 720 € et un financement public de 3 360 € (50% État - 50% Europe-Feader) permettant la création, en forêts privées sur la commune de Jarzé, d'une place de dépôt et de retournement accessible aux grumiers lourds sur une superficie totale de 400 m². Cet investissement contribuera à la mise sur le marché, dans les prochaines années, de m³ de bois d'œuvre actuellement inexploitable économiquement.

▪ **Mesure 221 : Boisement de terres agricoles**

3 dossiers pour un investissement de 71 980 € et un financement public de 50 386 € (31,5 % Région - 38,5 % Europe-Feader) permettant la création de 23,58 ha de forêts nouvelles. Ces projets, d'initiatives privées, sont situés sur les communes d'Ecuillé, Clefs et Savennières. Ces investissements, financés à hauteur de 70 % selon les essences et les techniques utilisées, auront permis la plantation de 4,90 ha de chêne sessile et de 18,68 ha de pin Laricio de Corse.

3.3 La prévention des risques naturels

En Maine-et-Loire, plus de 200 communes sont exposées à un risque naturel. Il s'agit, pour l'essentiel, d'inondations et de mouvements de terrains.

L'État a pour objectif d'assurer la sécurité des personnes et des biens à travers quatre axes d'intervention : information, prévision, prévention, protection.

3.3.1 L'information préventive et la communication

3.3.1.1. L'information préventive réglementaire

Suite à la parution de la réglementation séisme, les obligations de l'État en matière d'information préventive portent sur :

- la mise à jour du **Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM)** accessible sur le site internet de la Préfecture ;
- l'actualisation de l'arrêté préfectoral listant les communes assujetties à l'obligation d'information de leur population ;
- la **transmission d'une information spécifique (TIM)**, accompagnée de modèles d'affiches et de consignes, permettant aux communes la mise à jour de leur **DICRIM** (document d'information communal sur les risques majeurs), ou sa rédaction pour celles qui n'en étaient pas dotées ;
- la mise à jour des arrêtés préfectoraux et des cartes relatives à l'information des acquéreurs et des locataires.

3.3.1.2. Les actions de communication

4 réunions d'information des collectivités locales et deux réunions des professionnels (architectes, bureaux d'études, entrepreneurs) ont également permis de favoriser une meilleure prise en compte des risques dans les projets. L'information acquéreurs-locataires (IAL), accessible sur le site internet de la préfecture, a été mise à jour avant la date d'application des décrets.

L'unité Prévention des risques de la DDT anime un groupe d'étude sur les cavités du Saumurois. Il traite des aspects techniques, juridiques et financiers posés par l'entretien et la valorisation des sites troglodytiques.

3.3.2. L'action réglementaire de prévention

3.3.2.1. Plans de Prévention des Risques Inondations (PPRi)

La couverture des zones inondables par des plans de prévention des risques d'inondation a pour objectif de maîtriser le développement des enjeux dans les secteurs à risque, en réglementant l'urbanisation et en réduisant la vulnérabilité des enjeux exposés.

11 plans de prévention des risques d'inondation (PPRi) couvrent actuellement les principaux cours d'eau du Maine et Loire. Le PPRi du val d'Authion, a été approuvé en 2000, et révisé partiellement en 2006. Il devra être mis en conformité avec les orientations du SDAGE Loire-Bretagne, approuvé le 18 novembre 2009. Il devra prendre en considération également la connaissance plus précise des risques, suite aux études de danger des ouvrages de défense et de vals. Sa prescription est envisagée au courant de l'année 2013.

Sur les cours d'eau de moindre importance, **11 atlas des zones inondables (AZI)** ont été établis dans les années 2000 et portés à la connaissance des collectivités pour une prise en considération dans leurs documents d'urbanisme.

3.3.2.2. Plans de Prévention des risques de mouvements de terrain

Le plan de prévention **du coteau saumurois**, approuvé en 2008, a fait l'objet d'une révision approuvée en mars 2011. Un comité de suivi, sous la présidence du Sous Préfet de Saumur se tient annuellement pour prendre en considération les travaux de consolidation effectués par les collectivités et les particuliers.

3.3.2.3. Plans de prévention des risques miniers

Le plan de prévention des risques miniers **du Segréen** a été approuvé en 2009. La mise en sécurité des sites les plus exposés est conduite par la DREAL avec l'appui technique d'expert.

3.3.2.4 Plans de prévention des risques technologiques (PPRT)

4 sites SEVESO niveau 2 font l'objet d'une démarche de réglementation par un plan de prévention des risques technologiques dans le département :

- **EPC FRANCE à St Crespin sur Moine** : la concertation s'est poursuivie dans un contexte difficile. L'enquête publique a été une nouvelle fois repoussée dans l'attente des résultats de la négociation avec l'entreprise et les collectivités pour la réduction des risques à la source (division des stockages) ;
- Le PPRT de **CCMP à Bouchemaine** a été prescrit fin 2009, Les risques ont été précisés (aléas et enjeux). Les consultations et la concertation se sont déroulées au cours de l'année et l'enquête publique s'est déroulée en novembre 2011. Sans remarque particulière, son approbation est intervenue en mars 2012 ;
- Le PPRT de **Phyteurop à Montreuil Bellay** a été prescrit fin 2009. Les risques ont été précisés (aléas et enjeux). Les consultations et la concertation se sont déroulées au cours de l'année et l'enquête publique est prévue du 23 janvier au 23 février 2012 ;
- Pour **Zach Système à Avrillé**, le PPRT a été prescrit fin 2010. En 2011, l'étude des risques (aléa et enjeux) a été menée. Les consultations et la concertation se sont déroulées au cours de l'année et l'enquête publique est prévue fin 2012 début 2013.

3.3.3. Travaux de protection ou de réduction de la vulnérabilité aux inondations

3.3.3.1. Le programme d'action de prévention des inondations dans le bassin de la Maine

Le bilan et les perspectives du programme d'actions du bassin de la Maine (**PAPI MAINE**) ont fait l'objet d'une importante concertation et d'une présentation aux acteurs co-signataires du programme le 14 janvier 2011 à la préfecture de Maine et Loire. Co-financées dans le volet inondations du plan « Loire grandeur nature », les opérations résiduelles ont fait l'objet d'une évaluation coût/bénéfices conformément à la directive.

3.3.3.2 La réduction de la vulnérabilité aux inondations

Les 5 opérations (canton de Segré, région du Lion d'Angers, Loir et Sarthe, Portes de l'Anjou et Saumur-Loire-Développement) lancées dans le cadre d'OPAH, en partenariat avec le Conseil Général de Maine-et-Loire, ont fait l'objet de conventions co-signées par l'État. Elles intègrent un volet de réduction de vulnérabilité aux risques d'inondation. Les opérateurs sont chargés de l'animation et de l'information du public. Ils procèdent également au diagnostic des habitations exposées aux risques d'inondation et assistent les propriétaires dans leurs projets de travaux et de demandes de subvention au titre du fonds Barnier.

3.3.3.3. Le renforcement de la levée de l'Authion en Maine-et-Loire

En 2011, poursuite des travaux de renforcement :

- réalisation des travaux d'élargissement de talus sur les communes des Rosiers-sur-Loire, Saint-Clément-des-Levées, Saint-Mathurin-sur-Loire, la Bohalle, la Ménitré, Villebernier, et Varennes-sur-Loire ;
- traitement des cas particuliers sur la commune de Villebernier, Saint Mathurin et la Ménitré par la construction de murs de soutènement.

3.3.3.4. L'entretien du lit

L'unité Loire Amont assure la gestion et les travaux d'entretien du lit de la Loire entre le bec de Maine et le Bec de Vienne (soit 57,6 km), ainsi que de la rivière du Louet (25 Km). L'unité a disposé, au titre du programme gestion des milieux et biodiversité, de **110 000 €** pour la réalisation de travaux de scarification des grèves exondées du lit (142 ha réalisés) et des travaux de dévégétalisation des bras secondaires. Ces travaux visent à améliorer la dynamique de l'hydrosystème, favoriser la capacité d'écoulement du fleuve en crue et permettre la mobilisation sédimentaire pour rehausser la ligne d'eau à l'étiage.

3.3.3.5. L'entretien de la levée de protection du val d'Authion

La DDT assure la gestion, la surveillance et l'entretien de la digue de protection du Val d'Authion. En 2011, l'unité Loire Amont a disposé, au titre du budget prévention des risques naturels et hydrauliques, de **75 000 € pour assurer la surveillance et l'entretien de la digue de protection (42 km) contre les inondations du val d'Authion**. Deux campagnes de fauchage ont été réalisées, ainsi que des travaux de réfection de perrés (160m²), de fermeture de bouchures et des travaux de débroussaillage ou d'abattages d'arbres en pied de levée côté Loire. Une visite technique approfondie a été menée, conformément aux prescriptions réglementaires du décret du 11 décembre 2007 relatif aux ouvrages hydrauliques.

4) L'éducation, la jeunesse et le sport, la culture

4.1. L'enseignement

4.1.1. Le 1^{er} degré et le second degré

4.1.1.1. Le 1^{er} degré

4.1.1.1.1. Les effectifs d'élèves

Les effectifs dans le 1er degré sont constants, malgré la baisse de scolarisation des enfants de 2 ans. Le département, qui scolarise toujours 21,9 % de cette tranche d'âge, se rapproche de la moyenne académique (16,11 %).

Dans le public, la forte diminution du pourcentage de scolarisation des enfants de 2 ans (- 204 élèves) n'a pas été compensée par une augmentation sur les autres niveaux, notamment du fait du départ des premières cohortes importantes (issues du « Baby-Boom » de l'an 2000) et de l'apurement des statistiques suite à la généralisation du recueil des données via l'application « Base Elèves ». Les écoles publiques diminuent au global de 393 élèves, malgré un effort notable (+ 20 élèves grâce à l'ouverture de 2 classes pour l'inclusion scolaire) sur la scolarisation en ASH (Adaptation et Scolarisation des élèves handicapés). Dans le privé, les effectifs stagnent avec le gain de 15 élèves. La forte baisse des effectifs de 2 ans (- 197) est très légèrement compensée par l'augmentation hors 2 ans (+ 212).

Le département diminue au global de 213 élèves. La démographie scolaire reste élevée en Maine et Loire. La part du privé baisse très légèrement par rapport à la rentrée 2010 (passant de 38,03 % à 38,32 %).

Effectifs élèves	2010-2011			2011-2012			Variation
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	
Pré-élémentaire	21 508	13 048	34 556	21205	12981	34186	-370
Élémentaire	32 829	20 418	53 247	32719	20662	53381	134
1er degré spécialisé	352	93	445	372	96	468	23
Total	54 689	33 559	88 248	54296	33739	88035	-213

Indicateurs	2011-2012		
	Public	Privé	Total
Préélémentaire 2 ans	1348	888	2236

4.1.1.1.2. Le nombre d'écoles

Le nombre d'écoles reste globalement stable par rapport à 2010, avec toutefois une poursuite des fusions et des fermetures de petites écoles (notamment en privé).

Nombre d'établissements	2010-2011			2011-2012			variation
	public	privé	total	public	privé	total	
écoles maternelles	118	7	125	113	4	117	-8
écoles élémentaires et primaires	336	243	579	336	240	576	-3
écoles spécialisées	5	22	27	5	22	27	0
Total	459	272	731	454	266	720	-11

4.1.1.2. Le second degré

4.1.1.2.1. Les effectifs d'élèves

Les effectifs des collèges publics et privés ont augmenté (+ 2,05 %) du fait du nombre important d'élèves de sixième nés en 2000. Les effectifs en lycées professionnels s'accroissent (+ 3,9 %). Le fléchissement en lycées (- 1,5 %), s'explique par une baisse des effectifs des élèves de classes post-bac des établissements privés.

EFFECTIFS ÉLÈVES	2010-2011			2011-2012			Variation
	PUBLIC	PRIVÉ	TOTAL	PUBLIC	PRIVÉ	TOTAL	
Collèges (avec SEGPA)	21 374	18 563	39 937	21 701	19 056	40 757	820
EREA	87	0	87	96	0	96	9
Lycées professionnels	3 991	2 922	6 913	4 239	2 943	7 182	269
Lycées (avec classes Post-bac)	11 019	9 165	20 184	11 161	8 717	19 878	-306
TOTAL	36 609	29 936	67 121	37 197	30 716	67 913	792

4.1.1.2.2. Le nombre d'établissements

Dans trois sites, la fusion lycée général et lycée professionnel public dans une même cité scolaire explique l'évolution des chiffres en 2011-2012.

NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS	2010-2011			2011-2012		
	PUBLIC	PRIVE	TOTAL	PUBLIC	PRIVE	TOTAL
Collèges (avec SEGPA)	50	42	92	50	42	92
EREA	1	0	1	1	0	1
Lycées professionnels	9	10	19	6	10	16
Lycées (avec classes professionnelles)	14	19	33	14	19	33
TOTAL	74	71	145	71	71	142

4.1.1.3. Scolarisation des élèves handicapés

4.1.1.3.1. Le nombre de dispositifs collectifs d'accueil

Année de référence	Premier degré: CLIS			Second degré : UPI (Ulis à compter de septembre 2010)		
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
2008/2009	26	7	33	11	5	16
2009/2010	28	8	36	13	6	19 dont 2 en lycée professionnel
2010/2011	30	8	38	17	7	24 dont 2 en lycée professionnel
2011/2012	32	8	40	22	7	29 dont 3 en lycée professionnel

4.1.1.3.2. Les effectifs dans les dispositifs collectifs d'accueil

Année de référence	Élèves en CLIS			Élèves en UPI (unité pédagogique d'intégration) (Ulis à compter de septembre 2010)		
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
2009/2010	319	81	400	163	52	215 dont 10 en lycée professionnel
2010/2011	330	92	422	179	74	253 dont 18 en lycée professionnel
2011/2012	350	107	457	206	70	276 dont 22 en lycée professionnel

4.1.1.3.3. Scolarisation des élèves handicapés en milieu ordinaire (en classes ordinaires et dans les dispositifs collectifs)

Année de référence	Premier degré			Second degré			Total 1er et 2nd degrés		
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
2009/2010	736	271	1007	398	175	573	1134	446	1580
2010/2011	764	276	1040	416	222	638	1180	498	1678
2011/2012	860	334	1194	460	221	681	1320	555	1875

4.1.1.3.4. Les élèves handicapés accompagnés par un auxiliaire de vie scolaire-individuel

Année de référence	Dans le 1er degré			Dans le 2nd degré			1er et 2nd degrés		
	Public	Privé	DEPT	Public	privé	DEPT	Public	privé	DEPT
2009/2010	209	105	314	37	22	59	246	127	373
2010/2011	269	131	400	41	34	75	310	165	475
2011/2012	332	150	482	42	47	89	374	197	571

4.1.1.3.5. Modalités d'accompagnement des élèves handicapés par des auxiliaires de vie scolaire (individuel ou collectif)

Année de référence	« Assistant d'éducation » Enseignement public et privé	« Assistant de scolarisation » rentrée 2011	« Contrat aidé » Enseignement public	« Contrat aidé » Enseignement privé	TOTAL AVS- individuel	Rappel nombre AVS collectif
2009/2010	73 ETP (127 personnes)	-	57 contrats (57 personnes)	50 contrats (50 personnes)	234 personnes	55
2010/2011	73 ETP (145 personnes)	-	115 contrats (115 personnes)	50 contrats (50 personnes)	310 personnes	62
2011/2012	73 ETP (153 personnes)	17 ETP (28 personnes)	126 + 45 contrats (171 personnes)	60 contrats (60 personnes)	412 personnes	62

Le nombre de structures d'accueil, les effectifs ainsi que les personnels d'accompagnement ont connu une forte croissance depuis la mise en œuvre de la loi sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. L'accentuation du développement des dispositifs dans le second degré permet de mieux répondre aux besoins des élèves et de mieux répartir l'offre de scolarisation sur le territoire départemental.

4.1.2. La réussite scolaire

Les résultats des examens pour la session 2011 dans le département de Maine et Loire - enseignement public et privé (toutes séries confondues) étaient les suivants :

EXAMEN	CANDIDATS PRESENTS	CANDIDATS ADMIS	TAUX DE REUSSITE	RAPPEL 2010	RAPPEL 2009	RAPPEL 2008
BREVET (DNB)	9 842	8 424	85,60%	85,50%	86,30 %	82,8%
CAP/BEP/MC	5 400	4 207	77,90%	82,50%	83,10 %	82,4%
BACCALAUREAT (général et technologique)	7 055	6 433	91,00%	90,00%	92,10 %	91,25%

Par rapport aux résultats de 2010, les taux de réussite présentent :

- Pour le Brevet, une augmentation de 0,10 % ;
- Pour les CAP/BEP/MC, une diminution de 4,60 % ;
- Pour le baccalauréat, une augmentation de 1%.

4.1.3. Le bilan de l'orientation – juin 2011

4.1.3.1. Niveau 4^{ème} générale

	Passage en 3^{ème}	en Rappel 2010
DEPARTEMENT	97,4%	98,0%
ACADEMIE	97,4%	97,5%

Le taux de passage en 3^{ème} est égal à la moyenne académique.

4.1.3.2. Niveau 3^{ème} générale

	Passage en 2^{de} GT	Rappel 2010	Passage en 2^{de} prof.	Rappel 2010
DEPARTEMENT	62,1%	61,5%	32,7	32,7%
ACADEMIE	63,4%	63,1%	30,3%	30,6%

Le taux de passage en 2^{de} Générale, Technologique (GT) et Professionnel est stable. Les disparités entre les bassins d'éducation se réduisent.

4.1.3.3. Niveau 2^{de} toutes séries confondues

	Passage en 1^{ère}	Rappel 2010
DEPARTEMENT	85,7%	84,4%
ACADEMIE	86,7%	84,5%

Le taux de passage en 1^{ère} GT est en augmentation et avoisine le taux académique.

4.1.4. L'enseignement des langues vivantes

Le département a poursuivi ses efforts pour le développement de l'enseignement des langues vivantes. Dans le premier degré, les cours sont massivement pris en charge par les enseignants des classes de cycle 3. Dans le second degré, le nombre de classes bilingues a été accru et la diversité des langues proposées s'est enrichie. 35 collèges publics sur 50 (39 classes)

proposent une offre bilangue dès la sixième, généralement anglais–allemand. Il convient toutefois de noter que le département propose Anglais-Chinois (2) Anglais- Arabe (2) depuis la rentrée 2010.

Par ailleurs, le lycée David d'Angers offre, depuis cette date, la possibilité de présenter le bac bi-national français-italien (ESABAC). Enfin le lycée Joachim du Bellay d'Angers prépare les élèves au Bac bi-national Français-Allemand (ABIBAC) depuis la rentrée 2011.

4.1.5. Les internats d'excellence

La création d'internats d'excellence vise à offrir à des élèves motivés, ne disposant pas d'un environnement favorable, les conditions pour réussir leur scolarité et leurs études.

Cette mesure est déclinée dans notre département sous la forme de places labellisées réservées à des jeunes issus des quartiers relevant de la politique de la ville.

A la rentrée de septembre 2011, 119 places étaient ainsi labellisées dans 9 lycées. 36 élèves (dont 10 issus des quartiers prioritaires – les autres étant issus des secteurs ruraux) ont profité de cette mesure accompagnée financièrement par l'Acisé (Agence de Cohésion Sociale et de l'égalité des chances) pour les élèves qui sont domiciliés dans les quartiers prioritaires.

4.1.6. Dispositifs développés dans le cadre de la formation professionnelle initiale

Des EEP «Entreprises d'entraînement pédagogique» ont été créées depuis trois ans dans deux lycées professionnels du département (Lycée Blaise Pascal à SEGRÉ et LP Paul Emile Victor à AVRILLÉ). Ainsi, ces deux établissements disposent d'une entreprise virtuelle en tant qu'atelier professionnel pour les élèves de baccalauréat professionnel du tertiaire et de la vente. Le concept des EEP reproduit le fonctionnement des services administratifs d'une PME et offre aux élèves la possibilité d'occuper un poste de travail identique à celui d'une entreprise dans des situations professionnelles réelles.

Le pôle de qualification est un dispositif permettant d'accueillir dans une même classe de CAP des élèves qui se destinent à plusieurs diplômes de niveau 5 après avoir construit leur projet d'orientation au cours de la première année. Dans le cadre de ce dispositif souple et réactif, il est possible d'accueillir en cours d'année des élèves et de compléter une formation.

Deux établissements dans le département proposent ce dispositif :

- Lycée Blaise Pascal - SEGRE : Pôle de qualification vente/commerce
- Lycée F Renaudeau - CHOLET : Pôle de qualification Électricité et Installations sanitaires

▪ DIMA (Dispositif d'initiation aux métiers de l'alternance)

Le dispositif est proposé depuis la rentrée 2011 aux familles dont l'enfant est en classe de 4ème, ou en tout début de classe de 3ème (avant les vacances de Noël). Il s'adresse à des élèves volontaires âgés de 15 ans, dont les chances de réussite en 3ème générale ne sont pas assurées, et qui ont un projet d'orientation vers la voie professionnelle sous statut scolaire ou en alternance.

Le dispositif implanté au CFA de la chambre des métiers d'Angers accueille 17 élèves de 3ème dans le cadre d'une relation très étroite avec les établissements d'origine.

4.1.7. L'accompagnement éducatif

Les collèges et les écoles en éducation prioritaire, concernés par ce dispositif, ont largement contribué à son extension. Au total, ce sont **748 élèves de l'enseignement élémentaire et 7 872 élèves de l'enseignement secondaire qui ont bénéficié de ce dispositif.**

Comme l'année passée, le volet « aide aux devoirs » a été le plus développé en collège (63 %), « sport » (11 %), « art et culture » (23 %), langues vivantes (3 %). En école, le volet « sport » prédomine (60 %), « aide aux devoirs » (26 %), « art et culture » (14 %).

4.1.8. Les classes relais

2 classes-relais fonctionnent dans le Maine-et-Loire, l'une au Collège Montaigne à Angers et l'autre au Collège Du Bellay à Cholet.

40 élèves (32 garçons et 8 filles) y ont été accueillis en 2011/2012 et environ 75 % d'entre eux ont repris leur scolarité en collège ou lycée professionnel classique.

4.1.9. Le suivi des jeunes sortant du système éducatif

L'accès à une qualification constitue un objectif majeur de la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école. Un effort important a été réalisé pour le repérage et l'accompagnement des jeunes quittant précocement le système éducatif.

En 2010-2011, le département a mis en œuvre le système académique d'information interne « Jasmin » qui permet :

- Le repérage et le signalement par les établissements des jeunes sans solution de formation ou d'emploi ou décrocheurs,
- La mise en œuvre du suivi par les 4 Centres d'Information et d'Orientation du département (diagnostic et prescription d'action),

L'échange d'informations au sein des « plates-formes de suivi et d'appui pour l'accompagnement de ces jeunes sortis prématurément du système de formation initiale », dans le cadre de la convention académique signée en 2010, a réuni au sein d'instances territoriales locales, les acteurs de chaque bassin d'éducation et de formation afin de rechercher une solution pour chaque jeune concerné.

Complétant ce dispositif, et afin de prévenir les ruptures de scolarité, **une cellule de veille départementale** examine chaque semaine la situation des élèves de collège et lycée signalés pour leur absentéisme ou pour des difficultés liées à leur scolarité. Cette cellule de veille propose l'affectation en collège ou en lycée d'élèves identifiés par les instances territoriales comme étant en recherche d'une solution scolaire.

Depuis la rentrée scolaire 2011-2012, l'inspection académique, direction académique des services de l'éducation nationale, assure **la coordination de la plate-forme départementale de suivi et d'appui aux décrocheurs de plus de 18 ans**. Dans les quatre plates-formes locales, les directeurs des Centres d'Information et d'Orientation d'Angers, Cholet, Saumur et Segré assurent la coordination locale des partenaires de l'insertion des jeunes : Éducation Nationale, CIO, établissements scolaires, MGI, enseignement catholique, CFA, MFR, pôle emploi, et missions locales.

2 273 jeunes ont été déclarés sans qualification et en situation inconnue en novembre 2011 dans le Maine-et-Loire. Grâce au travail de l'Éducation nationale et des partenaires de l'insertion des jeunes, fin mars 2012 seuls 11 jeunes restaient sans solution de formation ou d'emplois mais avaient des propositions d'accompagnement par les partenaires de l'insertion.

4.1.10. Les actions culturelles

L'opération "**Classes Presse**" dont le thème était «Les solidarités» contribue à faire acquérir aux élèves de collège des compétences et des connaissances du socle commun, telles que la maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication (B2i) et les compétences sociales et civiques. Avec le soutien financier du Conseil Général, 19 classes (425 élèves) ont travaillé avec les deux quotidiens (Courrier de l'Ouest et Ouest France).

Autour du thème « Lire et faire vivre le débat d'idées en classe et hors la classe », le **Prix Littéraire de la Citoyenneté** a permis, en 2011, à plus de 5 750 élèves de la maternelle au lycée (126 écoles et 15 collèges) de débattre à partir des ouvrages proposés. Ce projet départemental est coordonné par l'Inspection académique de Maine-et-Loire et la Fédération des Oeuvres Laïques 49 en collaboration avec la Bibliothèque d'Angers, la Bibliothèque départementale de Prêt et les librairies « La Luciole » et « Contact ». Cette action pédagogique a pour objectif de faire acquérir aux élèves, à travers la lecture et le débat, des connaissances et des compétences du socle commun comme développer une maîtrise des langages, se former en tant que futur citoyen,

Avec 7 collèges du département (dont 1 collège en réseau ambition réussite et 3 collèges en réseau de réussite scolaire) adhérant au dispositif "**École ouverte**" en 2011, le Maine-et-Loire conserve la 1^{ère} place dans l'Académie.

Les candidatures à "**École et cinéma**" continuent de progresser. 8 321 élèves (458 en maternelle et 7 863 en élémentaire) ont participé à ce dispositif.

Le dispositif national "**Collège au cinéma**", avec le soutien financier du Conseil Général de Maine-et-Loire dans le cadre de « Collèges en actions » connaît une stabilité du nombre d'établissements impliqués : 50 collèges du département (39 publics et 11 privés), et une légère progression d'effectifs, avec 5 544 élèves (231 classes de la 6^{ème} à la 3^{ème}).

Pour sa dernière année d'existence, la 20^{ème} édition du "**Prix départemental de poésie**" organisé par l'Inspection Académique de Maine-et-Loire, a touché une grande diversité d'élèves : 369 jeunes de la maternelle au lycée ont participé ; 18 poèmes ont été primés.

4.1.11. Le lien avec l'enseignement supérieur

4.1.11.1. Les cordées de la réussite

Cette cordée, qui a pris en 2010 le nom d'ELAN 49, s'est construite progressivement depuis 2009, à partir des besoins des élèves pour promouvoir les études supérieures.

8 lycées, 2 collèges et 5 établissements d'enseignement supérieur (Agrocampus Ouest, l'Université d'Angers, l'Essca (Ecole Supérieure des sciences commerciales d'Angers) et l'Ensam (Ecole supérieure des arts et métiers) conjuguent leur travail dans ce but pour les lycéens d'origine modeste. En 2011-2012, une nouvelle cordée impliquant les lycées professionnels s'est mise progressivement en place à titre expérimental.

4.1.11.2. La charte de liaison Lycées-Université

Signée en 2010, la Charte de la liaison Lycées-Université définit le cadrage du projet d'expérimentations pour les jeunes. Ce projet a été déposé par l'Université d'Angers, en partenariat avec l'Inspection Académique du Maine et Loire et validé par le Haut Commissaire à la Jeunesse sous le titre « Développer des synergies d'avenir : du lycée à l'université ».

Cette expérimentation, étalée de janvier 2010 à juin 2012, donne lieu à un processus d'évaluation en cours afin d'en apprécier l'impact et d'en tirer des préconisations pour d'éventuelles généralisations au plan national.

4.2. La jeunesse et le sport

4.2.1. L'action au profit des jeunes

4.2.1.1. Le soutien à l'information des jeunes

La DDCS accompagne et anime le réseau composé de **22 structures labellisées IJ** qui maille largement le territoire départemental avec un lien étroit avec le Centre régional d'information jeunesse Pays de Loire. La participation du réseau IJ 49 est forte et s'illustre lors d'événements

départementaux organisés à destination des jeunes (« Forum Formation », « Jobs d'été », « Regard sur ton avenir »...) Le Réseau produit en outre régulièrement, des supports de communication à destination des jeunes mais aussi de ses partenaires (Education nationale...) afin de mieux faire connaître son rôle et ces champs d'interventions.

En 2012, le Service Public d'Orientation, fédérant autour d'un projet commun sur un même territoire la Mission Locale, le Centre d'Information et d'Orientation, les établissements scolaires et le point « Information Jeunesse » implantés, se mettra progressivement en place.

4.2.1.2. Le service civique

La DDCS maintient son implication dans le développement et l'évaluation du service civique. Actuellement 96 jeunes réalisent un service civique dans le département. **28 jeunes effectuent ce service civique au sein d'une des 28 structures agréées localement. 68 jeunes réalisent leur mission au sein d'une des 13 structures agréées nationalement par l'agence du service civique.** La montée en charge du dispositif « service civique » se poursuit dans le département dans un souci particulier de conseil et d'accompagnement des structures candidates à l'agrément durant la phase de définition des missions. Une formation à destination des tuteurs du service civique a également été réalisée avec l'appui de la ligue de l'enseignement et d'Uni Cités.

4.2.1.3. Les accueils collectifs des mineurs

134 visites sur site ont été effectuées sur des accueils de loisirs ou des séjours de vacances. Outre le contrôle des aspects réglementaires et pédagogiques, les conseillers Jeunesse et Sports assurent lors de ces rencontres avec les équipes d'animation, un temps d'accompagnement et d'échanges sur leurs pratiques éducatives. On notera la poursuite de la baisse des séjours de vacances longs (158 séjours de plus de 5 jours) faiblement compensé par la hausse des séjours de courtes durées en lien avec les accueils de loisirs (588). Le nombre d'enfants accueillis dans les accueils (avec ou sans hébergement) reste stable (47 000).

L'année 2011 a été l'occasion de rafraîchir **la charte de qualité des « points accueils jeunes »** (PAJ). Ces centres proposent des installations pour camper et des animations éducatives. Bénéficiant du label de la DDCS elles sont particulièrement suivies par les services de l'État tandis que les gestionnaires participent régulièrement à des réunions de concertation afin d'échanger sur leurs pratiques. De nombreux accueils de loisirs profitent de cette offre originale du département pour passer des séjours de 3 à 5 nuits dans des structures qui bénéficient d'une capacité labellisée de 20 ou de 50 campeurs avec l'assurance de trouver des installations d'un certain niveau de qualité et de sécurité.

4.2.1.4. Le soutien aux politiques éducatives territoriales

33 contrats éducatifs locaux ruraux et deux urbains (Angers et Trélazé) sont soutenus financièrement sur le département (97 000 € - 5 postes Fonjep). Fortement impacté par les départs à la retraite, la DDCS a choisi de maintenir son action sur les 4 grands territoires du département en faisant appel aux conseillers sportifs et en privilégiant son action de terrain sur les territoires ruraux les plus enclavés ou en voie de fragilisation. Le développement des Projets Educatifs Locaux (PEL) reste une priorité avant même la contractualisation d'un CEL. De nouvelles modalités de fonctionnement sont en cours de réflexion (animation du réseau des coordonnateurs enfance-jeunesse des territoires, représentation territoriale de la DDCS au sein des comités de pilotage locaux, contractualisation,...).

4.2.1.5. Le soutien à l'initiative et à la prise de responsabilité des jeunes

Le département reste très présent sur ce dispositif avec l'animation d'**un réseau de 25 points d'appui Envie D'agir labellisés (PAEA)**. Ils sont principalement implantés en milieu rural ou en milieu urbain spécifique et sont portés par des associations ou des collectivités locales.

Le réseau des PAEA permet d'informer, de conseiller et d'accompagner les jeunes du département dans leur projet (associatif, d'insertion, de création d'activité...)

Lors de la remise en cause d'Envie d'agir, la DDCS a fait le choix de conserver le volet départemental du programme « **Envie d'agir** » nommé « projets jeunes » afin de maintenir son soutien aux initiatives des jeunes et de tenter de répondre aux nombreuses demandes des jeunes de Maine et Loire. En 2011, le dispositif « Projet J » a été revisité : étendu d'une part pour couvrir des projets les plus modestes à ceux plus professionnels de l'ancien Défi jeunes avec une bourse plus limitée.

23 000 € ont été consacrés à ce volet en 2011 qui a permis de soutenir 118 jeunes lauréats au travers de leurs 30 projets. Des relations sont conduites avec des communes, des communautés de communes et le conseil régional, la MSA pour offrir aux jeunes un panel de soutien correspondant à leurs initiatives.

4.2.1.6. La soutien à la mobilité internationale

La DDCS contribue à promouvoir largement le « **Programme Européen Jeunesse en Action** » et accompagne les différentes structures de Maine et Loire qui souhaitent mettre en œuvre des projets européens à destination des jeunes.

En outre, la DDCS soutient à hauteur de 8 000 € le « Relais Europe Jeunesse 49 » qu'elle a contribué à mettre en place et qui permet aux jeunes de s'informer sur l'Europe et sur les différentes possibilités de mobilité.

A l'occasion du mois de la fête de l'Europe, 20 professionnels ont pu se rendre à Bruxelles les 30 et 31 mai 2011 pour visiter et comprendre les institutions européennes. Ils ont pu rencontrer des responsables politiques et techniques et visiter certains lieux emblématiques de la construction européenne.

11 projets (140 700 euros) ont été soutenus par les fonds européen du Programme Jeunesse En Action (PJEA) : 5 échanges internationaux de jeunes, 2 projets d'accueil et d'envoi de jeunes en service volontaire européen (SVE) et 4 projets d'initiatives de jeunes.

4.2.2. L'action en faveur du sport et de la vie associative

4.2.2.1. Le sport

Grâce à la progression du nombre de licenciés (+ 2% dont 7% de public jeunes), les clubs sportifs et les comités départementaux ont bénéficié d'une allocation supérieure à 2010 (1 119 000 €) du CNDS (Centre National de Développement du Sport). En 2011, les dossiers de demande ont été dématérialisés, cette mesure a permis d'assurer un meilleur service pour nos partenaires et nos usagers, une instruction plus homogène et a accéléré le traitement des dossiers, malgré des délais très contraints.

Les principales activités subventionnées ont été :

- La structuration et l'encadrement (emploi et formation) : 49%,
- L'accessibilité de la pratique : 17%,
- L'organisation et le développement d'activités sportives : 9%,
- L'accompagnement vers le haut niveau : 9%,
- Le développement du sport en milieu rural avec l'ouverture de deux écoles multisports,
- Le développement de la pratique sportive féminine.

Par ailleurs, en 2011, 3 projets d'équipement ont reçu le soutien du CNDS national (343 000 €) : les pistes d'athlétisme de la Pommeraye et d'Angers au lac de Maine ainsi que des terrains sportifs à Pellouailles-les-Vignes. 9 dossiers ont bénéficié des crédits régionaux (227 281 €) sur les orientations prioritaires : ZUS, activités périscolaires ou mise en accessibilité

d'équipements existants.

▪ **L'emploi et la formation**

Le « parcours animation sport » (PAS) est un dispositif d'accès à la qualification et à l'emploi, destiné à des jeunes en difficulté, prioritairement issus de ZUS et des zones rurales. Il vise à conduire ces jeunes, d'une part, à l'obtention d'un diplôme de niveau IV ou V des ministères chargés de la jeunesse et des sports, grâce à un parcours de formation personnalisé et, d'autre part, à l'emploi dans les métiers de l'animation et du sport, grâce au support des emplois aidés.

En 2011, le dispositif s'est concentré sur l'emploi sportif et la DDCS de Maine et Loire a soutenu **9 nouveaux projets**. Sur les 18 jeunes éducateurs sportifs actuellement en cours de formation, 5 sont issus des ZUS et 4 des zones rurales les plus fragiles, 1/3 a un niveau scolaire inférieur au bac (niveau IV)

4.2.2.2. La vie associative

Le réseau départemental des PLAIA (23 Points Locaux d'Accueil et d'Information des Associations) est étendu et dynamique et s'étend avec le nouveau point de Candé ; 870 associations ont ainsi été informées, conseillées et accompagnées en 2010. Depuis 2011, il bénéficie du soutien des 5 agents de développement de l'ASEA (Anjou Emploi Sport Animation) notamment pour les associations sportives. Les PLAIA bénéficiaient en 2011 d'un soutien financier important (20 000 €) et de 17 ½ postes Fonjep. L'AESEA bénéficie pour sa part d'un poste Fonjep CRIB (Centre de ressources et d'information des bénévoles) et du soutien de ces agents de développement (30 000 € CNDS).

Le Fonds National de Développement à la Vie Associative (FNDVA qui a succédé au CDVA) a permis de soutenir 13 associations et de financer 41 actions de formation des bénévoles et de dirigeants associatifs (39 300€), ce fonds permet à des associations d'organiser des formations, gratuites et ouvertes aux autres associations, dans tous les domaines proche de la vie associative comme sur les fonctions de dirigeants ou sur la construction des projets associatifs.

En 2012, une plateforme internet de mutualisation des ressources (intranet) sera mise en place afin d'enrichir le travail en réseau des PLAIA.

▪ **La formation des animateurs et des bénévoles**

Depuis plusieurs années, la DDCS de Maine et Loire a la particularité de proposer une offre de formation gratuite aux animateurs et aux bénévoles du secteur de l'animation ou du sport ; ce programme est étendu à certaines formations du CNFT et de l'AESA. Cette offre de formation a pour objectif premier d'améliorer la qualité éducative dans les structures. En plus des 11 900 € attribués à cette action, les conseillers de la DDCS interviennent directement dans de nombreuses sessions.

4.3 La culture

L'accès aux arts et à la culture reste une composante indispensable du lien social. L'action de la direction régionale des affaires culturelles s'inscrit dans cet objectif permanent de redynamisation de la démocratisation culturelle. L'année 2011 reste marquée par une priorité accordée à l'égal accès à la culture, quels que soient les territoires et au profit de tous les citoyens.

4.3.1. La recherche, la préservation et la conservation du patrimoine

4.3.1.1. La préservation du patrimoine

▪ **Le patrimoine : de nouvelles protections en 2011**

- Champteussé-sur-Baconne. – Parties du Château de Vernée (également sur commune de

Querré) ;

- Champlocé-sur-Loire. – Parties du Château du Pin ;
- Parnay. – Les éléments bâtis du clos de vigne dénommé le « Clos d'entre les Murs » et les vestiges de l'école de greffage, en totalité ;
- Souzay-Champigny. – Les éléments bâtis du clos de vigne dénommé le « Clos Cristal » avec la petite maison de vigne, en totalité.

▪ **Un important travail d'adaptation dans les espaces protégés du Maine-et-Loire**

La loi Grenelle II du 12 juillet 2010, a proposé l'annulation de l'ensemble des Zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP), dans un délai de cinq ans et leur remplacement par **des aires de mise en valeur de l'architecture et du Patrimoine (AVAP)**.

Le décret d'application signé le 19 décembre dernier n'a pas permis, en 2011, la préparation de nouveaux arrêtés. La plupart des études en cours ont intégré la composante environnementale réclamée par la loi et pourront être présentées à la Commission régionale du patrimoine et des sites (CRPS) dès le milieu 2012. Il s'agit de Fontevraud, Baugé, Aubigné-sur-Layon, Thorigné-d'Anjou, Montreuil-Bellay, Gennes.

La transformation des autres anciennes ZPPAUP en AVAP se poursuivra jusqu'en juillet 2015. Les communes de Saint-Florent-le-Vieil, Turquant et Dénéé ont déjà délibéré dans ce sens.

Dans un très proche avenir, la création d'une AVAP pour l'ensemble des communes ligériennes, dans le périmètre d'Angers-Loire-Métropole, sera proposée en appui des préconisations de la "mission Val de Loire" pour la mise en valeur de l'Aire UNESCO et concernera cinq communes.

Sur les autres communes d'Angers Loire Métropole concernées par les servitudes de protection des monuments historiques, le STAP a proposé, dans le cadre de l'élaboration du PLU, de modifier les périmètres existants (500 m) pour les remplacer par des périmètres prenant strictement en compte les valeurs patrimoniales et paysagères des territoires en co-visibilité avec les monuments historiques. Ces études seront présentées en CRPS en juin prochain avant d'être soumises à l'enquête publique.

Le futur projet de protection mixte (site classé/AVAP) est en fin d'étude sur la commune de Fontevraud l'Abbaye ; il prend en compte tous les territoires historiquement ou visuellement en lien avec l'ancienne Abbaye Royale.

4.3.1.2 Restauration et conservation des monuments historiques

▪ **Au titre des monuments historiques appartenant à l'État, 2011 a vu :**

- La poursuite des importants travaux de restauration sur le Logis royal au château d'Angers avec mise aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite,
- La fin des travaux sur la chapelle Saint Benoît et le démarrage du très important chantier sur les façades du cloître des Infirmeries de l'Abbaye de Fontevraud,
- La restauration des façades et des couvertures de la chapelle du trésor, ainsi que les extérieurs de l'Hôtel Pincé à Angers,
- Parmi les chantiers significatifs sur édifices classés qui ont démarrés en 2011, on peut citer les chantiers de restauration de l'escalier d'honneur du château de Saumur et le démarrage effectif des travaux de stabilisation et de confortation de l'église Saint Pierre à Saumur.

▪ **Simplifier les autorisations de travaux en espaces protégés**

La DRAC des Pays de la Loire s'est engagée dans une réflexion visant à simplifier les processus d'autorisation de travaux en espaces protégés, notamment pour réduire les délais

d'instruction en liaison avec les services instructeurs. Les délais dans le département du Maine-et-Loire sont, en 2011 et en moyenne, de 20 jours pour plus de 5 000 dossiers instruits, situation proche de la moyenne nationale.

4.3.1.3. Archéologie

En matière d'archéologie préventive, l'année 2011 marque une baisse de la tension observée sur les délais de réalisation de diagnostics archéologiques. Cette situation nouvelle doit être mise au crédit d'une part de la stabilité du niveau d'intervention des opérateurs et d'autre part d'un fléchissement des démarrages des projets d'aménagement. **Avec 102 diagnostics réalisés et 31 fouilles achevées ou engagées en 2011**, le niveau d'activité est au maximum des capacités générales des partenaires en région. C'est dans la métropole angevine que s'opère la moitié des opérations du département.

Dans le département du Maine-et-Loire, l'accord établi avec le conseil général et l'étude de programmation réalisée par cette collectivité ont permis d'obtenir **un financement de l'État à hauteur de 300 000 €** et d'envisager pour la fin de l'année 2012 la construction d'un équipement dans l'enceinte du service départemental. Parallèlement à ce travail, le reconditionnement des collections du dépôt de l'État appelé à être détruit a permis un déménagement provisoire vers un bâtiment mis à disposition par le conseil général. L'ensemble des collections jusqu'alors dispersées dans différents sites de l'agglomération angevine ont pu être regroupées en 2011 dans l'attente de leur transfert vers le centre de conservation et d'étude départemental.

4.3.1.4. Musées

L'année a été marquée par **la réouverture du Musée Joseph-Denais de Beaufort-en-Vallée**, le 8 juillet 2011, en présence de la directrice chargée des Musées de France, Mme Marie-Christine Labourdette. Le Ministre de la Culture, M. Frédéric Mitterrand, a également salué la qualité de la rénovation lors d'une visite au musée le 27 janvier 2012.

Le musée fait l'objet d'un soutien particulier du Fonds régional d'aide à la restauration, dans le cadre d'une convention entre l'État, la Région et la ville, pour la campagne de restauration liée à la rénovation du musée. A ce titre, un soutien exceptionnel du fonds régional d'aide à la restauration (FRAR) de 66 % est accordé pendant 3 ans (2010-2012) sur un montant maximum de restauration de 225 000 €, **soit une participation de l'État de 25 000 € par an** (avec une participation équivalente de la Région).

4.3.1.5. Patrimoine écrit et archives

La bibliothèque d'Angers-annexe Saint-Aubin a bénéficié d'une aide au titre de la dotation globale de décentralisation.

Pour répondre aux priorités figurant dans les "14 propositions pour le développement de la lecture" du ministère, un contrat Territoire lecture a été signé avec l'agglomération de Saumur pour la réalisation d'études en 2012 et la mise en œuvre d'actions en 2013.

4.3.2. Le soutien à la création

▪ Expositions

La DRAC soutient les actions de valorisation et de diffusion des collections, notamment les expositions temporaires. En 2011, **16 musées ont reçu une aide, pour 33 expositions** (10 de plus qu'en 2010), pour un montant total de 169 500 € sur l'ensemble de la région.

Parmi les expositions remarquables, on peut notamment citer :

- Angers, musée des Beaux-Arts, *Jacques Villon*
- Beaufort-en-Vallée, musée Joseph-Denais, *Joseph et moi*

▪ Le spectacle vivant

Le travail réalisé par des structures importantes telles **Angers-Nantes-Opéra et l'ONPL**, la présence d'un centre chorégraphique national auquel s'adosse **une école supérieure de danse contemporaine (CNDC)**, **d'un conservatoire à rayonnement régional (Angers)** et **d'un conservatoire à rayonnement départemental (Cholet)** mais aussi de l'une des scènes de musique les plus importantes de la région (**Le Chabada**), permet à ce département d'être très actif dans le domaine de la musique et de la danse.

Deux compagnies chorégraphiques ont reçu des subventions en 2011 : implantée à Cholet, la Cie Yvann Alexandre, pour la poursuite de sa structuration – 25 000 €- et, basée à Angers, la Cie Nathalie Béasse pour un projet – 9 000 €-. La première se distingue par un important travail territorial en développement culturel et la deuxième par une double esthétique danse contemporaine et théâtre.

Dans le domaine du théâtre, la présence et l'action du centre dramatique national, le Nouveau théâtre d'Angers, du centre national des arts de la rue, La Paperie, et de la compagnie Zur-Ath Associés (Saint-Barthélémy d'Anjou) apportent une dimension tout à fait exceptionnelle à la création artistique. Par ailleurs, l'État apporte un soutien et une attention à l'évolution de l'EPCC Le Quai.

▪ Le cinéma

Le succès grandissant du Festival et de l'association Premiers Plans se confirme d'année en année. **Un travail avec l'association Premiers Plans** (coordinatrice régionale) a été engagé autour de la requalification qualitative de l'opération nationale «Passeurs d'images». Deux jours de séminaire-ateliers-table ronde, ont été organisés en parallèle des Ateliers d'Angers en Août 2011.

4.3.3. La transmission des savoirs

▪ Actions en faveur de l'éducation artistique et culturelle

La DRAC tente de maintenir, dans un contexte contraint, une politique de formation en direction des acteurs de l'éducation artistique et culturelle, qu'ils relèvent du monde de la culture ou de la communauté éducative (chefs d'établissements, enseignants et futurs enseignants, animateurs). Dans ce cadre, la DRAC soutient le Pôle de Ressources en Éducation artistique et culturelle associé au Quai à Angers.

Au total, plus de 259 000 enfants et jeunes ligériens ont bénéficié en 2011 d'une action d'éducation artistique et culturelle soutenue par la DRAC soit près de 40% de la population scolaire régionale.

▪ La consolidation de l'EPCC Tours-Angers-Le Mans (écoles des Beaux-Arts)

Des faits majeurs ont marqué l'année 2011 favorisant une politique de développement de la diffusion, de la formation et de la création en Pays de la Loire : **la consolidation de l'EPCC TALM (Tours-Angers-Le Mans)** dans le cadre de la réforme LMD de l'enseignement supérieur des arts plastiques dont l'État a assuré en particulier l'adossement à la recherche à hauteur de 100 000 €.

Le 60^{ème} anniversaire du 1% artistique, dispositif initié dès 1951 par l'État, a été l'occasion de valoriser et d'inaugurer des réalisations au **Centre de formation Eurespace à Cholet** avec l'œuvre de Vincent Mauger, la maîtrise d'ouvrage pour cet établissement ayant été assurée par la Chambre de Commerce et d'industrie du Maine et Loire. Les dispositifs de commande publique ont été développés en Maine et Loire pour la réhabilitation et la mise en valeur des vitraux de l'église Saint Maurille à Chalonnes sur Loire.

En application de la Directive Nationale d'Orientation du ministre de la Culture et de la Communication, la DRAC a porté en 2010 un effort particulier sur la "Culture pour chacun" qui lui a permis d'accompagner de nombreux projets favorisant l'accès à la culture pour des populations plutôt éloignées de l'offre culturelle. Citons comme exemples la quatrième résidence d'artiste plasticien au CHU d'Angers qui a vu l'accueil en 2011 de Chimène Denneulin et la mise en place d'ateliers d'art plastique au centre hospitalier de Saumur et les ateliers théâtre et danse à la maison d'arrêt d'Angers par la Cie Nathalie Béasse dans le cadre du partenariat Culture/Justice.

5) Les relations avec les collectivités territoriales et le développement des territoires

5.1. Les relations avec les collectivités territoriales

5.1.1. Les dotations et concours financiers de l'État aux collectivités locales

Le montant des concours financiers de l'État a très légèrement diminué entre 2010 et 2011 (- 0,61 %).

Voir tableau page suivante →

Les dotations et concours financiers de l'Etat aux collectivités locales
année 2011

concours financiers de l'Etat	2011/ 2010	2011	2010
1) Dotations et subventions de fonctionnement	1,53%	448 936 560	442 169 508
- dotation globale de fonctionnement	-0,06%	388 055 635	388 295 470
dont DGF du département	0,47%	130 677 729	130 060 930
DGF des groupements	-1,02%	32 816 176	33 154 830
(réforme 2004) dotation de compensation des EPCI	-1,31%	50 344 351	51 011 421
DGF des communes	-1,12%	148 452 964	150 135 824
dotation de solidarité rurale	7,81%	13 058 851	12 112 960
dotation de solidarité urbaine	7,50%	12 705 564	11 819 505
- dotation spéciale des instituteurs	-17,65%	78 624	95 472
- compensation au département du transfert de taxe professionnelle et compensation allègement de cotisation foncière des entreprises	-13,11%	7 210 896	8 298 643
- fonds national de péréquation de la taxe professionnelle (1)	-88,13%	19 046	160 519
- fonds départemental des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement	36,48%	8 611 142	6 309 502
- dotation nationale de péréquation	7,23%	11 575 390	10 795 117
- contrepartie des exonérations de taxes foncière et d'habitation	18,66%	32 958 498	27 775 071
- dotation élu local	-2,82%	427 329	439 714
2) Dotations et subventions d'équipement	-12,49%	70 203 047	80 220 274
- fonds de compensation de la TVA (2)	-16,43%	57 789 417	69 154 943
- produit des amendes de police	19,98%	3 733 968	3 112 119
- dotation globale d'équipement (département)	29,16%	1 677 862	1 299 060
- dotation d'équipement des territoires ruraux		7 001 800	6654152
3) Dotations afférentes au financement des transferts de compétence	0,86%	5 176 513	5 132 379
4) TIPP versée au Département		38 699 647	38 699 647
5) Revenu de solidarité active		6 988 193	5 870 084
6) Dotation de Développement Urbain		200 718	200 718
total général (hors TIPP)	-0,61%	524 316 120	527 522 161

(1) Seules les collectivités ayant subi une perte de base de taxe professionnelle avant la suppression de la taxe professionnelle en 2010 continuent de percevoir la compensation qui est versée sur 3 ans ou 5 ans quand elles sont situées dans un canton où l'Etat anime une politique de conversion industrielle

Cette baisse s'explique, en particulier, par une diminution en 2011 des versements du fonds de compensation de la TVA du fait qu'en 2010, dans le cadre du plan de relance de l'économie, 38 collectivités, signataires d'une convention pour le versement anticipé, ont perçu une double attribution de FCTVA (sur les dépenses des années 2008 et 2009).

5.1.2. Le contrôle administratif et le conseil aux collectivités territoriales

La mission de contrôle qui incombe à l'État demeure un élément de la collaboration avec les collectivités territoriales. Les services de l'État s'efforcent d'établir une relation de confiance reposant sur la pédagogie plus que sur la sanction.

5.1.2.1. Le contrôle de légalité

Au cours de l'année 2011, le nombre des actes reçus en Préfecture et en Sous-Préfectures au titre du contrôle de légalité est sensiblement équivalent à celui de l'année 2010, **avec 91 652 actes reçus.**

Pour ce qui concerne le dispositif de télétransmission des actes au contrôle de légalité, le nombre de conventions de télétransmission signées avec le représentant de l'État s'est particulièrement accru puisqu'il est passé de 148 au 31 décembre 2010 à 192 au 31 décembre 2011. Le taux d'actes télétransmis au regard du nombre d'actes reçus a atteint le taux de 27,42 % des actes reçus (soit 23.056 actes reçus en 2011 contre 16.421 en 2010).

Le recours à la télétransmission qui présente des avantages de fiabilité et d'efficacité indéniables se développe donc très nettement dans le département en raison de l'appui du Conseil général qui a renouvelé le contrat permettant à l'ensemble des collectivités territoriales d'utiliser gratuitement sa plate-forme homologuée pour la période 2011-2013.

Dans le cadre de l'exercice du contrôle de légalité pour l'année 2011, le nombre de recours gracieux a nettement diminué (154 recours gracieux en 2011 pour 175 en 2010).

Du point de vue du contrôle, une attention particulière a été portée sur les actes à fort enjeux économiques, financiers et environnementaux, ainsi que sur les actes qui portent atteinte aux grands principes de la commande publique ou aux règles de compétences.

Aucun recours n'a été introduit devant le Tribunal administratif de Nantes dans le cadre de l'exercice du contrôle de légalité (pour mémoire, 1 recours contentieux avait été engagé en 2010 et 6 recours contentieux en 2009). En tout état de cause, l'activité contentieuse n'apparaît pas être une fin en soi dans la mesure où est davantage privilégiée une démarche constructive consistant à convaincre la collectivité de modifier ou de retirer un acte compte-tenu des irrégularités relevées.

Par ailleurs, dans le cadre d'une démarche à visée pédagogique, 243 lettres d'observations ne valant pas recours gracieux ont été adressées aux collectivités locales du département afin de les alerter sur l'existence de problèmes de légalité et afin d'assurer la sécurité juridique de leurs actes pour l'avenir.

Un rôle de conseil s'est également poursuivi auprès des collectivités locales soit à l'initiative de l'État, par le biais de circulaires d'information, soit à la demande des collectivités qui ont sollicité un avis sur la légalité d'un acte ou sur des procédures à suivre.

5.1.2.2. Le contrôle budgétaire

En 2011, **7 518 actes budgétaires ont été transmis au titre du contrôle budgétaire**, soit 1 904 documents pour l'arrondissement d'Angers, 1 408 pour l'arrondissement de Cholet, 2 517 pour l'arrondissement de Saumur et 1 689 pour l'arrondissement de Segré.

Le nombre d'actes budgétaires réformés suite à une intervention du représentant de l'État

au titre du contrôle budgétaire s'est élevé à 339. Deux actes budgétaires ont fait l'objet d'une saisine de la Chambre régionale des comptes en 2011 en raison d'un problème d'équilibre budgétaire réel (respect de l'article L 1612-4 du CGCT).

5.1.2.3. Le rôle de conseil aux collectivités territoriales

Dans le cadre de la fusion de la direction générale des impôts (DGI) et de la direction générale de la comptabilité publique (DGCP), les services de la direction générale des finances publiques (DGFIP), créée le 4/04/2008, ont, notamment, pour objectif d'offrir aux collectivités locales des prestations enrichies et renouvelées

▪ **Conseil fiscal et financier**

Un service unifié de la fiscalité directe locale est chargé d'informer et de conseiller les collectivités, et de gérer les données de fiscalité directe locale. Cette nouvelle structure a joué un rôle prépondérant pour la mise en œuvre dans le département de la réforme de la fiscalité directe locale.

Dans le cadre de l'aide à la préparation des budgets locaux, **plus de 90 simulations de taux ont été effectuées par les services de la DDFiP**, à la demande des collectivités. En outre, le service fiscalité directe locale a traité 563 demandes ou expertises.

Au-delà des missions de tenue des comptes et d'exécution budgétaire, la DGFIP offre des prestations d'analyses financières, rétrospectives ou prospectives, apportant ainsi son appui à l'expertise de projets d'investissements.

Le réseau d'alerte (SCORE), mis en place conjointement par les services de la DGFIP et ceux du Ministère de l'Intérieur, a détecté sur le département **12 collectivités en difficulté dont 7 communes entrantes**. L'analyse des situations a été opérée au cours d'une rencontre bilatérale qui s'est tenue le 21 juin 2011 et a permis de dégager les modalités de suivi de ces dossiers.

▪ **L'amélioration de la qualité des comptes locaux**

Les plans d'actions visant à l'amélioration de la qualité des comptes locaux initiés en 2007 par les comptables du département ont été poursuivis en 2011, dans le cadre d'un partenariat très étroit avec les collectivités locales. L'objectif majeur de la démarche, notamment pour les collectivités les plus importantes, vise à préparer la certification de leurs comptes. Les résultats obtenus se traduisent par l'amélioration constante de l'indicateur associé.

5.1.2.4. L'urbanisme

5.1.2.4.1. Vers un urbanisme durable

La DDT est associée aux études des **6 schémas de cohérence du territoire (SCoT) en cours** dans le Maine-et-Loire. Elle a concouru au cours de l'année à l'animation d'ateliers thématiques et à l'élaboration des documents d'orientations et d'objectifs pour les SCoT du grand Saumurois, du Pays des Mauges et de Loire – Layon – Lys – Aubance.

Par ailleurs, **trois autres projets de SCoT, ceux du Pays Loire Angers, du Pays des Vallées d'Anjou et du Haut Anjou Segréen** ont été arrêtés et ont été l'objet d'un avis de synthèse de l'Etat ainsi qu'un avis de l'Autorité Environnementale. **Le projet de SCoT du Pays Loire Angers**, ayant reçu un avis favorable de la commission d'enquête, **a été approuvé** par le Syndicat Mixte de la Région Angevine par délibération du 28 novembre 2011.

En revanche, les projets de SCoT du Pays des Vallées d'Anjou et du Haut Anjou Segréen ont reçu un avis défavorable de la commission d'enquête.

5.1.2.5. L'ingénierie d'appui territorial

▪ **L'achèvement des missions traditionnelles**

En application des décisions du conseil de modernisation d'avril 2008, les services fusionnés d'ingénierie de la DDT ont arrêté en 2009 la contractualisation de missions d'ingénierie publique dans le champ concurrentiel et ont poursuivi l'achèvement, pour le 31 décembre 2011, des conventions déjà passées avec les collectivités locales dans les domaines de l'assainissement, de l'eau potable et des déchets.

Ainsi 11 opérations ont-elles été suivies et achevées dans le domaine de l'assainissement afin de contribuer à l'amélioration du traitement des eaux usées. De même, une opération a été conduite par la DDT concernant l'amélioration de la qualité de l'eau et de la sécurisation des apports.

▪ **L'action de la DDT dans le domaine des déchets ménagers**

En 2011, la DDT a achevé ses missions relatives à l'aménagement du réseau de déchetterie dans le Maine-et-Loire avec la rénovation d'une déchetterie existante mais vétuste et insuffisante pour la collecte de tous les déchets. La déchetterie de Doué la Fontaine a fait l'objet d'une étude d'extension et de modernisation comprenant plusieurs solutions d'aménagement. L'étude géotechnique a mis à jour un terrain hétérogène qui nécessite la mise en œuvre de fondations renforcées et donc un surcoût des travaux pour le maître d'ouvrage. Les travaux se sont déroulés et achevés en 2011, la réception a été prononcée.

Le suivi des projets Eco-Quartiers : Décliner les orientations du ministère pour développer les Eco-Quartiers

Après le concours lancé en 2009, le ministère a mis en place des clubs écoquartiers et des rencontres thématiques permettant d'approfondir le concept, les enjeux, les méthodes. Une ½ journée d'information et un accompagnement de plusieurs collectivités contribueront à faire émerger sur notre département une nouvelle façon de réfléchir, concevoir et réaliser le développement urbain.

Depuis le 1er janvier 2004, les communes et EPCI qui ne disposent pas, du fait de leur taille et de leurs ressources, des moyens humains et financiers nécessaires à l'exercice de leurs compétences dans les domaines de la voirie, de l'aménagement et de l'habitat, bénéficient à leur demande d'une Assistance Technique fournie par l'État pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (l'ATESAT). Un arrêté préfectoral fixe chaque année les collectivités éligibles à cette mission.

En 2011, l'ATESAT a concerné 282 communes (sur les 329 éligibles) **et 2 communautés de communes** (sur les 4 éligibles). Les domaines d'intervention de l'ATESAT concernent l'aménagement et l'habitat, le développement de l'intercommunalité et la structuration de la maîtrise d'ouvrage, la voirie communale, les ouvrages d'art.

Les pistes de progrès dans le domaine de la voirie sont l'abandon progressif de la production d'actes de gestion de voirie (relayé par la mise à disposition de documents-types aux collectivités) et l'incitation à la commande groupée.

5.1.2.6. Le plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés

La DDT a présenté le 26 mai 2011 l'analyse des scénarios, parmi lesquels les membres de la commission ont retenu le scénario du plan. Entre mai et octobre 2011, la DDT a rédigé le projet de plan qui a été présenté à la commission du 29 novembre 2011. **Le 29 novembre 2011**, la séance était ouverte par le Préfet, président de la commission consultative du plan. **Les membres, après avoir fait part de leurs observations, ont approuvé le projet de plan du Maine-et-Loire.**

C'est l'aboutissement de 4 années de travail par la DDT mais aussi de la concertation avec les collectivités, les associations, les représentants d'entreprises.

Le projet de plan sera soumis pour avis aux collectivités et groupements, puis il sera soumis à l'autorité environnementale, enfin il fera l'objet d'une enquête publique. Le plan sera alors arrêté par le Préfet avant fin 2012. C'est le Conseil Général de Maine-et-Loire qui mettra en œuvre le suivi du plan et qui assumera les prochaines révisions.

5.2. Le développement rural et urbain

5.2.1. Les fonds structurels européens

Les fonds structurels européens, destinés à financer les programmes européens de développement des territoires, ont été votés par la Commission Européenne pour la période 2007-2013. En Pays-de-la-Loire, ils s'élèvent à :

- 302 millions d'euros pour le développement régional (Fonds européen de développement régional – FEDER) ;
- 206 millions d'euros pour l'emploi, la formation et l'insertion professionnelle (Fonds social européen – FSE) ;
- 109 millions d'euros pour le développement rural (Fonds européen pour l'agriculture et le développement rural – FEADER) ;
- 8,6 millions d'euros pour la pêche (Fonds européen pour la Pêche – FEP).

En ce qui concerne l'année 2011, les budgets suivants ont été mandatés dans le cadre de la programmation 2007-2013 :

- **Au titre du FEDER** (Fonds européen de développement régional) : 41 dossiers ont été programmés par la préfecture de Maine-et-loire en 2011 pour un montant global de crédits communautaires de 6 206 780 €.
- **Au titre du FEADER** (Fonds européen pour l'agriculture et le développement rural) :

Le FEADER, instrument financier du 2ème pilier de la Politique Agricole Commune, vise à améliorer la compétitivité des secteurs agricole et forestier, l'environnement et la gestion de l'espace rural ainsi que la qualité de la vie et la diversification dans les zones rurales.

En 2011, 24 dossiers ont été validés pour un montant total de 638 490 € de FEADER.

En outre, 1 459 621 € de FEADER ont été mandatés dans le cadre du programme LEADER (Liaison entre actions de développement de l'économie rurale) à destination des groupes de d'action locale retenus dans le Maine-et-Loire : le GAL Pays de Loire en Layon et Pays Saumurois (713 153 € de FEADER), le GAL Pays des Vallées d'Anjou (284 711 €) et le GAL du Pays des Mauges (461 767 €).

- **Au titre du FSE** (Fonds social européen) : **434 dossiers** ont été programmés depuis le démarrage de la nouvelle programmation, représentant un montant de crédits communautaires de **17,5 M€** au 31 décembre 2011.

5.2.2. Le Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT)

Pour la région des Pays de la Loire, le budget opérationnel du programme 112, relatif au FNADT a représenté en 2011, 7 298 785 € pour les autorisations d'engagement et 8 264 317 € pour les crédits de paiement.

Pour le département de Maine-et-Loire, **l'enveloppe déléguée a été de 713 000 € pour les autorisations d'engagement et de 2 186 472 € pour les crédits de paiement**. Cette enveloppe a notamment permis d'engager une opération inscrite au volet territorial du contrat de plan Etat-Région : la rénovation du théâtre de Saumur et 2 opérations issues de l'appel à projet national pour le financement des projets de maisons de santé pluridisciplinaire à Torfou et Vernouillet Fourrier.

5.2.3. La dotation d'équipement des territoires ruraux

La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) remplace depuis 2011 la dotation d'équipement des communes et la dotation de développement rural. Elle vise à subventionner les dépenses d'équipement de communes et groupements de communes situés essentiellement en milieu rural.

Pour le Maine-et-Loire, en 2011, les secteurs retenus par la commission d'élus étaient au nombre de 12. Lors de la sélection des projets, une priorité a été accordée aux constructions scolaires, mairies, maisons de santé, aménagements de sécurité dans les bourgs.

La programmation de la DETR 2011 dont l'enveloppe s'élevait à **7 001 800 €** s'est établie comme suit :

- arrondissement d'ANGERS : 2 347 871,58 € (33,53 %)
- arrondissement de CHOLET : 2 070 681,97 € (29,57 %)
- arrondissement de SAUMUR : 1 218 199,91 € (17,40 %)
- arrondissement de SEGRE : 1 365 046,54 € (19,50 %).

Sur 207 demandes reçues et remplissant les critères d'éligibilité, 99 ont ainsi pu être satis

5.3. Le développement des infrastructures et des transports

5.3.1. Les transports urbains

La DDT a assuré l'interface entre ALM et l'État jusqu'à **l'ouverture du tramway en juin 2011**. Les arrêtés du préfet ont été préparés en liaison constante avec le bureau Nord-Ouest du Service Technique des Remontées Mécaniques et des Transports Guidés (STRMTG) :

- Dossier de sécurité (DS) du projet de première ligne du tramway de l'agglomération angevine déclaré complet en mars 2011,
- Arrêté portant autorisation de réaliser des marches à blanc (rames Citadis 302 d'Alstom) et des essais avec des passagers pour des présentations commerciales, sur l'ensemble des voies et espaces accessibles au public, du tracé de la première ligne du tramway de l'agglomération angevine en mai 2011,
- Approbation du DS en juin 2011,
- Approbation du Règlement de Sécurité de l'Exploitation (RSE),
- Arrêté d'autorisation de mise en exploitation commerciale de la première ligne du tramway.

5.3.2. Mobilité

Pour l'an 2 de la mise en œuvre des actions liées à **la mobilité des quartiers sociaux vers les zones d'emploi**, la DDT a suivi les aménagements réalisés en agglomération d'Angers ; le pilotage à Cholet a donné lieu à l'ouverture d'une ligne complémentaire à « l'Écuyère ».

6) La modernisation de l'Administration

6.1. L'amélioration des services rendus aux usagers

Dans la perspective de doter l'ensemble des services de l'État d'un référentiel unique pour la qualité de l'accueil des usagers, **le référentiel Marianne a été déployé**, à compter du 1er janvier 2011, en remplacement de « Pour vous faciliter l'impôt », dans les services à mission fiscale. Fort des très bons résultats enregistrés au titre de l'année 2011 pour les activités fiscales, le référentiel Marianne a vocation à être déployé progressivement dans le secteur public local à horizon 2012 et à la fonction publique hospitalière d'ici fin 2013.

6.1.1. La mise en place de l'interlocuteur fiscal unique

Cette démarche, voulue par la Direction Générale de Finances Publiques et mise en œuvre par les directions territoriales, se traduit par la présence, sur la totalité du territoire, de guichets fiscaux unifiés destinés à simplifier les démarches des contribuables, en répondant à l'ensemble de leurs demandes, qu'il s'agisse du calcul ou du recouvrement de l'impôt.

S'agissant de la fiscalité des particuliers :

- un « **Service des Impôts des Particuliers** » (SIP) est constitué, dans les communes où existe, à la fois aujourd'hui, un centre des impôts (CDI) et une trésorerie ;
- un « **accueil fiscal** » est assuré par les trésoreries de proximité où il n'existe pas de SIP ;

L'année 2011 est marquée par l'achèvement de la mise œuvre du guichet fiscal unifié avec la création des 3 SIP "grand site" d'Angers en juillet 2011. Ces nouvelles structures intègrent la partie fiscale des anciennes trésoreries d'Angers Ouest et Angers Est dans le bâtiment D de la cité administrative ; l'accueil commun aux 3 SIP a été ouvert fin novembre 2011.

6.1.2. Le développement de l'administration électronique

6.1.2.1. Les services rendus aux collectivités locales

▪ **Le déploiement d'Helios**

2 027 budgets locaux du Maine-et-Loire et 16 établissements principaux appliquant la M 21 (1 CHU, 1CHS, 12 hôpitaux locaux et 2 syndicats interhospitaliers) sont gérés dans Hélios.

Le déploiement de ce système d'information, construit autour du concept de l'échange de données dématérialisées, étant arrivé à son terme, une stratégie de la dématérialisation de la chaîne comptable et financière peut désormais s'intensifier auprès des collectivités locales.

▪ **La dématérialisation de la chaîne comptable et financière dans le secteur local**

La dématérialisation des échanges financiers constitue un axe fort de la modernisation des processus et optimisation des moyens. Cette action, appuyée sur une dynamique partenariale entre le comptable, l'ordonnateur et la direction départementale, concerne la dématérialisation des flux de paye, les pièces comptables (titres et mandats) et les pièces justificatives (notamment délibérations, arrêtés ou pièces de marchés publics).

DOMAINES	Nombre de collectivités
BULLETTINS DE PAYE	411
PIECES JUSTIFICATIVES	5
TITRES PES V2	5
MANDATS PES V2	4
TOTAL	425

En 2011, 4 collectivités ont adhéré au nouveau protocole d'échanges standard (PES V2). Une nouvelle vague de collectivités est programmée sur la période 2012-2014, accentuant la volonté de moderniser et de sécuriser la chaîne comptable et financière.

▪ **La diversification des moyens de paiements dans le secteur public local**

La campagne de promotion des moyens de paiement alternatifs au chèque s'est poursuivie en 2011 : 104 nouveaux moyens diversifiés de paiement (carte bancaire, TIP, et surtout prélèvement...) ont été installés dans le département. TIPI (titres payables par internet) et le prélèvement représentent plus de la moitié des moyens déployés.

6.1.2.2. Les télé-procédures

▪ **Télédéclarations pour la PAC, les aides animales et les calamités agricoles**

Comme l'an passé, afin de promouvoir la dématérialisation des procédures, la DDT a mis en place des dispositifs de télédéclaration au profit des exploitants agricoles du département. L'outil TéléPAC a notamment permis aux agriculteurs de compléter et d'envoyer en ligne leurs demandes d'aides. Entre 2010 et 2011, le taux de télédéclaration est passé de 52% à 59% plaçant ainsi le département au 22ème rang national.

Au titre des calamités agricoles, 97 % des dossiers des exploitants ont fait l'objet de télédéclarations

▪ **Recours à la télétransmission des déclarations fiscales et des paiements de leurs impôts par les entreprises**

Depuis le 1er octobre 2011, le chiffre d'affaires à partir duquel les entreprises doivent recourir obligatoirement aux téléprocédures a été abaissé de 500 000€ à 230 000€. Cette obligation concerne les déclarations et paiements de la TVA et de la CVAE, le règlement de l'impôt sur les sociétés, de la taxe sur les salaires et de la contribution économique territoriale.

Afin d'accompagner cet abaissement de seuil, la DGFIP s'est fortement mobilisée pour répondre aux sollicitations des entreprises et diffuser auprès de celles-ci la nouvelle réglementation.

Il est à noter que la délivrance du certificat gratuit a été supprimée à partir de juillet 2011. En outre, depuis octobre 2010, l'accès à l'espace abonné des professionnels a été simplifié et rendu possible sans certificat grâce à des identifiants simples (adresse électronique et mot de passe).

L'offre de services selon le mode EDI (transmission via un prestataire agréé par l'administration) a été élargie : déclarations 2072 (concernent principalement les Sociétés civiles immobilières), paiement de l'impôt société, de la taxe sur les salaires et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises.

En ce qui concerne la déclaration de TVA, au 31 décembre 2011, 14 228 contribuables, dont plus de 7 379 à titre optionnel, sont adhérents à TéléTVA en Maine-et-Loire, soit une augmentation de + 46.24% par rapport à 2010 et de +166% par rapport à 2007. Actuellement, 95.5% des entreprises du département respectent leurs obligations de télétransmission.

Promotion des paiements dématérialisés des impôts des particuliers

En parallèle des démarches des postes comptables, la direction a mis en œuvre une action importante de promotion des paiements dématérialisés (prélèvement automatique ou paiement

directement sur internet) :

L'ensemble de ces actions a permis de concourir à l'obtention de résultats positifs et en progression en matière de dématérialisation. Ainsi, le nombre de nouveaux contrats de dématérialisation pour les particuliers a augmenté de 26,10 % par rapport à 2010 et le taux de paiement dématérialisé s'est établi au 31/12/2011 à 55.51 % contre 54.58 % au 31/12/2010.

Quant à la déclaration de revenus par Internet ; en 2011, plus de 35% des déclarations traitées dans le département ont fait l'objet d'une télédéclaration, soit 123 686 télédéclarants.

6.2. Autres actions de modernisation et de valorisation

6.2.1. La mission domaniale

Le service « France Domaine » incarne l'État - propriétaire et exerce, à ce titre, un rôle nouveau dans la dynamisation de la politique immobilière de l'État voulue par les pouvoirs publics.

Pour ce chantier « pilote » de la réforme de l'État, le service France Domaine a vocation à impulser la dynamique de rationalisation et de professionnalisation de cette politique, déclinée notamment à travers les Schémas Pluriannuels de Stratégie Immobilière. L'objectif est ainsi de faire évoluer le parc immobilier de l'État vers des implantations plus adaptées, moins dispersées et moins onéreuses.

Le recensement des locaux de bureaux des administrations locales et leurs conditions d'occupation, la réalisation du programme annuel de cessions immobilières, le transfert aux collectivités de biens immobiliers de l'État (routes nationales, aérodromes, collèges..) constituent de nouvelles missions du service. Elles complètent les missions traditionnellement variées de gestion et de valorisation du patrimoine :

- Rédaction des actes (cession, acquisition, prise à bail et location des biens immobiliers de l'État), et suivi du Tableau Général des Propriétés de l'État,
- Gestion des occupations du domaine de l'État.

Le montant des produits de cessions immobilières s'est élevé dans le département à **1 656 755 €** (contre 851 054 € en 2010 et 58 020 € en 2009).

Au 31 décembre 2011, **1 693 évaluations ont été réalisées par le service France Domaine**, à la demande des collectivités locales et au titre des administrations. L'objet des demandes concerne principalement des projets de cessions, d'acquisitions ou la détermination d'une valeur locative.

6.2.2. Plate-formes d'échange de données

SIG-Loire est la plate-forme de l'information géographique des services de l'État dans la Région des Pays de la Loire. La DDT a été désignée par le Préfet comme administrateur technique départemental de cette plate-forme et a en charge les volets animation et technique pour le département de Maine-et-Loire. L'année 2011 a permis de réunir l'ensemble des correspondants pour leur présenter les évolutions de la plate-forme technique (basée sur le logiciel libre PRODIGE).

Autre nouveauté majeure : les données présentes sur SIGLoire sont automatiquement référencées sur la plate-forme GéoPAL (Projet État-Région de plate-forme collaborative sur les systèmes d'information géographique) : on parle de moissonnage.

Enfin, tous les adhérents à GéoPAL (essentiellement les collectivités) sont habilités à télécharger directement les données présentes dans SIGLoire.

L'intérêt de ces liens dynamiques entre plate formes est de réduire la charge de travail de publication de l'information.

6.2.3. L'information géographique pour le citoyen

6.2.3.1. Les cartes en ligne

Le site Web de la DDT de Maine-et-Loire propose des cartes accessibles à tout un chacun. Elles sont constituées des différentes couches d'information géographique qui existent au sein des services. Il est possible, sur un thème donné, de visualiser l'information **d'un secteur donné et également d'avoir de nombreuses données qui caractérisent le territoire. Près de cinquante cartes étaient en ligne, fin 2011, sur tous les thèmes-métiers de la DDT.**

6.2.3.2. Observatoires

Au delà de ces informations « visuelles », une partie du site web de la DDT héberge des observatoires. L'internaute y trouve des bilans chiffrés et des analyses commentées de nombreuses données.

Les données des observatoires sont mises à jour tous les ans voire plusieurs fois par an. Elles sont d'une grande richesse. Quelques exemples, parmi les réalisations de 2011, en témoignent :

- Observatoire des zones d'habitat, suite de l'observatoire des permis d'aménager, finalisé en 2012 (SIAPP/PAOA),
- Observatoire de la consommation des espaces (SUAR/Geo),
- Atlas de l'accessibilité (SCHV),
- Projet fiches de synthèse territoriales (VDCT),
- Observatoire 2010 des disponibilités foncières dans le Maine-et-Loire (SUAR/Geo),
- Observatoire 2010 des zones d'activités dans le Maine-et-Loire (SUAR/Geo).